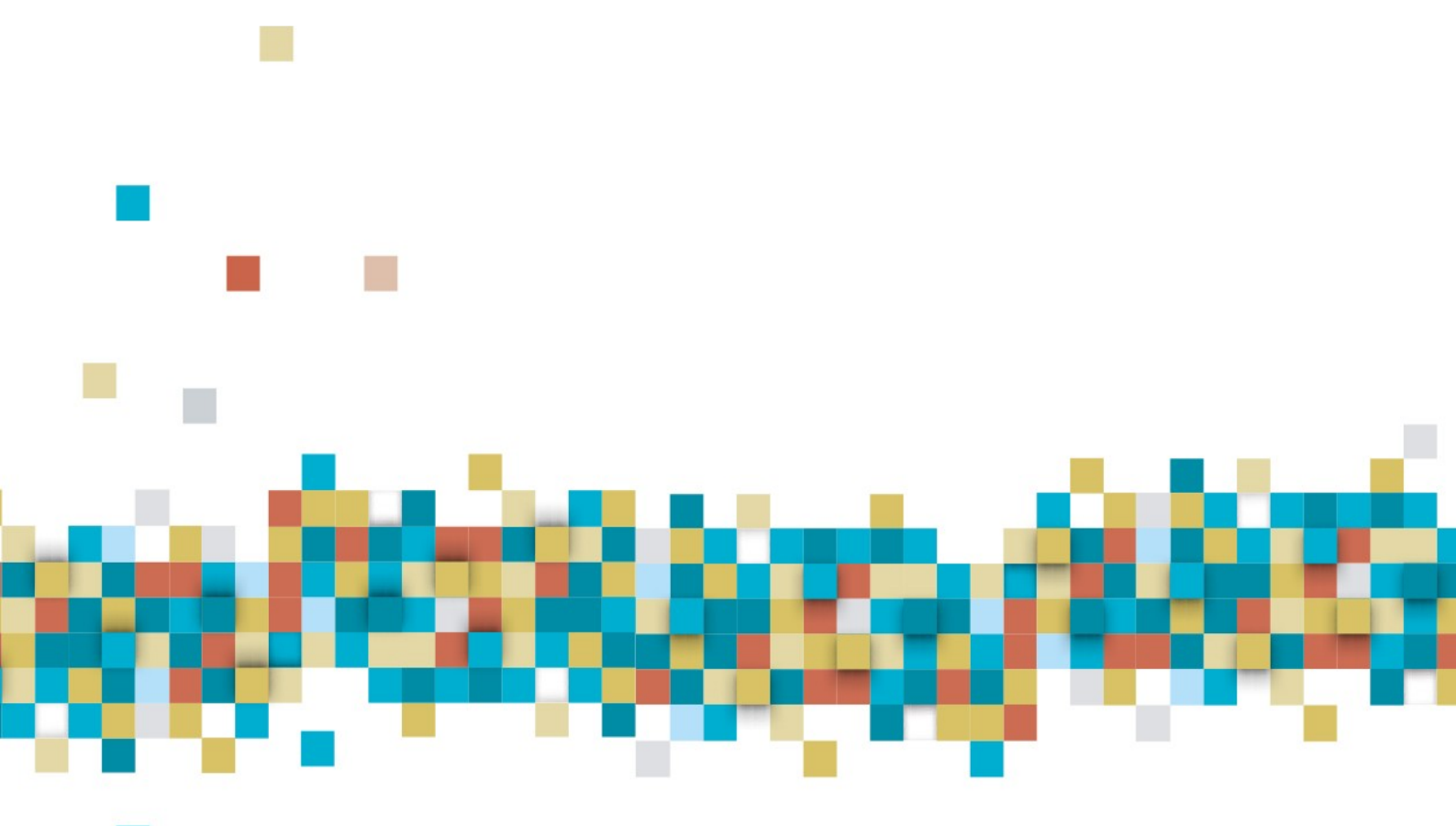


Quatrième et double édition du
dénombrement des personnes
sans abri et mal logées en
Région de Bruxelles-Capitale

7 novembre 2016

6 mars 2017



la Strada

Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri
Steunpunt thuislozenzorg Brussel

Quatrième et double édition du
dénombrement des personnes
sans abri et mal logées en
Région de Bruxelles-Capitale

7 novembre 2016

6 mars 2017

Auteur : Nicole Mondelaers

la Strada

Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri
Steunpunt thuislozenzorg Brussel

COLOPHON

Coordination :

Nicole MONDELAERS
Yahyâ HACHEM SAMII

Auteur:

Nicole MONDELAERS

Avec la collaboration de :

Anne-Françoise BEGUIN
Jasper DE WITTE
Nathalie DEROO
Isabelle ETIENNE
Yahyâ HACHEM SAMII
Philippe LAMBOTTE
Jean-Louis LINCAMP
Lucie MARTIN
Annette PERDAENS
Laurent VAN HOOREBEKE
Cécile VANDEN BOSSCHE

Traduction :

Annette PERDAENS

Graphisme :

Nathalie DEROO
Rouge Indigo

AVANT-PROPOS

Le dénombrement bruxellois des personnes sans abri et mal logées a réalisé sa quatrième édition en 2016. Cette édition est double, grâce à l'organisation d'un dénombrement en novembre 2016 au départ du dispositif hivernal et un autre en mars 2017 avec un dispositif hivernal à plein régime.

Ce rapport s'est étoffé car nous avons d'une part voulu décrire l'évolution des situations de vie précaires d'un nombre de personnes toujours croissant au cours des huit dernières années et d'autre part, nous avons essayé de comparer les deux moments donnés d'enregistrement, l'un avant le début de l'hiver et l'autre durant le dispositif hivernal.

Grâce au dénombrement des personnes sans abri et mal logées, nous voulons surtout mettre en lumière le nombre des personnes qui vivent dans des conditions de survie, spécialement celles qui vivent sans ou avec un abri précaire ou qui se trouvent dans un logement précaire ou inadéquat. Ainsi, nous n'avons pas mis l'accent sur les situations individuelles. Pour savoir quels sont les groupes à risque qui doivent faire face au sans-abrisme ou au mal-logement, nous faisons référence au rapport récent de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale 'Aperçus du non-recours aux droits sociaux et à la sous-protection sociale en Région bruxelloise' (2017), qui fait partie du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté.

Les dénombrements et ce rapport-ci sont le résultat d'une collaboration avec les services agréés et non-agrégés, qui ont transmis volontairement leurs données à la Strada au sujet du nombre de personnes qui ont séjourné dans leur structure durant les nuits de comptage. Mais c'est surtout le résultat d'une collaboration avec des professionnels, des bénévoles et des experts du vécu qui ont veillé à la qualité des données en apportant leur expertise à chaque phase du dénombrement. La collaboration ne se limite pas aux travailleurs issus de l'aide aux sans-abri puisque elle englobe aussi des intervenants des secteurs de la santé mentale, du handicap, du logement, des CPAS et des communes, des transports en commun, de Bruxelles Environnement et bien d'autres acteurs. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés. Sans eux, ce rapport n'existerait pas. Il appartient dès lors aussi à tous les partenaires et aux participants concernés.

Avec tous nos remerciements,

L'équipe de la Strada

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	10
1. Méthodologie	12
1.1. Les catégories prises en compte lors du dénombrement 2016.....	12
1.1.1. Sans-abri.....	13
1.1.2. Sans logement.....	13
1.1.3. Logement précaire.....	14
1.1.4. Logement inadéquat.....	15
1.1.5. Tableau récapitulatif.....	16
1.2. Approche, mobilisation et information des secteurs concernés.....	18
1.2.1. Mobilisation des partenaires.....	18
1.2.2. Données issues des structures d'hébergement.....	18
1.2.3. L'identification des lieux fréquentés.....	19
1.3. Le dénombrement nocturne.....	20
1.4. Les pré- et post-enquêtes.....	21
1.5. Plus-value et limites de la méthodologie.....	22
2. Résultats du dénombrement des personnes sans abri et mal logées du 7 novembre 2016.....	24
2.1. Contexte.....	24
2.2. Situation générale.....	24
2.2.1. Evolution 2008-2016.....	26
2.2.2. Répartition selon le genre.....	28
2.3. Sans-abri.....	30
2.3.1. Personnes vivant dans l'espace public (cat. 1).....	30
2.3.2. Personnes hébergées dans les centres d'accueil d'urgence et de crise (cat. 2).....	33
2.4. Sans logement.....	37
2.5. Personnes en logement inadéquat.....	39
2.5.1. Personnes en logement temporaire/non conventionnel (cat. 11).....	40
2.5.2. Personnes en logement inadéquat : les squats (cat. 12).....	43
2.6. Données complémentaires.....	46
2.6.1. Accompagnement à domicile et Housing First (cat. 7).....	46
2.6.2. Pré-enquête.....	49
2.6.3. Post-enquête.....	55
3. Résultats du dénombrement des personnes sans abri et mal logées du 6 mars 2017..	60
3.1. Contexte.....	60
3.2. Situations générale.....	61
3.2.1. Répartition selon le genre.....	62
3.3. Sans-abri.....	64
3.3.1. Personnes vivant dans l'espace public (cat. 1).....	64

3.3.2. Personnes dans les centres d'accueil d'urgence et de crise (cat. 2).....	68
3.4. Sans logement.....	71
3.5. Personnes en logement inadéquat.....	72
3.5.1. Personnes en logement provisoire/non conventionnel (cat. 11).....	74
3.5.2. Personnes en logement inadéquat : les squats (cat. 12).....	75
3.6. Données complémentaires.....	76
3.6.1. Logements de transit (cat. 3), accompagnement au logement et Housing First (cat. 7).....	76
3.6.2. Pré-enquête.....	79
3.6.3. Post-enquête 2017.....	86
4. Extension des données.....	93
4.1. Personnes en hébergement pour demandeurs d'asile et migrants (cat. 5).....	93
4.2. Les CPAS bruxellois.....	96
4.2.1. Adresse de référence.....	97
4.2.2. Structures d'accueil et initiatives de logement.....	98
5. Conclusion 101	
5.1. Synthèse des constats.....	101
5.2. Hypothèse de travail.....	103
5.3. Piste et recommandations.....	107
6. Liste des abréviations.....	110
7. Bibliographie 111	
8. Annexes 115	
8.1. ETHOS : typologie européenne de l'exclusion liée au logement.....	115
8.2. Aperçu des organisation ayant participé aux dénombrements 2016/2017.....	116
8.3. Engagement moral.....	118
8.4. Formulaire pour le dénombrement nocturne du 7 novembre 2016.....	119
8.5. Formulaire pour les Maisons d'accueil, dénombrement du 6 mars 2017.....	120
8.6. Formulaire pour les services de Guidance à Domicile, dénombrement du 6 mars 2017.....	121
8.7. Formulaire pour la pré-enquête du dénombrement du 6 mars 2017.....	122
8.8. Formulaire pour la post-enquête du dénombrement du 7 novembre 2016.....	128
8.9. Formulaire pour les aux structures d'hébergement / initiatives des CPAS, dénombrement du 6 mars 2017.....	131

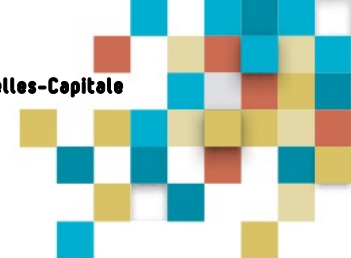


TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURE 1 : TYPOLOGIE ETHOS DE L'EXCLUSION SOCIALE LIÉE AU LOGEMENT.....	17
FIGURE 2 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 7/11/2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, PAR.....	24
FIGURE 3 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES LORS DES DÉNOMBREMENTS 2014-2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, PAR CATÉGORIE.....	25
FIGURE 4 : COMPARAISON ET ÉVOLUTION DES RÉSULTATS DES DÉNOMBREMENTS 2008-2016 EN RÉGION BRUXELLOISE SELON LES CATÉGORIES DE LA GRILLE ETHOS.....	27
FIGURE 5 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 7/11/2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, PAR GENRE.....	28
FIGURE 6 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 7/11/2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, PAR CATÉGORIE ET PAR GENRE.....	29
FIGURE 7 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 7/11/2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN ESPACE PUBLIC INTÉRIEUR (GARES, STATIONS DE MÉTRO ET TRAM) ET EXTÉRIEUR, PAR GENRE.....	31
FIGURE 8 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES LORS DES DÉNOMBREMENTS 2008-2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN ESPACE PUBLIC INTÉRIEUR (GARES, STATIONS DE MÉTRO ET TRAM) ET EXTÉRIEUR, PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE.....	31
FIGURE 9 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES LORS DES DÉNOMBREMENTS 2008-2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN CENTRES D'ACCUEIL D'URGENCE/DE CRISE, PAR CATÉGORIE.....	34
FIGURE 10 : COMPARAISON DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES LORS DES DÉNOMBREMENTS 2008-2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN CENTRES D'ACCUEIL D'URGENCE/DE CRISE, PAR GENRE.....	35
FIGURE 11 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES LORS DES DÉNOMBREMENTS 2008-2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN CENTRE D'ACCUEIL D'URGENCE/DE CRISE, PAR GENRE.....	37
FIGURE 12 : COMPARAISON DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES LORS DES DÉNOMBREMENTS 2008-2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN MAISON D'ACCUEIL AGRÉES, PAR CATÉGORIE.....	38
FIGURE 13 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 7/11/2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN MAISONS D'ACCUEIL AGRÉES, PAR GENRE.....	38
FIGURE 14 : COMPARAISON DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES LORS DES DÉNOMBREMENTS 2008-2006 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN LOGEMENTS INADÉQUATS, PAR CATÉGORIE ET PAR GENRE.....	40
FIGURE 15 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES LORS DES DÉNOMBREMENTS 2008-2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, DANS L'ESPACE PUBLIC, LES OCCUPATIONS NÉGOCIÉES ET LES SQUATS, PAR CATÉGORIE.....	44
FIGURE 16 : COMPARAISON DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES LORS DES DÉNOMBREMENTS 2014-2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN OCCUPATIONS NÉGOCIÉES ET EN SQUATS, PAR GENRE.....	45
FIGURE 17 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 7/11/2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT, PAR SITUATION DE VIE.....	48
FIGURE 18 : COMPARAISON DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES LORS DES DÉNOMBREMENTS 2014-2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN PROJET HOUSING FIRST, PAR GENRE.....	48
FIGURE 19 : SITUATION DE LOGEMENT DES RÉPONDANTS DES PRÉ-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE NOVEMBRE 2016.....	52
FIGURE 20 : SOURCES DE REVENUS DES RÉPONDANTS DES PRÉ-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE NOVEMBRE 2016.....	53
FIGURE 21 : SOURCES DE REVENUS DES RÉPONDANTS D'ORIGINE BELGE DES PRÉ-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE NOVEMBRE 2016.....	54
FIGURE 22 : TITRE DE SÉJOUR DES RÉPONDANTS DES PRÉ-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE NOVEMBRE 2016.....	54
FIGURE 23 : UTILISATION DES SERVICES PAR LES RÉPONDANTS DES PRÉ-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE NOVEMBRE 2016.....	55
FIGURE 24 : SITUATION DU LOGEMENT DES RÉPONDANTS DES POST-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE NOVEMBRE 2016.....	57
FIGURE 25 : SOURCES DE REVENUS DES RÉPONDANTS DES POST-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE NOVEMBRE 2016.....	58
FIGURE 26 : TITRE DE SÉJOUR DES RÉPONDANTS DES POST-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE NOVEMBRE 2016.....	59
FIGURE 27 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, PAR CATÉGORIE.....	61
FIGURE 28 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, PAR GENRE.....	62
FIGURE 29 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, PAR CATÉGORIE ET PAR GENRE.....	63
FIGURE 30 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN ESPACE PUBLIC INTÉRIEUR (GARES, STATIONS DE MÉTRO ET DE TRAM AÉROPORT) ET EXTÉRIEUR, PAR TYPE ET PAR GENRE.....	64

FIGURE 31 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN ESPACE PUBLIC INTÉRIEUR (GARES, STATIONS DE MÉTRO ET DE TRAM, AÉROPORT) ET EXTÉRIEUR, PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE.....	65
FIGURE 32 : COMPARAISON DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LES NUITS DU 7/11/2016 ET DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN ESPACE PUBLIC INTÉRIEUR (GARES, STATIONS DE MÉTRO ET DE TRAM, AÉROPORT) ET EXTÉRIEUR, PAR ZONE.....	66
FIGURE 33 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN ESPACE PUBLIC INTÉRIEUR (GARES, STATIONS DE MÉTRO ET DE TRAM, AÉROPORT) ET EXTÉRIEUR, PAR GENRE.....	67
FIGURE 34 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN CENTRES D'ACCUEIL D'URGENCE/DE CRISE, PAR CATÉGORIE ET PAR GENRE.....	69
FIGURE 35 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, DANS LE DISPOSITIF HIVERNAL, PAR CATÉGORIE.....	71
FIGURE 36 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017, EN RÉGION BRUXELLOISE, EN MAISONS D'ACCUEIL AGRÉES, PAR CATÉGORIE ET PAR GENRE.....	72
FIGURE 37 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN LOGEMENTS INADÉQUATS, PAR CATÉGORIE.....	73
FIGURE 38 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN LOGEMENTS INADÉQUATS, PAR GENRE.....	73
FIGURE 39 : COMPARAISON DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LES NUITS DU 7/11/2016 ET DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN OCCUPATIONS NÉGOCIÉES ET SQUATS, PAR CATÉGORIE ET PAR GENRE.....	74
FIGURE 40 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT, PAR SITUATION DE VIE.....	77
FIGURE 41 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN LOGEMENT DE TRANSIT, PAR SITUATION DE VIE.....	78
FIGURE 42 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN PROJETS HOUSING FIRST, PAR SITUATION DE VIE.....	78
FIGURE 43 : SITUATION DU LOGEMENT DES RÉPONDANTS DES PRÉ-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE MARS 2017.....	81
FIGURE 44 : SOURCES DE REVENUS DES RÉPONDANTS DES PRÉ-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE MARS 2017.....	82
FIGURE 45 : TITRE DE SÉJOUR DES RÉPONDANTS DES PRÉ-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE MARS 2017.....	83
FIGURE 46 : SOURCES DE REVENUS DES RÉPONDANTS DES PRÉ-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE MARS 2017, EN FONCTION DU TITRE DE SÉJOUR.....	83
FIGURE 47 : SITUATION DU LOGEMENT DES RÉPONDANTS DES PRÉ-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE MARS 2017, EN FONCTION DU TITRE DE SÉJOUR.....	84
FIGURE 48 : UTILISATION DES SERVICES PAR LES RÉPONDANTS DES PRÉ-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE MARS 2017.....	85
FIGURE 49 : RAISONS DES RÉPONDANTS DES PRÉ-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE MARS 2017 POUR NE PAS FAIRE APPEL AUX SERVICES.....	86
FIGURE 50 : SITUATION DU LOGEMENT DES RÉPONDANTS DES POST-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE MARS 2017.....	88
FIGURE 51 : TITRE DE SÉJOUR DES RÉPONDANTS DES POST-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE MARS 2017.....	89
FIGURE 52 : RAISONS DES RÉPONDANTS DES POST-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE MARS 2017 POUR NE PAS FAIRE APPEL AUX SERVICES.....	89
FIGURE 53 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRE- ET POST-ENQUÊTES DES DÉNOMBREMENTS DE NOVEMBRE 2016 ET MARS 2017 EN RÉGION BRUXELLOISES, PAR SITUATION DU LOGEMENT.....	91
FIGURE 54 : CAPACITÉS D'HÉBERGEMENT RECONNUES ET OCCUPATIONS DES NUITS DU 7 NOVEMBRE 2016 ET DU 6 MARS 2017 EN STRUCTURE D'HÉBERGEMENT POUR DEMANDEURS D'ASILE ET MIGRANTS.....	94
FIGURE 55 : NOMBRE D'ADRESSES DE RÉFÉRENCES INSCRITES AUPRÈS D'UN CPAS BRUXELLOIS AU MOMENT DES DÉNOMBREMENTS 2016-2017.....	98
FIGURE 56 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 7/11/2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN STRUCTURES D'ACCUEIL ET LOGEMENTS D'UN CPAS BRUXELLOIS.....	99
FIGURE 57 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET LOGEMENTS D'UN CPAS BRUXELLOIS.....	99

Introduction

Les soirs du 7 novembre 2016 et du 6 mars 2017, la Strada, Centre d'appui au secteur bruxellois de l'aide aux sans-abri, a organisé la 4^e et double édition du dénombrement des personnes sans abri et mal logées dans la Région de Bruxelles-Capitale. Ce dénombrement fait partie des missions de la Strada, reconnues par la Commission Communautaire Commune (CCC). L'objectif est de fournir des chiffres réalistes à partir desquels il devient possible de formuler des réponses aux questions récurrentes relatives au sans-abrisme et au mal-logement, et d'éclairer leur évolution. Il s'agit non seulement de totaliser le nombre de personnes qui se trouvent en situation d'absence de logement ou de logement inadapté, mais aussi de porter attention à la diversité des situations précaires, aux liens entre elles et aux défis à mettre en évidence.

Pour y parvenir, nous devons connaître à la fois le nombre de personnes qui passent leurs nuits dans la rue, les parkings, les gares ou les stations de métro (espaces publics), et le nombre de personnes qui séjournent dans des structures d'accueil non agréées, au sein de communautés religieuses, dans des immeubles inoccupés ou dans des squats. Les structures d'hébergement reconnues (les centres d'accueil d'urgence et de crise, et les maisons d'accueil) ainsi que les services d'accompagnement au logement (transit ou logement accompagné, ou encore Housing First) fournissent des données sur le nombre de personnes qui sont prises en charge pendant le jour / la nuit. Le dénombrement est donc un outil fondamental pour avoir une meilleure connaissance des aspects visibles et des aspects moins visibles du sans-abrisme et du mal-logement.

Un film composé d'une multitude d'instantanés

Le dénombrement produit une photographie qui reflète une image globale de la situation à un moment bien précis dans les 19 communes bruxelloises. La répétition de cet instantané par l'organisation de dénombrements successifs à des moments similaires et selon la même méthodologie, fournit la possibilité de confirmer ou non les résultats et d'identifier des tendances. Le dénombrement se déroule au début du mois de novembre, juste avant le démarrage du plan hivernal. Dès lors, la photo obtenue reflète la situation des solutions d'accueil disponibles tout au long de l'année. Ce dénombrement effectué pendant une heure, de 23h à 24h, permet d'éviter un double comptage et de tenir compte uniquement des personnes qui ont passé la nuit en rue et dans d'autres lieux de l'espace public.

Depuis le 1^{er} dénombrement en 2008, 3 autres éditions ont été organisées (2010, 2014, 2016). Ce travail nous permet de disposer de données réparties sur 8 ans et de clarifier des évolutions sur une période significative.

Pour la première fois, à la demande des ministres compétents de la CCC, un dénombrement a également été organisé pendant la période hivernale. La situation et les résultats de ce second dénombrement le soir du 6 mars 2017, ne peuvent évidemment pas être comparés aux éditions précédentes. L'offre d'accueil d'urgence dans le cadre du dispositif hivernal entre début novembre et fin avril est toujours plus étendue. Pour l'hiver 2016-2017, 1350 places supplémentaires ont été mises à disposition par phases. Soit un apport qui fait plus que doubler la capacité des places structurelles ouvertes tout au long de l'année.

Un dispositif élaboré dans le cadre de recherches internationalement reconnues

Pour ce dispositif, la Strada s'appuie sur la **typologie ETHOS** (European Typology on Homelessness and Housing Exclusion) de la FEANTSA (Fédération européenne des organisations nationales qui travaillent avec les sans-abris). Cette typologie tend vers une compréhension globale du sans-abrisme et reprend non seulement des situations de vie dans la rue ('la vie dans l'espace public ou à l'extérieur'), mais aussi toutes les autres situations de sans-abrisme et d'exclusion au logement. Elle établit une distinction entre les personnes qui sont **sans abri, sans logement, en logement précaire et en logement inadéquat**.

Le Centre d'appui a développé trois méthodes pour récolter trois types de données à l'échelle de la Région bruxelloise : le nombre de personnes résidant dans des structures d'hébergement reconnues ou non ou dans des formes alternatives de logement ; le nombre de personnes qui passent la nuit dans les espaces publics ; des données complémentaires et un contrôle des données récoltées grâce à des interviews d'experts du vécu / utilisateurs de services d'accueil de jour.

Collaboration intersectorielle

À l'inverse de ce qui se fait à l'étranger, le dénombrement bruxellois est un projet collectif du secteur de l'aide aux personnes sans abri et de ses partenaires (experts du vécu, secteurs connexes, autorités locales et services communaux, la STIB, la SNCB, Bruxelles Environnement, etc.). C'est de cette manière que sont collectées exclusivement des données en lien avec les multiples situations de vie répertoriées dans la typologie ETHOS. En impliquant les travailleurs de terrain à chaque phase du dispositif (signalement des lieux de vie, comptage nocturne, validation des premières analyses), il en résulte un contrôle continu qui renforce la qualité des données récoltées. De plus, cette méthode de travail est un important moment d'échanges d'expertises diversifiées.

Élargissement des données récoltées

Pour la première fois, nous incluons les services des CPAS bruxellois et des structures d'accueil pour demandeurs d'asile et migrants (catégorie 5 de la grille ETHOS). Tenant compte de la crise dans l'accueil destiné aux réfugiés et de la situation de beaucoup de demandeurs d'asile, de réfugiés (reconnus) et de personnes sans statut de séjour par rapport au logement, il nous est apparu qu'il fallait impliquer le secteur d'aide aux migrants/réfugiés et les CPAS afin d'identifier et de récolter le plus de données de qualité possibles.

Élaboration du rapport

Le rapport est divisé en 4 parties. Dans la première partie, nous décrivons la méthodologie et l'approche communes à toutes les opérations de dénombrement des personnes sans abri et mal logées en Région bruxelloise depuis 2008. Dans la 2ème partie, nous commentons les résultats du dénombrement du 7 novembre 2016 et l'évolution depuis le premier dénombrement de 2008. Les résultats du dénombrement du 6 mars 2017, le premier qui a été organisé durant la période hivernale, sont présentés dans la 3ème partie. Ce dernier moment d'enregistrement reflète exclusivement une situation comparée à celle précédant l'hiver 2016-2017. Dans la partie 4, nous esquissons enfin une projection de la situation qui inclut les CPAS et les structures d'accueil officielles pour demandeurs d'asile et migrants en Région bruxelloise.



1. Méthodologie

1.1. Les catégories prises en compte lors du dénombrement 2016

Lors de la quatrième édition du dénombrement, la typologie ETHOS (European Typology on Homelessness and Housing Exclusion) de la FEANTSA¹ (Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri) reste la référence de la Strada. Cette typologie dépasse les seules situations de vie en rue ('street homelessness') et vise à englober toutes les situations d'exclusion du logement. En effet, aux situations d'absence de logement (séjour en rue, accueil d'urgence, hébergement pour personnes sans abri,...) s'ajoutent les cas de figure où les personnes ne disposent pas d'un "logement" régulier exclusif (le 'home' ou le 'chez soi') au sens entendu par la FEANTSA :

"Avoir un logement" peut être interprété comme : "disposer d'une habitation adéquate dont une personne et sa famille peuvent disposer exclusivement (domaine physique), avoir un lieu de vie privée pour entretenir des relations sociales (domaine social) et avoir un titre légal d'occupation (domaine juridique)". (FEANTSA, 2007)

Tout manquement à l'un de ces domaines mène à une situation d'exclusion du logement. Cette typologie couvre donc toutes les situations dans lesquelles une personne se trouve dans l'impossibilité **d'accéder à un logement personnel, durable et adéquat, et de le maintenir.**

La typologie ETHOS a été élaborée dans un contexte européen. Son but est de proposer une définition fiable à l'échelle européenne, une définition qui puisse convenir et s'adapter aux politiques nationales² d'aide aux personnes sans abri et à la diversité des contextes culturels, politiques et linguistiques de chaque État-membre (Edgar, 2012). Il revient donc à chaque pays d'adapter la typologie aux réalités locales, en modifiant/supprimant/complétant des catégories de la définition ETHOS.

La typologie ETHOS constitue une première tentative d'élaboration d'un cadre international de recherche partagé. C'est la raison pour laquelle une version simplifiée d'ETHOS est actuellement proposée. Dans cette version simplifiée, le nombre de catégories opérationnelles est réduit de 13 à 6³. Les 'personnes vivant en logement inadéquat' est l'une des catégories qui disparaît. De plus en

1. La typologie est disponible dans plusieurs langues et est adaptée à la situation des différents pays. Voir : <http://www.feantsa.org/en/toolkit/2005/04/01/ethos-typology-on-homelessness-and-housing-exclusion>, la Strada renvoie ici vers la version FR.

2. SERVICE PUBLIC FEDERAL – CHANCELLERIE DU PREMIER MINISTRE, *Accord de coopération concernant le sans-abrisme et l'absence de chez-soi*, 12 mai 2014 (MB 2014/206010), conclu entre l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés.

3. BUSCH-GEERTSEMA Volker, et alii, *Extent and Profile of Homelessness in European Member States : A Statistical Update. EOH Comparative Studies on Homelessness n°4*, Bruxelles : European Observatory on Homelessness (FEANTSA), Décembre 2014, p.21-24 :

Personnes vivant dans la rue (1), Personnes en hébergement d'urgence (2), Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile (3), Personnes en institution (4), Personnes en logement non conventionnel par manque de logement (5), Personnes vivant provisoirement sans un logement conventionnel avec des amis ou dans la famille (par manque de logement) (6).

plus de résidents de la Région bruxelloise voient leur accès au logement limité à une forme de logement alternatif, dans lequel les conditions de vie diffèrent parfois très peu de la vie en rue.

La **figure 1** (voir p.17) reflète fidèlement la manière dont est élaborée la grille ETHOS. Elle propose quatre catégories conceptuelles d'exclusion liée au logement : les **personnes sans abri**, les **personnes sans logement**, les **personnes en logement précaire** et enfin, celles qui vivent dans un **logement inadéquat**. Chacune d'entre elles est divisée en 13 catégories opérationnelles afin de pouvoir déterminer les mesures politiques de lutte contre l'exclusion sociale par le logement, en assurer le suivi et les évaluer.

Examinons à présent chaque catégorie séparément ainsi que son implémentation au niveau bruxellois.

1.1.1. Sans-abri

La première catégorie conceptuelle, les '**personnes sans abri**', est divisée en 2 catégories opérationnelles ETHOS, soit les personnes vivant dans rue (1) et les personnes en hébergement d'urgence (2). La 1^{ère} catégorie opérationnelle englobe donc les personnes qui ont passé la nuit dans l'espace public extérieur (rue, parcs, places, etc.) et intérieur (gares, stations de métro, halls de bâtiments publics, etc.). Dans la 2^{ème} catégorie opérationnelle sont comprises les personnes ayant séjourné en centre d'hébergement d'urgence ou de crise.

1.1.2. Sans logement

Dans la deuxième catégorie conceptuelle ETHOS, on trouve toutes les '**personnes sans logement**' qui sont hébergées dans une maison d'accueil pour hommes seuls, pour femmes seules ou avec enfants, ou pour familles, réparties dans les catégories opérationnelles ETHOS 3 et 4.

Nous rangeons également dans cette catégorie conceptuelle les bénéficiaires des services de logement accompagné et des projets Housing First (HF).

La catégorie ETHOS 7, '**logement accompagné**', ou plus exactement '**l'accompagnement social des personnes ayant vécu sans logement**', inclut l'accompagnement offert par ces types de services. La FEANTSA stipule qu'il s'agit d'un accompagnement au logement à long terme pour personnes antérieurement sans abri, au sens de personnes ayant vécu en rue ou dans des structures d'hébergement d'urgence. Si cette description s'applique clairement à Housing First, ce n'est pas toujours le cas pour les services d'accompagnement des personnes en logement (« logement accompagné »), pour lesquels les conditions d'admission sont différenciées.

Le programme de **Housing First** s'oriente exclusivement vers les personnes quittant les catégories ETHOS 1 & 2. De plus, selon les principes théoriques de base, seules les personnes qui vivent depuis longtemps en rue et qui cumulent des problèmes d'assuétude et de santé mentale entrent en ligne de compte pour ce dispositif. Dans la pratique, ces critères sont appliqués de façon moins stricte. C'est ainsi que l'initiative de HF du Samusocial est destinée aux jeunes. Contrairement aux « services de logement accompagné », le programme HF assure la captation de logements à long terme et l'insertion dans une habitation durable.

Cette deuxième catégorie conceptuelle inclut également ‘le logement de transit avec accompagnement’. Dans le contexte bruxellois, nous pouvons adapter cette définition au **logement de transit** qui dans le Code du logement⁴ est défini comme suit :

“Logement destiné à un public spécifique auquel un accompagnement social est assuré et dont la durée d’occupation ne peut être supérieure à dix huit mois.”

Il s’agit donc d’un logement temporaire pour lequel la législation prévoit un accompagnement social qui correspond à la définition de la catégorie opérationnelle (ETHOS 3).

La catégorie conceptuelle ‘sans-logement’ contient également ‘**les personnes hébergées ayant un statut de réfugié ou de demandeur d’asile**’ (ETHOS 5)⁵. Étant donné la crise de l’accueil des réfugiés et la précarité du logement de nombreux demandeurs d’asile, des réfugiés (reconnus) et des personnes sans titre de séjour, il nous a paru important d’inclure le secteur migrants/réfugiés dans ce dénombrement pour pouvoir rassembler des données de qualité. Ces données sont d’autant plus importantes qu’à l’instar de toutes les grandes villes, la Région de Bruxelles-Capitale exerce un pôle d’attraction important d’autant qu’elle héberge des organismes officiels tels que l’Office des Étrangers (OE) et l’Office du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR).

Ces données n’ont pas été systématiquement récoltées lors des précédentes éditions du dénombrement. En effet, toutes les structures d’accueil ne pouvaient pas fournir les informations demandées dans le délai imparti. Durant la période intermédiaire entre les dénombrements, nous avons consolidé la collaboration avec ces structures afin de pouvoir disposer de suffisamment de données de qualité pour le dénombrement de mars 2017. Le nombre de personnes accueillies dans ces structures ne font pas partie du nombre total de personnes dénombrées lors des dénombrements. Les données relatives à ce public spécifique et le processus de récolte de données ont été commentés dans la partie 4 du rapport.

‘**Les personnes sortant d’institutions**’ (ETHOS 6) sont également incluses dans cette catégorie conceptuelle. En effet, les institutions pénitentiaires tiennent compte de tous les anciens détenus qui peuvent obtenir un ‘kit de sortie’ en tant que personnes sans logement. L’objectif de ce dispositif est d’octroyer aux détenus les plus précarisés au moment de leur libération, des moyens de s’organiser pendant les trois premiers jours qui suivent leur sortie du milieu carcéral. La distribution de ces kits a débuté en avril 2012. Ce sont les directions des prisons bruxelloises qui sont chargées de les octroyer selon deux critères définis : disposer de moins de 100€ au moment de la libération, et être dépourvu d’un point de chute.

1.1.3. Logement précaire

La troisième catégorie conceptuelle contient les ‘**personnes en logement précaire**’. C’est le groupe le plus invisible (la zone grise). La première catégorie opérationnelle des ‘**personnes en habitat précaire**’ logent soit provisoirement dans la famille ou chez des amis, soit elles ne dis-

4. MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, *Ordonnance portant le Code bruxellois du Logement*, 17 juillet 2003 (MB 2003/031392), coordonnée par la SLRB (Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale).

5. BUSCH-GEERTSEMA Volker, et alii, *Asylum Seekers, Refugees and Homelessness : The Humanitarian Crisis and the Homelessness Sector in Europe, EOH Comparative Studies on Homelessness n°6*, Bruxelles : European Observatory on Homelessness (FEANTS), Décembre 2016.

posent pas d'un bail locatif formel comme c'est souvent le cas avec les marchands de sommeil ou occupent illégalement des terrains (ETHOS 8). A Bruxelles, nous ne disposons pas de données officielles pour cette catégorie. Néanmoins, grâce aux pré- et post-enquête menées dans les centres de jour lors du dénombrement, nous avons collecté ces données afin d'obtenir un aperçu de ces différentes stratégies de survie.

Pour les catégories '**personnes menacées d'expulsion**' (ETHOS 9) et '**personnes menacées de violences domestiques**' (ETHOS 10), il n'y a pas malheureusement pas de données disponibles.

1.1.4. Logement inadéquat

Dans la quatrième catégorie conceptuelle, '**les personnes en logement inadéquat**', la première catégorie opérationnelle, '**personnes vivant dans des structures provisoires/non-conventionnelles**' (ETHOS 11), renvoie pour Bruxelles vers les personnes vivant en structures d'hébergement non agréées (SHNA) ou hébergées dans des communautés religieuses ainsi que les personnes en occupation négociée.

On entend par **SHNA**, des structures offrant un hébergement payant pour personnes sans abri, qui ne sont ni agréées ni subventionnées ni contrôlées par les pouvoirs publics et qui ne sont pas soumises au respect de certaines dispositions telles que celles définies par voie législative pour les services d'hébergement des personnes sans abri. Les SHNA sont tantôt des sociétés commerciales, tantôt des ASBL, et développent pour certaines de bonnes pratiques et pour d'autres des pratiques inquiétantes en terme de manquements, voire d'abus sur les personnes et sur leurs biens.

Cette catégorie (ETHOS 11) contient également les personnes logées provisoirement par des **communautés religieuses**, ou qui trouvent abri dans un bâtiment géré par une autorité ou une communauté religieuse.

Une 3^{ème} catégorie opérationnelle contient les **occupations négociées**, reprises depuis 2013 dans le Code bruxellois du Logement. Nous nous référons ici à l'occupation précaire de bâtiments vides pour laquelle une convention est signée avec le propriétaire. Ces conventions peuvent être signées tant avec des propriétaires privés que publics, entre autres des sociétés de logements sociaux. La convention prévoit plutôt un défraiement symbolique par les locataires ainsi que leur encadrement par un service social sur base d'un modèle participatif, communautaire et solidaire, de manière à favoriser l'accès au logement des personnes vulnérables (par exemple, Leeggoed avec le soutien de Samenlevingsopbouw Brussel). La Fédération Bruxelloise de l'Union pour le Logement (FÉBUL-BFUH) est reconnue depuis 2014 dans son rôle de négociateur avec les propriétaires et pour son expertise en matière d'encadrement et de méthodologie de soutien des organisations qui accompagnent de tels projets. La FÉBUL-BFUH collabore avec la Strada dans le recueil de données des personnes vivant dans des occupations précaires.

La catégorie conceptuelle 'logement inadéquat' contient la catégorie opérationnelle '**personnes en logement inhabitable**' (ETHOS 12) et reprend également les personnes qui séjournent en **squat**. Selon la législation, on entend par squats des logements inhabitables ou des bâtiments vides. Les conditions de vie des habitants diffèrent peu de celles des habitants de la rue, c'est-à-dire qu'elles sont tout aussi précaires.

Il est difficile d'accéder aux données des personnes qui séjournent dans des squats, bien que ce ne soit pas impossible mais uniquement de manière indirecte, grâce aux informations glanées par les travailleurs sociaux en contact avec les personnes qui y séjournent. Il est malheureusement impossible d'avoir une vue globale du nombre de personnes qui s'y trouvent, spécialement lorsqu'il s'agit de squats de petite dimension. Dès lors, ce nombre ne peut être qu'une approximation et constitue assurément une sous-évaluation du chiffre réel.

Enfin, en ce qui concerne les **'personnes qui vivent dans des conditions de surpeuplement sévère'** (ETHOS 13), la Strada ne dispose pas de chiffres ni d'opportunités pour dénombrer ces personnes à Bruxelles.

1.1.5. Tableau récapitulatif

Les dénombrements du 7 novembre 2016 et 6 mars 2017 présentent des données relatives aux situations de vie de 8 des 13 catégories opérationnelles de la typologie ETHOS. Les chiffres relatifs à l'accompagnement des personnes en logement, au Housing First (ETHOS 7) et aux logements de transit (ETHOS 3) sont présentés à titre complémentaire. Les données se référant aux adresses de référence attribuées par les CPAS bruxellois ainsi que leurs logements pour personnes sans abri ou pour des réfugiés (reconnus) sont présentées avec les données des structures officielles d'hébergement pour migrants (ETHOS 5) dans la partie 4 de ce rapport.

Le tableau repris ci-dessous donne un aperçu des différentes situations de vie pour lesquelles la Strada tente de recueillir autant de données de qualité que possible, grâce au dénombrement. Nous utilisons à cette fin la version simplifiée de la typologie ETHOS, adaptée au contexte bruxellois. Les couleurs se réfèrent à l'origine des données : bleu pour le dénombrement nocturne, jaune pour les structures d'hébergement, vert pour la pré- et la post-enquête, gris lorsqu'il n'y a pas de données disponibles.

FIGURE 1 : TYPOLOGIE ETHOS DE L'EXCLUSION SOCIALE LIÉE AU LOGEMENT – version simplifiée et adaptée au contexte bruxellois.

	Catégories opérationnelles	Situations de vie	Catégories conceptuelles
1	Personnes vivant dans la rue	- Espace public intérieur (stations, gares) et extérieur	SANS-ABRI
2	Personnes en hébergement d'urgence	- Accueil de nuit et Centres d'accueil d'urgence ou de crise	
3	Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans-domicile	- Maisons d'accueil pour hommes/femmes/familles	SANS LOGEMENT
		- Logement de transit avec accompagnement	
4	Personnes en foyer d'hébergement pour femmes	- Maisons d'accueil pour femmes avec ou sans enfants	
5	Personnes en hébergement pour immigrés	- Secteur de l'aide aux migrants/réfugiés	
6	Personnes sortant d'institutions	- Institutions pénales, kits de sortie	
		- Institutions médicales	
		Quelques chiffres disponibles	
7	Bénéficiaires d'un accompagnement au logement à plus long terme	- Services de Guidance à Domicile - Housing First	
8	Personnes en habitat précaire	- Provisoirement hébergées dans leur famille/chez des amis.	LOGEMENT PRÉCAIRE
		- Sans bail locatif formel (pas squats)	
		- Occupation illégale de terrains	
		Pré- et post-enquête	
9	Personnes menacées d'expulsion	Chiffres non disponibles	
10	Personnes menacées de violences domestiques	- Incidents enregistrés par la police.	
		Chiffres non disponibles	
11	Personnes vivant dans des structures provisoires/ non-conventionnelles	- Structures d'hébergement non-agrées	LOGEMENT INADEQUAT
		- Occupations négociées	
		- Communautés religieuses	
12	Personnes en logement indigne	- Squats	
		Sous-estimation du nombre réel	
13	Personnes vivant dans des conditions de surpeuplement sévère	Chiffres non disponibles	

1.2. Approche, mobilisation et information des secteurs concernés

Chaque dénombrement est organisé en étroite collaboration avec le secteur bruxellois de l'aide aux personnes sans abri et mal logées et avec les secteurs connexes, les experts du vécu, la STIB, le SNCB, Bruxelles Environnement, etc. De plus en plus de communes et de CPAS sont confrontés à la problématique et offrent leur soutien. L'expertise et la collaboration des organisations, services et bénévoles est nécessaire pour les raisons suivantes :

- **l'identification des lieux précis où les personnes sans abri passent la nuit.** la Strada cartographie et délimite les zones du dénombrement ;
- **la participation au dénombrement.** Pour couvrir les 19 communes bruxelloises, nous devons pouvoir compter sur un minimum de 180 bénévoles ;
- **la communication du nombre de personnes qui font appel à l'offre de services résidentiels et de logements accompagnés** (aide aux personnes sans abri et aux migrants) ;
- **la réalisation d'un questionnaire 15 jours avant le dénombrement et le lendemain de celui-ci** afin de recueillir des informations au sujet du sans-abrisme caché, notamment des personnes en logement précaire (famille ou amis) ou en logement inadéquat (insalubre ou inhabitable), et de disposer d'un contrôle des résultats ;
- **la validation des résultats du dénombrement et l'analyse des données recueillies.**

1.2.1. Mobilisation des partenaires

La première étape consiste à inviter les services d'aide aux personnes sans abri et les autres partenaires à participer à cet événement afin de recueillir les données, tout en rappelant les objectifs et la plus-value de la démarche. Grâce à l'envoi d'informations par mail et à l'organisation de moments de rencontre, les résultats du dénombrement précédent et les différentes phases préparatoires sont expliqués (comme l'identification des lieux fréquentés, le déroulement du dénombrement et des pré- et post-enquêtes ainsi que les formulaires à remplir).

Les organisations sont mobilisées pour consolider leurs données. Les travailleurs des services (aide aux personnes sans abri, aide aux migrants/demandeurs d'asile et autres secteurs amenés à côtoyer régulièrement les personnes sans abri et leurs bénévoles) sont sollicités pour participer au dénombrement. De même, les pouvoirs locaux (communes et CPAS) sont impliqués et sollicités pour autoriser leurs services à participer. Étant donné le nombre élevé de zones à parcourir, nous faisons également appel aux volontaires de la Croix-Rouge.

1.2.2. Données issues des structures d'hébergement

Les maisons d'accueil et les autres structures d'hébergement (accueil de nuit, centres d'accueil d'urgence, maisons d'accueil, structures d'hébergement non agréées, occupations négociées, structure d'accueil et initiatives pour migrants, etc) sont invitées à consolider les chiffres relatifs à la nuit du dénombrement (nombres d'hommes, de femmes et d'enfants de moins de 18 ans). La Strada transmet préalablement des formulaires - par l'intermédiaire des fédérations ou structures

faïtières – qui doivent être complétés au moment du dénombrement ou au plus tard le lendemain et renvoyés à la Strada.

Les communautés religieuses ainsi que les hôpitaux bruxellois sont eux aussi impliqués et sollicités pour transmettre le nombre de personnes qui ont été accueillies la nuit du dénombrement. Pour les hôpitaux, cela concerne les personnes sans abri qui se sont annoncées aux urgences la nuit du dénombrement.

1.2.3. L'identification des lieux fréquentés

Le dénombrement nocturne couvre les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Il est cependant impossible de parcourir l'ensemble des lieux publics, rues et parcs de Bruxelles en une heure de temps.

la Strada fait appel à l'expertise et à la connaissance des services et des travailleurs sociaux impliqués pour identifier les principaux lieux fréquentés le soir par les personnes sans abri. Il est crucial que cette identification des lieux se fasse dans le mois qui précède le dénombrement, de telle sorte que les informations transmises soient les plus actuelles possibles et les plus proches des conditions météorologiques du dénombrement. Beaucoup de personnes passent la journée en rue (par exemple pour faire la manche), mais quittent ce lieu pour rejoindre soit leur logement (précaire), soit l'hébergement qu'ils occupent momentanément. Ce travail d'identification doit aussi tenir compte d'une plage horaire pour que seuls les endroits fréquentés la nuit par les personnes sans abri soient pris en compte.

En Région bruxelloise, ceux qui détiennent ces informations sont principalement les travailleurs de rue. Ils sont sollicités en tant que source privilégiée afin d'identifier les lieux où dorment les personnes sans abri et sans logis. Bien que les travailleurs de rue possèdent une très grande expertise de repérage, d'autres services, voire des particuliers, peuvent également identifier d'autres endroits. Dans le cadre de leur travail, les travailleurs de rue peuvent également faire appel à des citoyens pour la signalisation de ces endroits.

Une fois les différents lieux identifiés en Région bruxelloise, nous réalisons une cartographie. Nous procédons à un quadrillage 'logique' de la Région en fonction des regroupements de lieux signalés. Nous partons du principe que les zones émergeant de cette cartographie doivent se situer dans le Pentagone pour être parcourus à pied en une heure. Hors du Pentagone, elles doivent être parcourues en une heure à vélo ou en voiture.

Enfin, des contacts sont établis avec les sociétés de transports publics en Région bruxelloise susceptibles de participer ou de nous aider à la réalisation de ce dénombrement. Tant la STIB que la SNCB sont sollicitées pour nous communiquer les endroits où les personnes sans abri passent la soirée. Il leur est également demandé de mettre leurs agents de sécurité à disposition pour le dénombrement dans les gares/stations respectives. Les sociétés de parkings (Q-Park et Interparking qui sont les deux principales sociétés actives sur Bruxelles) sont contactées pour signaler à la Strada les lieux de refuge, et en permettre l'accès aux bénévoles la nuit du dénombrement.

Pour cette édition 2016, la Région bruxelloise a été divisée en 66 zones qui ont été parcourues par 180 bénévoles. Du fait d'un nombre croissant d'endroits signalés et d'une plus grande distribution

sur le territoire bruxellois, un plus grand nombre de zones ont dû être couvertes en vélo et en voiture.

L'Aéroport de Bruxelles-National (Zaventem) n'a pas été repris comme zone dans le dénombrement du 7 novembre 2016. Les personnes sont en effet découragées d'y rester la nuit pour des raisons de sécurité renforcées. Une situation qui évoluera par la suite, comme on le verra infra pour le dénombrement de mars 2017.

Chaque équipe est informée uniquement des points prioritaires signalés dans sa zone. Toutes les informations issues des zones répertoriées sur la carte de la Région bruxelloise sont considérées comme des données confidentielles. Seule l'équipe responsable du dénombrement de la Strada a accès à l'ensemble de ces informations. Cela en vue de préserver autant que possible les personnes qui vivent sur ces différents lieux et le travail des équipes actives auprès d'elles.

1.3. Le dénombrement nocturne

La méthode du dénombrement nocturne consiste à compter les personnes dormant dans l'espace public extérieur (rue, parcs, etc.) ou intérieur (gares, stations de métro, hall d'immeubles publics, etc.). Sa réalisation n'est possible qu'avec la mobilisation de nombreux bénévoles 'compteurs' impliqués pour la circonstance. la Strada fait appel à des compteurs ayant une certaine connaissance et une affinité avec les personnes sans abri ou sans logis. C'est ainsi que nous pouvons dépasser les représentations hasardeuses et les préjugés qui existent au sujet de ce public. Lors de la composition des équipes, nous rassemblons des compteurs expérimentés (comme des travailleurs de rue et des maraudes) avec des débutants (moins familiarisés avec ce public). Dès que les équipes sont constituées, nous leur attribuons une zone en tenant compte de leurs préférences, de leurs contraintes, de leurs moyens de locomotion et de leur connaissance de la Région bruxelloise.

Tout comme pour les éditions précédentes, le dénombrement a lieu durant une heure, de 23 à 24 heures. Ce qui est neuf, c'est l'organisation de deux dénombrements au cours d'une période de 4 mois : le premier a lieu le 7 novembre 2016, juste avant l'ouverture du dispositif hivernal, le second le 6 mars 2017 pendant le dispositif hivernal. Ces deux dates peuvent être modifiées suite à des circonstances externes qui auraient un impact sur les résultats du dénombrement, comme par exemple le grand froid qui motiverait le démarrage précoce du dispositif hivernal, une menace terroriste ou une grande manifestation nationale ou grève qui priveraient les personnes sans abri de leur point de chute habituel.

Le soir du dénombrement, les bénévoles se rassemblent 3 heures avant le début de l'opération (ils ne sont pas dédommagés par la Strada⁶). Ce rassemblement permet aux compteurs de faire connaissance de leur coéquipier et de la zone qui leur est attribuée. La méthodologie et les objectifs du dénombrement sont exposés par les responsables de la Strada. Chaque équipe reçoit une carte délimitant la zone géographique contenant les lieux et rues prioritaires et leurs limites précises. On leur demande de parcourir prioritairement ces endroits, signalés comme lieux possibles où les personnes sans abri passent la nuit. Afin d'éviter des doubles comptages, l'équipe ne tient

⁶Certains travailleurs voient leur participation au dénombrement reconnue par leur employeur comme partie intégrante de leur travail, et les heures sont donc reprises dans le décompte de leur temps de travail. La grande majorité, elle, vient bénévolement. Nous y reviendrons.

pas compte des personnes sans abri qui se trouvent hors de sa zone, même s'il s'agit d'une zone limitrophe.

Avant le début de l'opération, chaque compteur est prié de signer un 'engagement moral', par lequel il s'engage à rester discret, à respecter les personnes à la rue et de ne pas les déranger ou les réveiller. Les compteurs doivent veiller à assurer la fiabilité des données, en transmettant ces données exclusivement aux collaborateurs de la Strada, qui sont chargés du traitement et de l'analyse de ces données dans le cadre du dénombrement des personnes sans abri et sans logis.

Suite au briefing, chaque équipe se rend dans sa zone et débute le dénombrement précisément de 23h à minuit. L'opération se termine par le retour (d'au moins un membre) des équipes au point de rendez-vous pour restituer les formulaires complétés. Chaque formulaire est parcouru avec un travailleur de la Strada afin de garantir la lisibilité et la fidélité des informations récoltées. Les données sont ensuite encodées dans une base de données puis soumises à l'analyse.

Ajoutons que le dénombrement nocturne est un moment important pour les partenaires issus des secteurs sans-abris, des secteurs connexes et des services qui travaillent avec des personnes sans abri et sans logis. Par respect pour les personnes concernées, la présence de journalistes ou de médias est exclue.

1.4. Les pré- et post-enquêtes

Afin de consolider et de vérifier les résultats du dénombrement et d'obtenir un tableau plus complet des différents types de situations de vie, nous menons préalablement (deux semaines avant) et le jour suivant le dénombrement, une enquête dans des centres d'accueil de jour, d'accueil d'urgence et de travail de rue. C'est ici qu'interviennent les experts du vécu.

Lors de la **pré-enquête**, nous orientons le questionnement vers quelques variables socio-démographiques, l'usage des services sociaux par les personnes sans abri et mal logées ainsi que les lieux de séjour lors de la nuit précédente et lors de la période antérieure (7 nuits). Nous utilisons pour cela le questionnaire du dénombrement de 2010⁷. Les entretiens sont réalisés grâce à une liste de questions, de manière ouverte et empathique, adaptée au public cible. Les résultats de cette enquête complémentaire livrent des informations supplémentaires pour identifier les points prioritaires et délimiter les zones. Ils nous permettent également de mieux appréhender les différentes catégories et situations de vie.

La **post-enquête** poursuit un double objectif. Obtenir d'une part une deuxième distribution des différentes situations de vie reprises dans le dénombrement et d'autre part, une vue des personnes qui ne sont pas reprises dans le dénombrement (sans-abrisme caché).

La réalisation de ce questionnaire a lieu en étroite collaboration avec les centres de jour et le travail de rue. Ils ne sont pas seulement consultés au sujet des modalités de l'enquête, mais aussi

7. Pour établir les questionnaires en 2008, la Strada s'est basée sur des études menées par l'INED en France, sur des travaux de Maryse Marpsat, les travaux réalisés par la FEANTSA, le rapport de Cécile Brousse, *The production of data on homelessness and housing deprivation in the European Union : survey and proposals*, Luxembourg, Office for Official Publications of the European Communities, 2004, le rapport de Edgar et al. du Joint Centre for Scottish Housing Research : European Commission – Employment, Social Affairs and Equal Opportunities DG, *Measurement of Homelessness at European Union Level*, European Communities, Janvier 2007. Ces questionnaires ont été actualisés pour cette 4^e édition du dénombrement.

impliqués par le questionnement de leurs usagers. Ces services atteignent des personnes durant la journée, qui pendant la nuit du dénombrement n'auraient pas voulu ou pas pu recourir à une structure d'accueil.

La plupart de ces services à bas seuil sont sur-sollicités et comptent ou non sur le soutien de bénévoles. Afin de ne pas saturer leur travail, des équipes d'experts du vécu et d'étudiants ont été sollicités pour réaliser l'enquête. Lors de la sélection des étudiants, nous avons tenu compte de leurs connaissances linguistiques.

la Strada souhaite intégrer au maximum ce type de services à l'élaboration des questionnaires afin de pouvoir brosser une image aussi complète que possible de la diversité des personnes sans abri et mal logées et de leurs besoins en Région de Bruxelles-Capitale. Pour cette édition, 13 services ont été sollicités et 172 questionnaires ont été complétés avant le dénombrement, et 123 le jour suivant. Les annexes présentent la liste des services partenaires et des questionnaires.

1.5. Plus-value et limites de la méthodologie

Tout comme les autres éditions du dénombrement bruxellois des personnes sans abri et mal logées, le présent dénombrement connaît aussi ses limites. Il s'agit d'une photographie ponctuelle qui donne donc un aperçu de la situation à un moment donné. Un changement de circonstances ou des événements tels qu'une grande manifestation et grève en 2014 ont pu avoir un impact sur les résultats du dénombrement. Lors des dénombrements du 7 novembre 2016 et du 6 mars 2017, les mesures prises dans le cadre du niveau 3 de la menace ont certainement joué un rôle.

Sur les deux dénombrements organisés, seuls les résultats du 7 novembre 2016 peuvent être comparés aux éditions précédentes. Le dénombrement du début mars 2017 donnera l'image d'une toute autre situation pour laquelle 1350 places supplémentaires auront été ouvertes en hébergement d'urgence.

Les dénombrements qui se sont succédés en 8 ans permettent d'établir des tendances. Il est important d'examiner dans quelle mesure une augmentation brusque est la conséquence d'une meilleure connaissance d'une situation de vie ou s'il s'agit d'une réelle augmentation. Le dénombrement de 2014 a révélé une augmentation de 322% du nombre de personnes vivant en squat. Cette augmentation était plutôt le résultat d'une meilleure collaboration avec des personnes de contact impliquées. La part des personnes résidant en squat a été confirmée par le dénombrement de novembre 2016. Dès lors, nous pouvons en conclure prudemment qu'un groupe important de personnes a trouvé un abri en squattant un immeuble ou une partie d'immeuble vide. Cependant, ce chiffre reste une sous-estimation de la situation réelle. Ce ne sont en effet que les grands squats, connus des organisations, qui y sont inclus.

Le dénombrement bruxellois des personnes sans abri et mal logées rassemble des données sur le nombre de personnes se trouvant dans les différentes situations de vie décrites par la typologie ETHOS et non pas sur le profil individuel de personnes sans abri ou mal logées. Depuis le dénombrement de 2008, on a identifié clairement certaines tendances et il est possible aujourd'hui de constater des glissements de profils. Pour plus d'informations sur le profil des usagers des centres d'hébergement d'urgence, des maisons d'accueil et des logements accompagnés, nous renvoyons

au Recueil central de données rédigé par la Strada⁸. Par ailleurs, pour obtenir un aperçu du profil des personnes en situation précaire qui ont peu ou pas recours aux structures d'hébergement agréées, nous organisons deux questionnements dans les centres d'accueil de jour à bas seuil (pré- et post-enquête).

Enfin, nous voulons mettre l'accent sur le fait que pour différentes raisons qui sont présentées dans ce rapport, les chiffres sont en réalité sous-estimés. Malgré une bonne collaboration avec tous les partenaires impliqués, il reste difficile de recueillir les données sur certains aspects moins visibles voire invisibles, le 'sans-abrisme caché' ; par exemple les données relatives aux personnes vivant momentanément chez des amis ou dans la famille, dans des greniers ou des caves, dans des garages ou dans des voitures, ainsi que dans des camps de plus en plus nombreux qui ne sont pas accessibles pour les volontaires du dénombrement.

⁸www.lastrada.brussels.

2. Résultats du dénombrement des personnes sans abri et mal logées du 7 novembre 2016

2.1. Contexte

Le lundi 7 novembre 2016 était le premier jour froid (4,2°C) et surtout très humide suivant une période de températures douces pour cette période de l'année. Un certain nombre de personnes qui ont séjourné dans l'espace public les nuits précédentes ont cherché un abri cette nuit-là. Sur la septantaine de lieux de séjour recensés, seules quelques traces sont restées visibles, telles que des sacs de couchage, des couvertures et des cartons destinés à se protéger.

La grande différence avec les précédentes éditions réside dans la présence de militaires dans les rues de Bruxelles suite aux attentats de Paris, ainsi qu'à l'Aéroport de Bruxelles-National et dans la station de métro Maelbeek. La police veille également et, dans les espaces publics tels que l'aéroport, les stations de métro et de train, un personnel de contrôle supplémentaire a été engagé et les règles de sécurité sont strictement respectées.

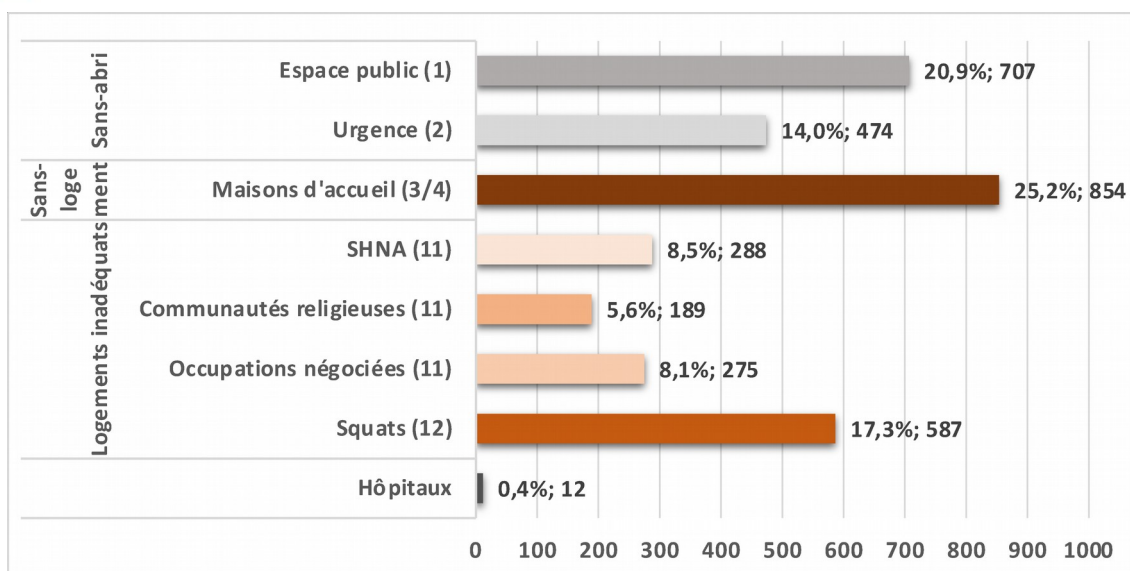
2.2. Situation générale

La **figure 2** montre les résultats du dénombrement pour 3 des 4 catégories conceptuelles de la grille ETHOS : **sans-abri**, **sans-logement**, et **personnes en logement inadéquat**. Pour la catégorie conceptuelle **logement précaire**, nous ne disposons pas encore de pistes satisfaisantes pour pouvoir recueillir des données de qualité suffisante. Les pré- et post-enquêtes, avant et après le jour du dénombrement, donnent un aperçu des différentes situations de logements précaires. Les résultats de ce questionnaire sont présentés dans les points 2.6.2 et 2.6.3 des 'Données complémentaires'.

La catégorie **Sans-abri** se réfère aux personnes qui passent la nuit soit dans les espaces publics c'est-à-dire en rue, dans les parcs, dans des tentes, dans les stations de métro ou de gares soit dans d'autres bâtiments publics (ou parties de bâtiment) et aux personnes qui, la nuit du dénombrement, ont fait appel à l'accueil d'urgence et de crise. La catégorie **sans-logement** est limitée aux personnes qui sont hébergées en maison d'accueil. Les résultats du logement accompagné, des logements de transit et du Housing First sont commentés dans le point 2.6.1 des 'Données complémentaires'. Les différentes situations de vie dans les structures d'accueil alternatives et dans des formes de logement précaire sont considérées comme des **logements inadéquats**.

Pendant la nuit du dénombrement du 7 novembre 2016, un total de **3386 personnes** a été comptabilisé, parmi lesquelles **35% de personnes sans abri**, **25% de personnes sans logement** et **39,5% de personnes en logement inadéquat**. **12 personnes (0,4%)** ont passé la nuit au service d'urgence d'un hôpital suite à l'absence de logement (situation non reprise dans la typologie ETHOS).

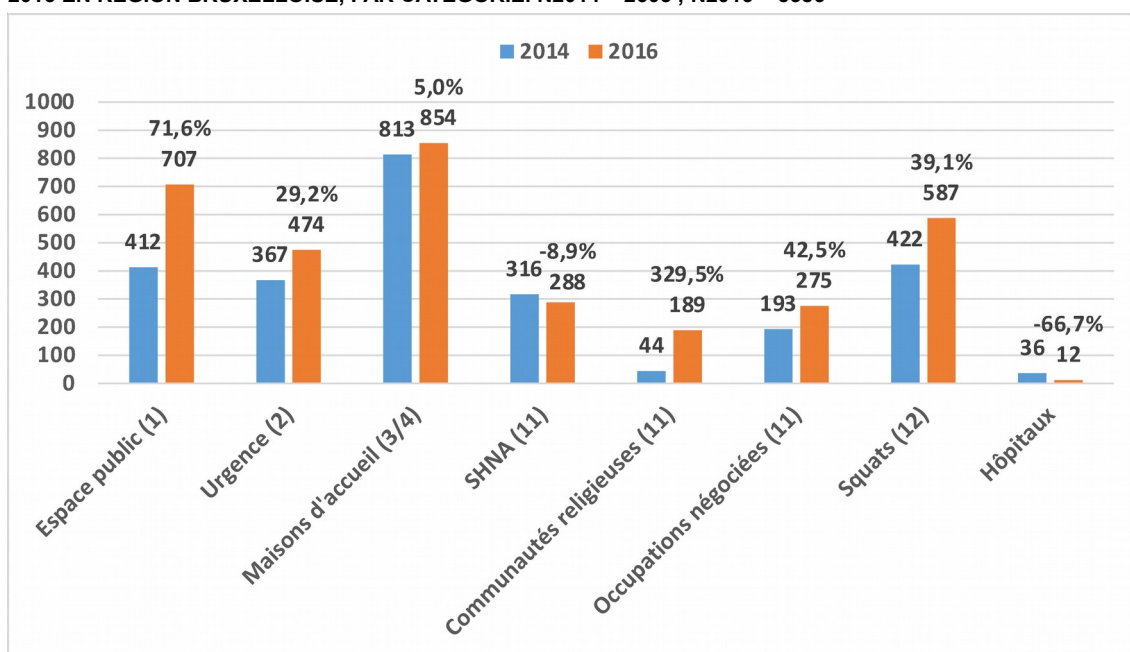
FIGURE 2 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 7/11/2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, PAR CATÉGORIE. N = 3386



Source : la Strada

Au total, nous avons compté **783 personnes de plus**, réparties sur différentes catégories, ce qui représente une augmentation de **30%** par rapport aux résultats du dénombrement de 2014. A l'exception des structures d'hébergement non-agrées (SHNA) et des services d'urgence, le nombre de personnes dénombrées augmente dans chaque catégorie. Ce qui est frappant, c'est le nombre de personnes qui passent la nuit dans **l'espace public** : de 412 à 707.

FIGURE 3 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES LORS DES DÉNOMBREMENTS 2014-2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, PAR CATÉGORIE. N2014 = 2603 ; N2016 = 3386



Source : la Strada

Le dénombrement fixe ce nombre à un moment donné. C'est la raison pour laquelle il est important de comparer les résultats avec l'(les) édition(s) antérieure(s) pour le (les) confirmer et observer des tendances, ou non. Rappelons encore que le total des personnes dénombrées qui se trouvent dans une situation d'absence de logement ou de logement inadéquat, est sous-estimé. Le dénombrement est cependant un instrument important pour rendre compte de la diversité des situations précaires visible, des liens entre elles et des tendances.

Ci-dessous, nous soulignons un certain nombre d'évolutions. Lors de la discussion des résultats par catégorie opérationnelle et/ou situations de vie, nous nous focalisons sur des causes et conséquences possibles.

Part des personnes sans accompagnement au logement

21% des personnes qui ont été dénombrées, séjournent **en rue** (707 personnes) et **17%** (587 personnes) en **squat**. Ceci signifie que **38%** des personnes dénombrées ne sont accueillies d'aucune manière ni accompagnées à domicile. La part des personnes qui trouvent abri dans un squat confirme les résultats du dénombrement de 2014 (16%). Encore une fois, il faut souligner que le nombre de personnes vivant en squat est sous-estimé. Nous avons uniquement des données (nombre de femmes, d'hommes et d'enfants) relatifs aux squats connus par les services et pour lesquels une personne de contact a pu certifier nos informations.

Part des services agréés dans le secteur sans-abri

Nous constatons que seuls **39%** des 3386 personnes dénombrées ont été hébergées dans l'un des **services agréés pour personnes sans abri** : **25%** (854 personnes) en maison d'accueil et **14%** (474 personnes) en accueil d'urgence gratuit (376 personnes) ou en accueil de crise (98 personnes). C'est une confirmation de l'évolution déjà constatée. En 2008, 45% des personnes dénombrées avaient été hébergées en maison d'accueil, en 2010, 40% du total et en 2014, seulement 31%. Pour l'accueil d'urgence et de crise, le pourcentage est resté stable à 14%. Le nombre de personnes accueillies dans ces services a toutefois augmenté de 107 entre 2014 et 2016.

Part des personnes en logement alternatif temporaire/non conventionnel

1 personne dénombrée sur 4 est hébergée en maison d'accueil. Une part comparable des personnes dénombrées, soit **22%**, se sont trouvées dans un logement temporaire/non conventionnel parmi lesquels **8,5%** en structures d'hébergement non-agrées (**SHNA**), créées pour des raisons commerciales, caritatives ou personnelles, et **6%** dans des logements mis à disposition par des **communautés religieuses**. Une troisième formule, reprise depuis 2013 dans le Code du logement bruxellois est l'**occupation négociée (8%)**.

2.2.1. Evolution 2008-2016

Ce quatrième dénombrement réalisé à un moment donné sur une période de huit ans, confirme la possibilité d'observer l'évolution du sans-abrisme en Région bruxelloise, de faire des comparaisons et d'examiner des données spécifiques et/ou de les confirmer, et d'en tirer des conclusions à long terme.

La **figure 4** donne un aperçu du résultat des 4 dénombrements successifs. En plus des chiffres absolus, nous présentons la part de chaque catégorie conceptuelle ETHOS. Cette figure met de plus l'accent sur l'évolution entre deux dénombrements et l'évolution entre le premier dénombrement de 2008 et celui de 2016. Ce tableau synoptique permet de visualiser les évolutions entre ces dénombrements.

FIGURE 4 : COMPARAISON ET ÉVOLUTION DES RÉSULTATS DES DÉNOMBREMENTS 2008-2016 EN RÉGION BRUXELLOISE SELON LES CATÉGORIES DE LA GRILLE ETHOS.

Catégorie	ETHOS	2008		2010		Évolution 2008 - 2010	2014		Évolution 2010 - 2014	2016		Évolution 2014 - 2016	Évolution 2008 - 2016
		Effectifs	%	Effectifs	%		Effectifs	%		Effectifs	%		
Espace public	1	269	15,6%	329	16,9%	22,3%	412	15,8%	25,2%	707	20,9%	71,6%	162,8%
Urgence	2	234	13,5%	282	14,5%	20,5%	367	14,1%	30,1%	474	14,0%	29,2%	102,6%
Maisons d'accueil	3 & 4	785	45,4%	772	39,7%	-1,7%	813	31,2%	5,3%	854	25,2%	5,0%	8,8%
SHNA	11	165	9,5%	189	9,7%	14,5%	316	12,1%	67,2%	288	8,5%	-8,9%	74,5%
Communautés religieuses	11	/		/			44	1,7%		189	5,6%	329,5%	
Occupations négociées	11	216	12,5%	275	14,1%	27,3%	193	7,4%	-29,8%	275	8,1%	42,5%	27,3%
Squats	12	60	3,5%	100	5,1%	66,7%	422	16,2%	322,0%	587	17,3%	39,1%	878,3%
Hôpitaux	6	/		/			36	1,4%		12	0,4%	-66,7%	
TOTAL		1729	100,0%	1947	100,0%	12,6%	2603	100,0%	33,7%	3386	100,0%	30,1%	95,8%

Source : la Strada

L'augmentation de la part des personnes sans abri et mal logées et des personnes qui se trouvent en logement inadéquat est toujours plus rapide. L'augmentation entre les dénombrements de **2010 et de 2014** (en 2012, le dénombrement n'a pas pu avoir lieu) compte **656 personnes (34%)**. Entre 2014 et 2016, il y a une augmentation de 30% et **783 personnes** de plus se trouvent en situation précaire.

Le nombre total de personnes dénombrées en situation de sans-abrisme, de mal-logement et en logement inadéquat a **quasiment doublé (+96%) en 8 ans**, de 1729 à 3386. Bien que nous ayons toujours travaillé avec les mêmes partenaires et selon une méthodologie identique, cette augmentation pourrait être partiellement la conséquence d'une meilleure connaissance de la problématique.

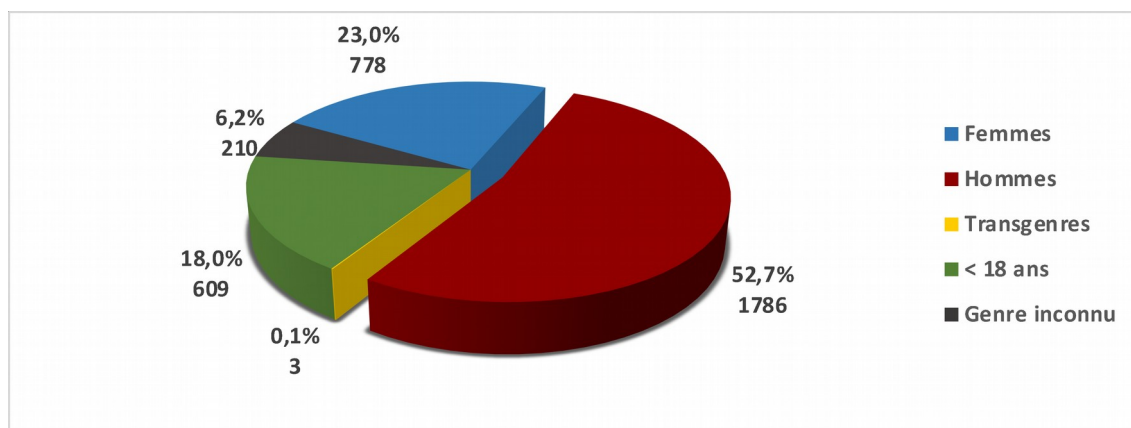
Pour toutes les catégories ETHOS, il y a une augmentation du nombre de personnes comptabilisées, à l'exception des structures d'hébergement non-agrées (SHNA). Ce constat est compensé par l'énorme augmentation (**330 %**) de personnes accueillies par des communautés religieuses. Pour les maisons d'accueil agréées, l'augmentation a été minime (augmentation de **9%**, de **785 à 854** en 8 ans). La capacité des maisons d'accueil étant restée quasi inchangée depuis toutes ces années, malgré leur saturation constante.

Ce qui est le plus frappant, c'est **l'augmentation de 72% (de 412 en 2014 à 707 en 2016)** du nombre de personnes dénombrées dans l'espace public. Ce nombre de personnes a augmenté par paliers depuis le premier dénombrement (269 soit 16% en 2008, 329 soit 17% en 2010, 412 soit 16% en 2014). Pour la première fois, la part en pourcentage de personnes dénombrées augmente clairement de 5%, passant à **21%**. Ceci signifie que **1 personne sur 5 personnes dénombrées en 2016 passe la nuit en rue**.

L'augmentation de la catégorie accueil d'urgence et de crise, de 29% entre 2014 et 2016 et de 103% depuis 2008, est à attribuer à l'extension des places d'accueil structurelles dans l'accueil d'urgence du Samusocial.

2.2.2. Répartition selon le genre

FIGURE 5 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 7/11/2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, PAR GENRE. N = 3386



Source : la Strada

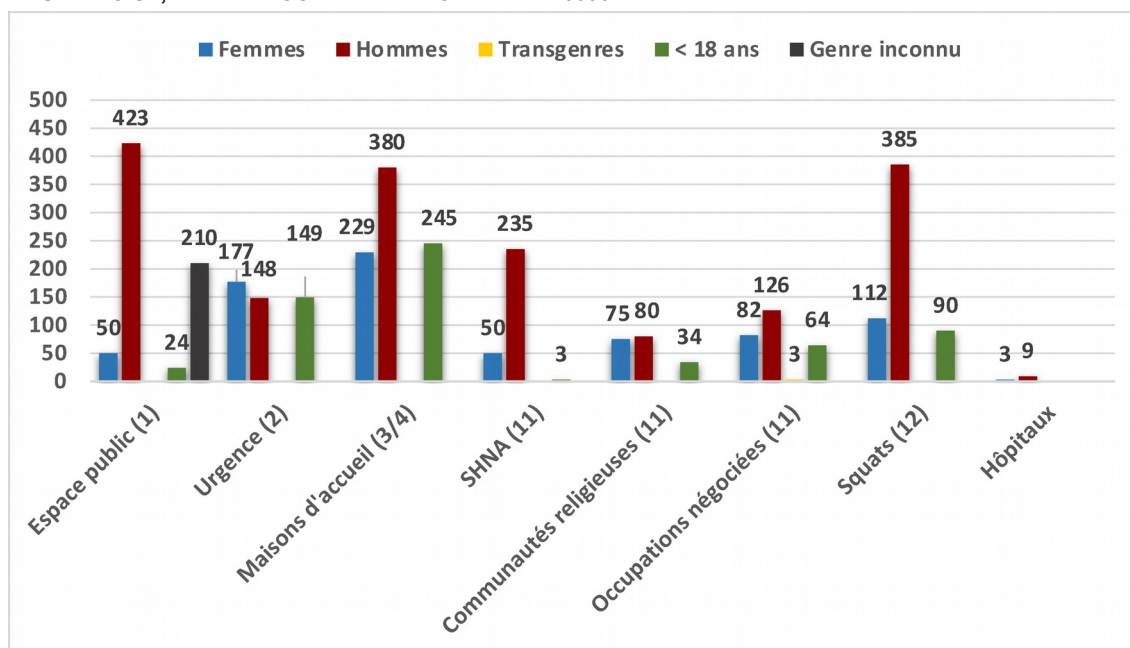
Tout comme lors des précédentes éditions, les hommes sont clairement majoritaires dans le total de chaque catégorie. A l'exception de l'accueil d'urgence et de crise où le nombre d'hommes et d'enfants est presque égal et où la différence avec le nombre de femmes est minime. De même, dans les communautés religieuses, la différence entre hommes et femmes reste limitée. Pour la première fois, nous avons aussi compté 3 personnes transgenres.

La différence la plus frappante est à remarquer dans l'espace public : 423 hommes par rapport à 50 femmes (voir **figure** ci-dessous). Ce qui est alarmant, c'est que 24 enfants ont été comptés (5 en 2014). Pour 210 personnes dénombrées dans l'espace public (soit presque 30%), nous n'avons pas pu constater avec certitude s'il s'agissait d'hommes ou de femmes. Lors de précédents dénombrements, ce nombre était limité à +/- 2% du nombre total des personnes dénombrées.

Une des causes possibles de cette importante expansion est l'augmentation de campements signalés, de baraques, de tentes dans lesquels les personnes ont trouvé abri. Ces constructions temporaires rendent encore plus difficile l'enregistrement précis du nombre de personnes s'y trouvant. Dans le formulaire du dénombrement nocturne, il a fallu cette fois-ci faire plus souvent état d'une estimation : '2 ou 3', 'environ 5 ou 10', etc. Pour un certain nombre de grands campements, les travailleurs de rue sont passés le jour ou la semaine qui a suivi le dénombrement pour fixer le nombre de personnes (hommes, femmes et enfants) qui y séjournent.

Les remarques à l'issue des précédents dénombrements restent valables. Les femmes avec ou sans enfants sont prioritaires pour les services agréés : tant dans les maisons d'accueil que dans les centres d'accueil de crise ou d'urgence. Bien qu'il y ait clairement plus d'hommes (isolés) sans abri et mal logés, leur sous-représentation dans les centres d'accueil agréés est de plus en plus importante.

FIGURE 6 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 7/11/2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, PAR CATÉGORIE ET PAR GENRE. N = 3386



Source : la Strada

2.3. Sans-abri

2.3.1. Personnes vivant dans l'espace public (cat. 1)

Définition ETHOS : Personnes vivant dans la rue (ou espace public), sans domicile fixe.

Pendant une heure, la nuit du 7 novembre 2016, 707 personnes parmi lesquelles 24 enfants, ont été dénombrées comme ayant passé la nuit dans l'espace public. Ce chiffre préoccupant atteste d'une augmentation de 295 personnes par rapport à 2014 (augmentation de 72%), ce qui porte ce pourcentage à 21%. Cela signifie que **plus d'1 personne dénombrée sur 5 a passé la nuit dans l'espace public.**

Cette énorme augmentation n'est pas une surprise. Les travailleurs de rue ont signalé à plusieurs reprises une augmentation du nombre de constructions temporaires telles que des baraques et des tentes, mais également des constructions stables où des groupes ou des familles s'installent et refusent d'être approchés par des travailleurs sociaux. Lors des précédents dénombrements, de tels groupes et familles ont plutôt été identifiés dans des occupations tolérées telles que le couvent du Gésu et d'autres squats, qui ont été systématiquement fermés. Ceci peut fournir une explication de leur présence dans l'espace public. Pour pouvoir bien représenter ce changement de situation sur une carte, les formulaires fournis par la Strada ont été adaptés aux signalements de groupes séjournant éventuellement dans l'espace public.

Pour ces raisons, nous nous référons également à l'impact de la crise des réfugiés et à la présence d'organismes dédiés à Bruxelles, mais aussi à l'augmentation d'Européens en situation précaire. Le profil des personnes qui vivent dans l'espace public est véritablement très diversifié. Une part importante d'entre elles sont celles qui n'ont pas accès aux droits sociaux. Mais là aussi, leur statut peut être très différent. Dans la partie 4 'Extension des données', nous expliquons les différents statuts qui peuvent conduire à la vie en rue.

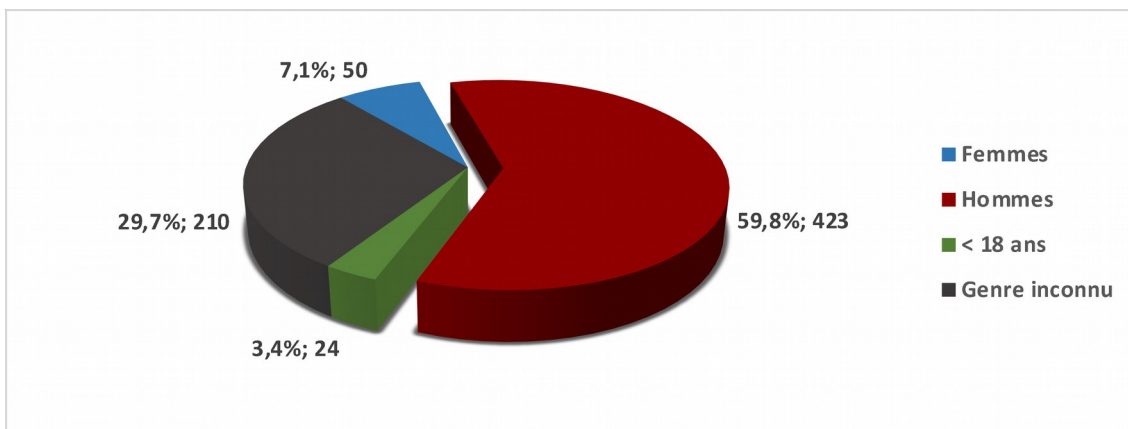
L'une des causes fréquemment pointée par la plupart des acteurs est l'absence de logements abordables pour un nombre de plus en plus grand d'habitants de la Région de Bruxelles-Capitale⁹. De plus, pour les personnes qui souffrent de problèmes de santé mentale et/ou d'addictions, il existe *insuffisamment* d'offres d'aide adaptées.

Par ailleurs, nous sommes convaincus que le nombre de personnes dénombrées et le nombre croissant d'enfants constituent réellement une sous-estimation. En ce qui concerne les 78 endroits qui nous ont été signalés lors de la préparation, les compteurs du 7 novembre 2016 identifient différents signes : les matelas, les couvertures, les sacs de couchage, les cartons, mais aussi les tentes, les baraques et les caravanes qui peuvent servir d'abri à plusieurs personnes.

La surreprésentation des hommes qui passent la nuit dans l'espace public est énorme. Pour 30% du nombre de personnes comptées, le genre n'a pu être déterminé. Les 70% restants sont répartis entre 60% d'hommes, 7% de femmes et 3% d'enfants. Nous pouvons supposer que les 30% des personnes non identifiées, sont surtout des hommes.

⁹:OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, *Baromètre Social : Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016*, Bruxelles : Commission Communautaire Commune, 2016.

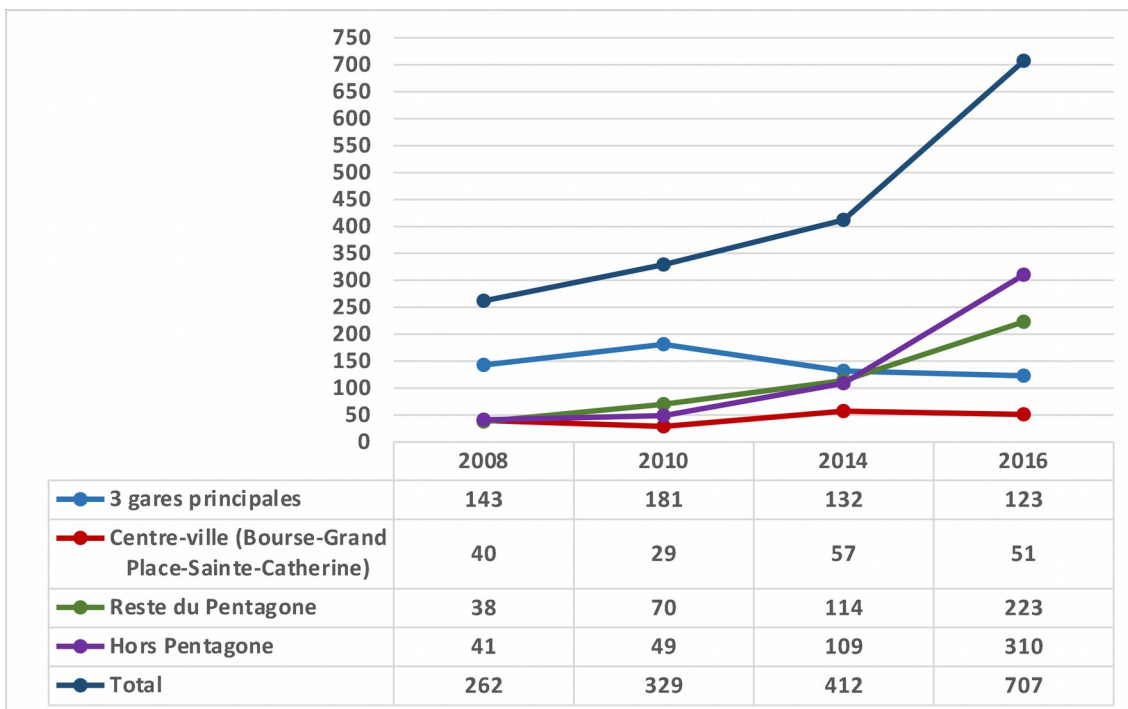
FIGURE 7 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 7/11/2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN ESPACE PUBLIC INTÉRIEUR (GARES, STATIONS DE MÉTRO ET TRAM) ET EXTÉRIEUR, PAR GENRE. N = 707



Source : la Strada

En ce qui concerne **la répartition géographique**, l'évolution est importante. Tout comme pour les éditions antérieures, nous avons divisé la Région bruxelloise en 4 zones. La **figure 8** donne la répartition du nombre de personnes dénombrées par zone géographique et son évolution depuis 2008.

FIGURE 8 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES LORS DES DÉNOMBREMENTS 2008-2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN ESPACE PUBLIC INTÉRIEUR (GARES, STATIONS DE MÉTRO ET TRAM) ET EXTÉRIEUR, PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE.



Source : la Strada

Dans cette édition, la répartition diffère clairement des dénombrements antérieurs qui avaient répertorié la majorité des personnes dans l'environnement immédiat des stations et du centre de Bruxelles-Ville. En 2016, un plus grand nombre de personnes a cherché un endroit en dehors du Pentagone (26% en 2014, 44% en 2016, avec une augmentation de 201 personnes). Nous identifions également un glissement du centre ville (14% en 2014, 7% en 2016, avec une diminution de 6 per-

sonnes) vers le reste du Pentagone (28% en 2014, 32% en 2016, pour une augmentation de 109 personnes).

Les gares se ferment de plus en plus au public sans abri. Le nouveau mobilier ne permet pas aux personnes de s'allonger pour dormir. De plus, la distribution des repas par des organisations de volontaires à l'intérieur et autour des gares n'est plus autorisée et des agents de sécurité de Securail patrouillent régulièrement. Lors des attentats terroristes de Paris et certainement après les attentats du 22 mars 2016 de Bruxelles, les règles de sécurité ont été encore renforcées. Des militaires lourdement armés patrouillent dans les grandes gares jusqu'à 23 heures, celles-ci ferment entre 2h et 4h. Des firmes de gardiennage extérieures sont engagées et les agents Securail suivent plus strictement les règles de sécurité. De plus, en collaboration avec la police, il y a régulièrement des 'opérations de nettoyage' autour des gares. Les personnes sans abri sont contrôlées et chassées, leurs matelas et autres possessions sont évacués. Peu avant le dénombrement du 7 novembre, une telle action s'est déroulée près de la gare du Nord. Malgré la politique plus sévère de la SNCB, le nombre de personnes comptées ne diffère pas sensiblement du dénombrement de 2014 (132 alors contre 123 en 2016).

Une cause probable d'un tout autre ordre, est la disparition des téléphones publics dans les stations. Ces téléphones ont été souvent utilisés pour appeler gratuitement le Samusocial et pour réserver une place au centre d'accueil d'urgence.

En 2014, on a pu compter sur l'aide de 3 agents de référence de Securail (pour la Flandre, Bruxelles et la Wallonie) pour réaliser le dénombrement dans les 3 grandes gares (Nord, Midi et Centrale). Seul l'un de ces agents, soutenu par ses collègues, a finalement pu y contribuer.

La gare et l'Aéroport de Bruxelles-National sont particulièrement sécurisés. Contrairement aux précédentes éditions, des personnes de contact ont signalé qu'aucune personne sans abri n'y passait la nuit. Pour ces raisons, aucune équipe n'a été dépêchée à l'aéroport.

De même, le nombre de personnes dénombrées dans le **centre de Bruxelles** reste presque identique (**57 en 2014, 51 en 2016**). Cette zone correspond au piétonnier. La perception et le message des médias selon lesquels le piétonnier attirerait les personnes sans abri ne sont donc pas confirmés par le dénombrement. Du moins pour ce qui concerne la nuit car le dénombrement ne donne pas d'aperçu de la situation en journée.

Tout comme pour les gares, cette zone voit les mesures de sécurité renforcées depuis les attentats notamment par la présence de patrouilles militaires. Les actions répétées de la police contre les dealers, les usagers de drogues et les personnes sans abri qui rôdent autour des stations de métro Anneessens, Bourse, de Brouckère, Yser, favorisent un déplacement de ces personnes. De même, la fermeture partielle de la station de pré-métro Bourse en raison de prochaines rénovations, provoque la recherche d'autres endroits.

L'augmentation énorme dans le **reste du Pentagone (hors centre) et surtout en dehors du Pentagone** est frappante, tant en nombre absolu qu'en pourcentage du nombre de personnes dénombrées. En 2014, un peu plus de la moitié des personnes dénombrées se trouvaient dans ces zones-là (**54% soit 223 personnes**), en 2016, ce nombre grimpe à **75 % soit 533 personnes**. Pour le **reste du Pentagone**, il y a presque un doublement du nombre de personnes dénombrées: de

114 en 2014 à 223 en 2016. Pour la **partie extérieure au Pentagone**, nous constatons un quasi triplement du nombre de personnes dénombrées : de **109 (26%) en 2014 à 310 (44%)**. Cette dispersion démontre clairement que toutes les communes sont concernées.

Les mesures de sécurité renforcées dans les stations du centre, provoquent la recherche d'autres lieux où les personnes sans abri peuvent éviter les contrôles et/ou l'aide sociale. De même, elles recherchent des endroits plus ou moins abrités ou en construisent avec du carton, des matériaux de construction, des tentes. Il est important d'effectuer le dénombrement dans ces zones, grâce à des compteurs qui connaissent bien tant le terrain que les personnes qui y séjournent car dans le cas contraire, un certain nombre de personnes sans abri pourraient ne pas être comptabilisées.

A remarquer également, l'augmentation des endroits relativement 'stables'. Des campements et des tentes ont été signalés dans les différents parcs, sous les ponts avec accotement et sur des terrains abandonnés, ainsi que dans le voisinage des stations STIB où il y a des tentes ou des constructions faites à partir de déchets de construction. Là, les personnes séjournent pendant de longues périodes, mais pas pour autant toutes les nuits.

Suite à cette dispersion sur l'ensemble du territoire de la Région bruxelloise, la Strada a dû adapter la méthodologie du dénombrement. Les campements de tentes dans différents parcs bruxellois, fermés durant la nuit, n'ont pas pu être visités par les compteurs nocturnes. Pour pouvoir donner un aperçu du nombre de personnes vivant dans ces parcs, nous avons dû faire appel à Bruxelles-Environnement. Il a été convenu que les gardiens de parc transmettraient le nombre de personnes y ayant passé la nuit et repréées lors de l'ouverture du parc le lendemain du dénombrement. Cependant, cela n'a pas été possible pour tous les parcs.

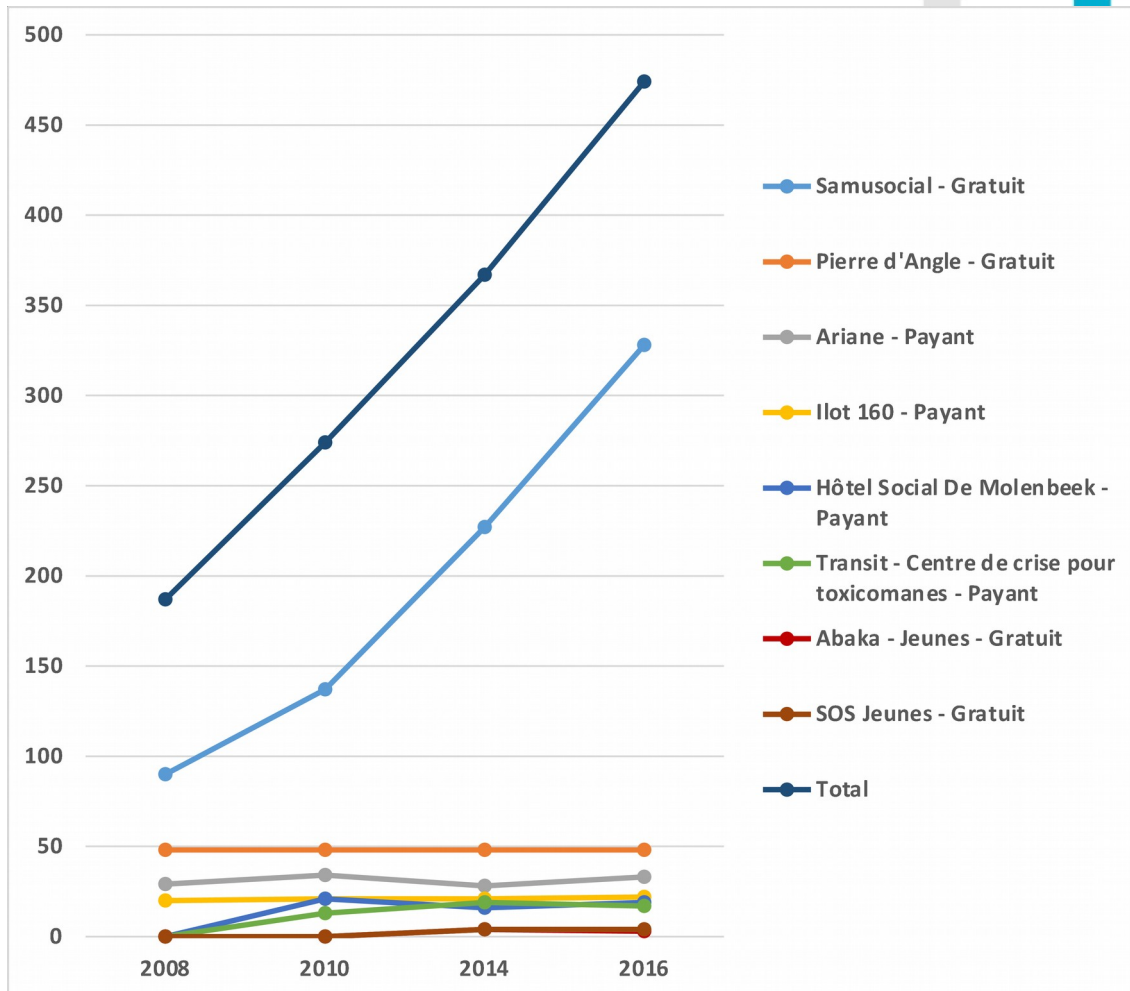
Les grands campements forment également un monde à part. Les personnes n'y ont pas ou peu de contacts avec les travailleurs sociaux. Ces parcs n'ont pas été visités lors du dénombrement nocturne pour des raisons de sécurité. Les travailleurs de rue de Diogènes y sont passés la journée ou les jours suivant le dénombrement. Pour le prochain dénombrement, il est important de cartographier ces lieux et de prévoir des scénarios clairs pour déterminer qui se charge de ces lieux, ainsi que de quelle manière et à quel moment les données peuvent être transmises.

2.3.2. Personnes hébergées dans les centres d'accueil d'urgence et de crise (cat. 2)

Définition ETHOS : personnes sans domicile fixe qui utilisent l'accueil d'urgence, à bas seuil et de courte durée.

474 personnes ont été accueillies la nuit du 7 novembre 2016 par l'un des huit services disposant d'une offre très diversifiée allant de l'accueil d'urgence gratuit à l'accueil de crise payant, intensif et de courte durée. Le Samusocial est chargé de l'hébergement de 328 personnes de cette catégorie de personnes dénombrées. Malgré l'augmentation de **107 personnes (29%)**, **la part de cette catégorie**, reste tout comme les 3 précédentes éditions, à **14%** du total des personnes dénombrées.

FIGURE 9 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES LORS DES DÉNOMBREMENTS 2008-2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN CENTRES D'ACCUEIL D'URGENCE/DE CRISE, PAR CATÉGORIE. N = 474



Source : la Strada

Pour cette édition également, l'augmentation du nombre de personnes dénombrées (107) est presque entièrement reprise par le Samusocial et cela correspond au nombre supplémentaire de places structurelles octroyées à leur accueil d'urgence. C'est une poursuite de la tendance que nous avons détectée pour la première fois lors du deuxième dénombrement en 2010.

Il est important de signaler que le dénombrement a eu lieu avant l'ouverture du dispositif hivernal, coordonné par le Samusocial mandaté par la Commission communautaire commune et lors duquel jusque 1350 places supplémentaires sont disponibles par phases dans l'accueil d'urgence. Durant l'hiver 2016-2017 la Strada a organisé pour la première fois un dénombrement supplémentaire des personnes sans abri et mal logées pendant le dispositif hivernal, et ce le 6 mars 2017.

FIGURE 10 : COMPARAISON DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES LORS DES DÉNOMBREMENTS 2008-2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN CENTRES D'ACCUEIL D'URGENCE/DE CRISE, PAR GENRE.

	Femmes				Hommes				< 18 ans				Genre inconnu				Total			
	2008	2010	2014	2016	2008	2010	2014	2016	2008	2010	2014	2016	2008	2010	2014	2016	2008	2010	2014	2016
Samusocial - Gratuit	40	63	103	146	25	55	50	77		19	74	105	25				90	137	227	328
Pierre d'Angle - Gratuit	1	2	1		47	46	47	48									48	48	48	48
Ariane - Payant	14	12	14	13	2	4	1	1	13	18	13	19					29	34	28	33
Ilot 160 - Payant	13	11	12	13	1	1	1	2	6	9	8	7					20	21	21	22
Hôtel Social De Molenbeek - Payant		9	6	5		1	4	3		11	6	11						21	16	19
Transit - Centre de crise pour toxicomanes - Payant		1	3			12	16	17										13	19	17
Abaka - Jeunes - Gratuit											4	3							4	3
SOS Jeunes - Gratuit											4	4							4	4
Total	68	98	139	177	75	119	119	148	19	57	109	149	25	0	0	0	187	274	367	474

Source : la Strada

La catégorie ‘accueil d’urgence/accueil de crise’ contient des données issues des services qui tombent sous différentes catégories conceptuelles et opérationnelles de la grille ETHOS. **L’accueil de nuit** de Pierre d’angle et **l’accueil d’urgence** du Samusocial appartiennent à la **catégorie opérationnelle 2 ‘Personnes en hébergement d’urgence’** et donc à la **catégorie conceptuelle ‘Sans-abri’** en tant que service d’accueil gratuit, inconditionnel (accès direct), de courte durée (en principe pour 1 nuit) et à bas seuil. L’accompagnement psychosocial et administratif ainsi que l’orientation sont octroyés exclusivement à la demande de l’usager. Pour les personnes sans revenus et/ou sans titre de séjour, seule cette forme d’accueil agréée ou subventionnée est accessible.

L’accueil de crise répond au besoin d’accueil immédiat 24h/24 pour des personnes en situation de crise (sans abri ou sans logement, usagers de drogues et jeunes sans logement) avec un accompagnement psychosocial et administratif intensif pendant un court séjour. Les centres de crise orientent souvent les personnes vers un service offrant un accompagnement/accueil spécialisé de longue durée. A l’exception des services pour jeunes, agréés dans le cadre de l’Aide à la Jeunesse, l’hébergement dans ces services est payant. Ces services appartiennent donc plutôt à la **catégorie opérationnelle 3 de la grille ETHOS ‘Personnes en foyer d’hébergement pour personnes sans domicile’** et donc à la **catégorie conceptuelle ‘Sans logement’**.

Lorsque nous nous référons à **l’accueil gratuit en tant qu’accueil d’urgence** du Samusocial, on constate d’importantes différences dans les différentes implantations¹⁰ :

- **L’accueil d’urgence Rempart** prend en charge l’accueil immédiat (107 femmes, 26 hommes, 17 enfants, total de 150).
- **Le Centre d’accueil pour familles à Woluwé** est un centre d’accueil de seconde ligne où les familles peuvent aboutir après l’accueil d’urgence. Elles sont accueillies dans centre séparé afin d’éviter la confrontation avec un public ayant d’autres problèmes. Un logement stable et durable leur est offert avec un suivi et un accompagnement psychosociaux continus (33 femmes, 24 hommes, 88 enfants, au total 145 personnes).
- **Le Centre MediHalte** est destiné aux personnes sans abri (à Laeken près de l’hôpital Brugmann), dont l’état de santé nécessite des soins médicaux qui sont normalement fournis à domicile. L’état de santé et la vulnérabilité déterminent la priorité de cet accueil. Le centre offre un accueil résidentiel 7 jours par semaine, 24h par jour. Étant donné qu’il est ouvert depuis juin 2015, cela peut engendrer une diminution du nombre de personnes dénombrées dans les services d’accueil d’urgence des hôpitaux (6 femmes, 27 hommes, au total 33 ; en 2014, 36 personnes y ont été comptées).

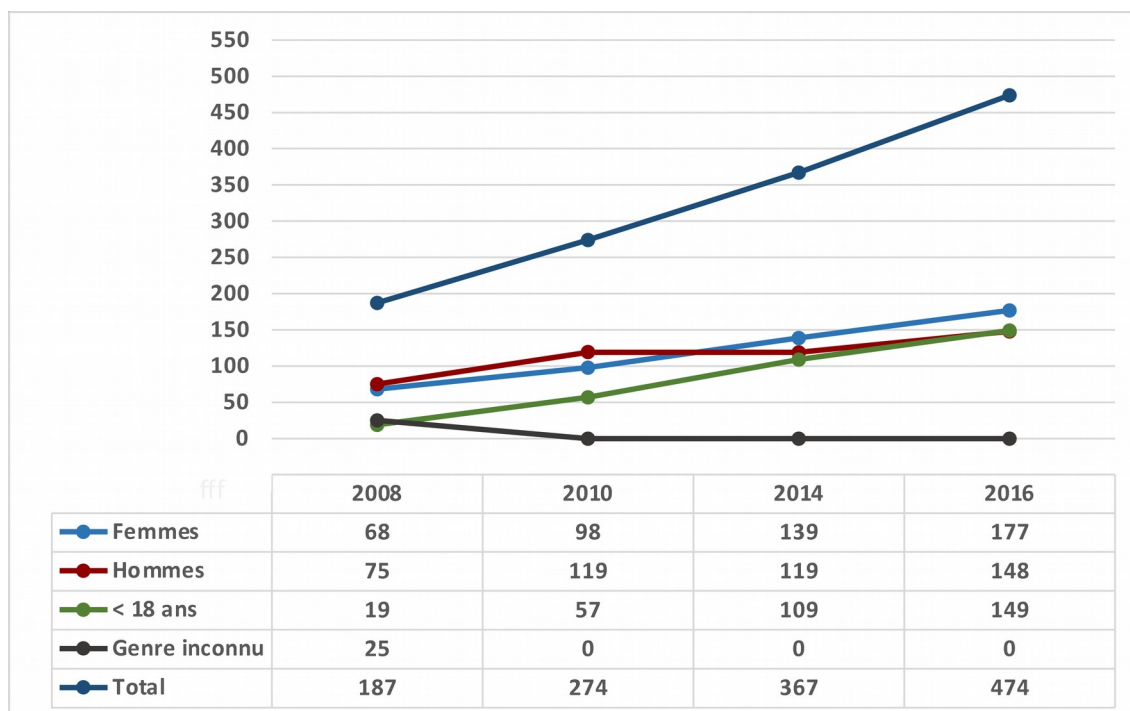
Seul l’accueil d’urgence Rempart répond partiellement à la définition d’un accueil d’urgence de nuit à bas seuil, directement accessible. Le centre donne priorité aux femmes et aux enfants qui les accompagnent. Ils peuvent être accueillis jour et nuit pendant une longue période dans l’attente d’une éventuelle orientation. Les places pour les hommes sont dès lors limitées.

Ce facteur peut fournir une explication à la petite différence existant entre le nombre d’hommes, d’enfants et de femmes dans les centres d’accueil d’urgence. Cela explique aussi pourquoi la situa-

¹⁰www.samusocial.brussels.

tion en Région bruxelloise diverge de celle d'autres villes et pays où l'accueil d'urgence est surtout destiné à des hommes isolés. En ce qui concerne l'accueil d'urgence structurel du Samusocial, les hommes isolés ne sont exclusivement prioritaires que lorsqu'ils ont des problèmes de santé sérieux (chroniques), bien qu'en Région bruxelloise, ils doivent survivre aussi plus souvent dans la rue.

FIGURE 11 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBREES LORS DES DÉNOMBREMENTS 2008-2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN CENTRE D'ACCUEIL D'URGENCE/DE CRISE, PAR GENRE.



Source : la Strada

2.4. Sans logement

Catégorie ETHOS : Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans abri, qualifiées de maisons d'accueil (3 & 4).

Les maisons d'accueil offrent un accueil et un abri temporaire à des personnes qui ont besoin d'aide et qui ne peuvent temporairement pas vivre de manière autonome. L'accompagnement psychosocial, budgétaire et administratif fourni pendant leur séjour vise à renforcer leur autonomie, leur bien-être et leur (ré)intégration dans la société. La première étape est la (ré-)ouverture de leurs droits sociaux. Pour ce séjour, les hébergés paient un prix journalier. Pour les personnes qui ne disposent pas de revenus (emploi ou sécurité sociale), mais qui ont droit à l'assistance sociale, le CPAS compétent affecte une partie du revenu d'intégration sociale au paiement du séjour. Suite à l'absence de logements corrects et abordables, la durée de séjour dans les maisons d'accueil augmente constamment¹¹.

Nous ne présentons ici que la part des personnes qui ont passé la nuit du dénombrement dans une maison d'accueil. Les résultats relatifs au logement accompagné et de transit ainsi que le Housing

11.LA STRADA, DE WITTE Jasper, *Recueil central de données des maisons d'accueil et des centres d'hébergement d'urgence en Région de Bruxelles-Capitale : Données relatives à l'hébergement de personnes sans abri durant la période 2010-2014*, Bruxelles : La Strada Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri, 2016.

First qui appartiennent à la catégorie ETHOS opérationnelle 7, sont développés dans le point 2.6.1 des 'Données complémentaires'.

FIGURE 12 : COMPARAISON DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES LORS DES DÉNOMBREMENTS 2008-2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN MAISON D'ACCUEIL AGRÉES, PAR CATÉGORIE.

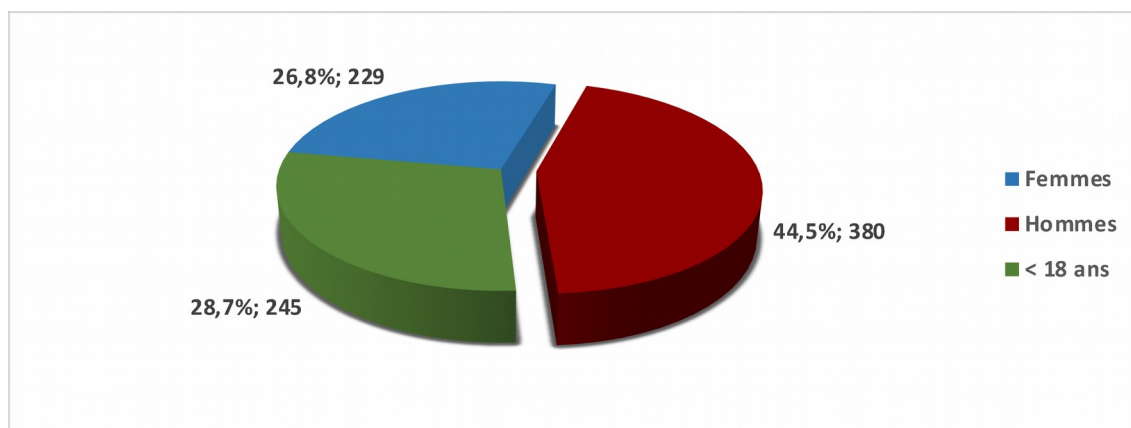
	Total				Détails 2016		
	2008	2010	2014	2016	Femmes	Hommes	< 18 ans
Pour femmes	34	34	34	33	33	0	0
Pour hommes	329	312	322	312	0	312	0
Pour femmes et enfants	247	243	274	304	135	1*	168
Pour hommes, femmes et enfants	170	180	183	205	61	67	77
Total	780	769	813	854	229	380	245

* Il s'agit ici d'un garçon de plus de 18 ans qui a été pris en charge avec sa mère.

Source : la Strada

1 personne dénombrée sur 4 (25%) était accueillie dans une maison d'accueil agréée lors du dénombrement de 2016. En 2008, ce taux est de **45%, presque la moitié**. C'est la conséquence d'une évolution asymétrique. Alors que le nombre global de personnes dénombrées a presque doublé en comparant avec le dénombrement de 2008, de 1729 à 3386 (augmentation de 96%), la capacité des maisons d'accueil a à peine été augmentée au cours des 8 dernières années (9%). Cette constatation est sans équivoque lorsqu'on compare les chiffres absolus des personnes dénombrées des 2 derniers dénombrements. En 2008, **785 personnes** y ont été accueillies en maisons d'accueil pendant la nuit du dénombrement et **854** en 2016. Cela représente une augmentation de **69 personnes en 8 ans**. Avec un taux d'occupation de plus de 90% pendant la nuit du dénombrement, nous constatons que le nombre de personnes accueillies est un bon indicateur de capacité de ces services. Certaines chambres ne sont pas utilisées à cause de transformations, des lits ne sont pas occupés pour respecter la vie privée des familles (par ex. une chambre de 5 personnes est attribuée à une mère et à ses 2 enfants). L'offre disponible est dès lors très déterminante pour nombre de personnes dénombrées dans ces structures d'accueil agréées.

FIGURE 13 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 7/11/2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN MAISONS D'ACCUEIL AGRÉES, PAR GENRE. N = 854



Source : la Strada

Malgré une plus grande part des hommes parmi les personnes dénombrées (53% par rapport à 23% femmes, 18% enfants et 6% non spécifiés), seules 44,5% des places dans les maisons d'accueil agréées bénéficient aux hommes, par rapport à près de 27% des femmes et près de 29% des

enfants. Depuis 2010, on enregistre un glissement : le nombre de personnes dénombrées dans les maisons d'accueil pour hommes diminue au profit d'une augmentation des maisons d'accueil pour femmes avec enfants et familles. Lors de chaque extension (restreinte) de places en maison d'accueil, la priorité est donnée aux femmes (avec ou sans enfants) et aux familles.

Cette tendance se verra très vraisemblablement renforcée à l'avenir étant donné la politique annoncée et entamée par le Collège réuni de la Commission communautaire commune¹², qui augmente les places en accueil d'urgence, les places pour les familles (monoparentales) et pour les victimes de violence conjugale ou familiale. Le Collège réuni a pris des initiatives tant à court qu'à long terme. Un bâtiment a été acheté à Schaerbeek, composé d'une trentaine de chambres destinées aux familles et pouvant accueillir jusqu'à 130 personnes. Un appel d'offre public a été lancé pour choisir l'opérateur chargé de l'organisation de ce lieu d'accueil. Le projet social doit fournir tant l'accompagnement à l'enseignement, à la formation et à l'emploi qu'à l'ouverture des droits. Les travaux sont prévus en 2017. Par ailleurs, à la Cocof, une extension de deux nouvelles maisons d'accueil est prévue, dont l'une est destinée aux victimes de violence conjugale ou familiale et la seconde aux familles monoparentales. L'achat d'un bâtiment à Anderlecht s'inscrit dans le cadre de la politique de la mobilité, et souhaite offrir une réponse à la présence des sans-abri dans le métro bruxellois. Il va être rénové pour offrir de la place à 300 personnes en accueil d'urgence. Une partie de ces places est destinée à l'extension de lits structurels du Samusocial. Les places restantes ne seront disponibles que durant le dispositif hivernal.

2.5. Personnes en logement inadéquat

Cette catégorie conceptuelle ETHOS renvoie d'une part aux personnes vivant dans des logements temporaires/non-conventionnels (11), et d'autre part aux personnes en logement inhabitable (12).

En Région bruxelloise, une distinction est établie entre des personnes hébergées en structures d'hébergement non-agrées (SHNA), hébergées par des communautés religieuses et les personnes qui séjournent dans des occupations négociées (11) et les personnes en squat (12).

De plus en plus de personnes ne peuvent accéder à des structures agréées à cause de leur statut de séjour, leur sexe, leurs problématiques complexes ou cumulées. Elles font appel à une solution alternative par la force des choses (par exemple à cause de leur statut de séjour) ou parce qu'elles refusent d'être soignées et/ou accompagnées. **1339** ou **39,5%** du nombre de personnes dénombrées le 7 novembre 2016, ont trouvé refuge dans l'une de ces structures d'hébergement alternatives ou type de logement. Cette part est comparable au nombre de personnes accueillies dans les structures agréées (maisons d'accueil et accueil d'urgence et de crise) dans le cadre de l'aide aux personnes sans abri et mal logées (39%).

Là où nous disposons d'un nombre précis de personnes hébergées dans les structures agréées, le nombre exact des personnes dans les situations de vie décrites est sous-estimé. Elles font partie des personnes sans abri et mal logées (sans-abrisme caché) pour lesquelles il n'est pas évident de recueillir des données. Nous renforçons notre connaissance et nos collaborations lors de chaque dénombrement afin d'obtenir et de confirmer ces informations. De cette manière, depuis le dénombrement de 2014, et avec l'aide de personnes de contact se trouvant sur place, nous avons

¹². COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE, *Note de politique générale à l'aide aux sans-abri*, 2016.

tenté de recueillir des données systématiques relatives aux personnes qui séjournent dans des squats. Nous y avons également constaté une importante augmentation en 2014. Ceci a un impact sur les résultats du dénombrement, qui seront confirmés ou corrigés lors d'un prochain exercice.

Ici également, ce ne sont pas les chiffres absolus, mais la part croissante du nombre de personnes dénombrées dans des situations de vie précaires. L'évolution renvoie à une plus grande fracture entre l'aide agréée, la situation et les besoins réels des personnes en précarité.

FIGURE 14 : COMPARAISON DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES LORS DES DÉNOMBREMENTS 2008-2006 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN LOGEMENTS INADÉQUATS, PAR CATÉGORIE ET PAR GENRE.

	Total				Détail 2016			
	2008	2010	2014	2016	Femmes	Hommes	Transgenres	< 18 ans
SHNA	165	189	316	288	50	235	0	3
Communautés religieuses	/	/	44	189	75	80	0	34
Occupations négociées	216	275	193	275	82	126	3	64
Squats	60	100	422	587	112	385	0	90
Total	441	564	975	1339	319	826	3	191

Source : la Strada

2.5.1. Personnes en logement temporaire/non conventionnel (cat. 11)

Les structures d'accueil et de logement alternatif de cette catégorie ont en commun un minimum d'encadrement fourni par un service. Des accords ou une convention peuvent être conclus quant à la durée de séjour.

Structures d'hébergement non-agrées (SHNA)

288 personnes (8,5%) ont passé la nuit du dénombrement dans l'une de ces structures d'hébergement non-agrées. Malgré une diminution de 9% ou 28 personnes, les résultats de 2014 sont confirmés puisqu'une meilleure connaissance de ces structures a conduit à y constater une expansion de 67% des personnes hébergées.

Les SHNA sont des structures à bas seuil qui accueillent des personnes les plus vulnérables pour une courte, moyenne ou longue durée. Aucun projet de réinsertion sociale n'est élaboré avec ces personnes. De ce fait, ces structures d'hébergement attirent essentiellement des personnes qui n'ont pas accès aux structures agréées ou qui veulent échapper à l'aide et à l'accompagnement. La condition d'accès est l'existence de revenus pour payer l'hébergement.

Les SHNA se trouvent dans la catégorie des structures qui offrent un hébergement contre paiement mais qui ne sont pour autant agréées ni subventionnées et qui ne satisfont aucunement à des obligations légales ni à un contrôle liés aux normes fixées pour l'accueil des personnes sans abri ou mal logées ou d'autres personnes vulnérables. Il n'existe qu'un contrôle de sécurité incendie du bâtiment. Ces organisations caritatives, ASBL ou sociétés commerciales, disposent rarement de personnel formé pour les soins de santé ou l'accompagnement psychosocial.

L'existence et l'activité des SHNA sont interrogées depuis 2009 de différentes façons : grâce à un groupe de travailleurs sociaux, ont été élaborés un rapport au sujet de l'activité des SHNA, un colloque au Parlement bruxellois, un chapitre du rapport thématique sur l'état de la pauvreté 2010 'Vivre sans chez soi à Bruxelles'¹³, des recommandations pour les ministres compétents et une proposition de convention-type de reconnaissance (sans subventionnement) adoptée par le Collège réuni de la Commission communautaire commune. Pour l'instant, des voix s'élèvent pour fermer ces structures d'hébergement non-agrées. Pourtant, par manque de places dans les structures agréées, certains CPAS, des hôpitaux (psychiatriques), des prisons, etc., n'ont d'autre solution que d'orienter des personnes vers ces SHNA.

Communautés religieuses

L'expansion spectaculaire (**330 %**) de personnes accueillies dans des communauté religieuses est à attribuer à l'identification du Centre Raphaël qui offre un toit à 181 personnes sur les 189 dénombrées. Il est important de noter que ce centre géré par l'Évêché de Bruxelles est ouvert depuis longtemps. En 2015, la Strada a été sollicitée pour donner un avis sur l'organisation de cet accueil et, depuis lors, ce centre travaille en collaboration avec l'ASBL l'Ilot.

Ces initiatives sont caractérisées par le partage d'une même foi entre le gestionnaire et les résidents. Aucun loyer ni prix de journée n'est demandé mais seulement une participation aux frais. Le séjour est offert pour une courte, moyenne ou longue durée. Ces structures ne comptent pas de personnel psychosocial ou de soins formé.

De même, pour cette édition-ci du dénombrement, nous ne disposons que de chiffres relatifs à des initiatives d'accueil issues de la communauté chrétienne. Ce qui ne signifie nullement qu'il n'existe pas d'initiatives d'accueil offertes par les autres communautés religieuses. Elles n'ont tout simplement pas été dénombrées par manque de source valable. Dès lors, ces chiffres sont aussi certainement sous-estimés.

Personnes qui demeurent dans des occupations négociées

275 personnes résidaient dans des occupations négociées la nuit du dénombrement du 7 novembre 2016. Par une **augmentation de 42% (avec 82 personnes)** par rapport au dénombrement 2014, le nombre de personnes séjournant en occupation négociée est identique à la situation de 2010. L'impact de la fermeture soudaine de l'ancien couvent du Gesù juste avant le dénombrement 2014 (diminution de 30%) est de ce fait corrigé.

En ce qui concerne les personnes et familles sans titre de séjour et de revenus ou bénéficiant de revenus limités, les occupations négociées sont la seule possibilité de logement en plus des squats. Près de 46% des personnes dans ces occupations sont des hommes, alors que près de 30% sont des femmes et 23% des enfants, ainsi que 3 personnes transgenres. Mais il faut ajouter que l'occupation d'un immeuble vide reste la seule solution pour un nombre d'hommes (isolés) de plus en plus grand, qui sont exclus d'autres dispositifs car non prioritaires. D'autres hommes doivent se séparer de leur famille pour que leur épouse et leurs enfants soient, eux, accueillis dans des structures agréées ou subsidiées.

¹³OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, *Vivre sans chez soi à Bruxelles : Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2010*, Bruxelles, Commission communautaire commune, 2010, p. 46 – 52.

Contrairement aux squats qui sont occupés sans l'accord du propriétaire, une occupation négociée fait l'objet d'une **convention d'occupation précaire** conclue avec le propriétaire d'un immeuble vide. Cette autorisation d'utilisation temporaire peut être gratuite, contre un dédommagement symbolique ou un loyer plus faible que sur le marché privé. Ces occupations ne tombent pas sous le coup de la loi sur les baux à loyer parce que les occupants ne peuvent opposer les mêmes droits qu'un locataire. Le propriétaire n'est pas obligé de s'en tenir à l'application d'un bail classique. Il dispose de la possibilité de mettre fin à la convention à tout moment, sans devoir se justifier mais moyennant un délai de préavis limité¹⁴. Nicolas Bernard¹⁵ se réfère au fait que 'précaire' ne se réfère pas uniquement à l'absence de protection dans le cadre de la loi sur les baux à loyer, mais aussi à l'absence de normes d'habitabilité et au type de public cible.

Cette forme alternative de logement n'est pas vraiment neuve. Déjà lors du premier dénombrement des personnes sans abri et mal logées, nous avons constaté qu'un grand nombre d'habitants de la rue avaient trouvé un abri temporaire en occupant un immeuble vide après négociation avec les propriétaires. Nous avons identifié ainsi un groupe de 160 personnes sans papiers dans un immeuble de l'ULB. Un second groupe de 56 personnes séjournent dans un immeuble qui est la propriété de la Région wallonne. Cette deuxième occupation est devenue plus tard les 'Woningen 123 Logements' et a fêté cette année ses 10 ans d'existence. Le '123' offre des opportunités de logement à 65 personnes et est la preuve qu'une telle forme de logement solidaire est possible et constitue une plus-value pour le quartier¹⁶.

Dans le rapport du dénombrement du 19 novembre 2008, les avantages de l'occupation négociée sont décrits ainsi :

“Contrairement à l'accueil de crise ou aux squats, l'avantage de l'occupation négociée est de permettre aux personnes qui y séjournent de ne pas devoir chercher chaque jour une solution pour passer la nuit. Cette solution leur permet de “respirer”, de prendre le temps de développer un projet, de vivre dans une structure collective où elles rencontrent d'autres personnes et où elles peuvent construire des relations qui procurent une certaine solidarité et qui peut s'inscrire dans un temps plus long. Les personnes qui y habitent y retrouvent ce qu'elles avaient perdu: le sentiment de pouvoir prendre leur vie en main au lieu de sombrer seules. Conduire de telles initiatives à bon terme exige beaucoup d'énergie et de temps. Il s'agit cependant d'alternatives intéressantes pour une partie des habitants de la rue.”

L'officialisation de la 'convention de logement précaire' dans le Code bruxellois du logement¹⁷ est une reconnaissance des possibilités de logement alternatif par les politiques. Les conventions d'occupation précaires temporaires permettent d'offrir un accès direct au logement pour des groupes vulnérables et en même temps, de diminuer le nombre d'immeubles vides. Ce qui est important, c'est que les sociétés de logement social soient elles aussi autorisées à conclure de telles conven-

14.MANGHELINCKX Patrick (Ed.), *Leeggoed : Du vide au vidange, un projet d'habitat solidaire dans des bâtiments vides, Bruxelles : Stadslabo* JES, Pigment, Samenlevingsopbouw Brussel, Bij Ons/Chez Nous, 2015.

15.BERNARD Nicolas, *La convention d'occupation précaire : pourquoi, comment ?*, op. cit. : “constate qu'il est juridiquement plus correct de parler de 'convention d'occupation précaire' de durée indéterminée”.

16.www.123ruerooyale.be.

17.REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, *Ordonnance modifiant l'ordonnance du 17 juillet 2003 portant le Code bruxellois du Logement*, 11 juillet 2013 (MB 2013/031638).

tions pour leurs immeubles vides dans l'attente de rénovation¹⁸. Dans ce cadre, la FÉBUL-BFUH a été désignée pour exercer un rôle de coordination et de soutien¹⁹.

L'officialisation en juillet 2013 de la 'convention de logement précaire' dans le Code du logement peut aussi aboutir à une plus grande ouverture à la collaboration d'autres propriétaires (publics). De même, les bonnes pratiques telles que 'Leeggoed'²⁰ décrites dans la recherche des formes alternatives de solidarités²¹, peuvent être une source d'inspiration.

Fin 2014, différents projets d'occupation se sont regroupés dans une plate-forme ayant comme objectif d'échanger les pratiques, les expériences et expertises, et pour soutenir d'anciennes et de nouvelles occupations²². La plate-forme souhaite mener un travail de lobbying envers les politiques en partageant une vision et une mission communes. Un message important porte d'ores et déjà sur le fait que les occupations négociées ne constituent pas une solution à la crise du logement. Elles offrent seulement une sorte de répit afin que les personnes et ménages accueillis puissent avoir le temps d'épargner et éventuellement de rembourser leurs dettes pour pouvoir investir plus tard un logement et une solution durables.

En vue de réaliser un recueil de données relatives aux occupations négociées et aux squats, nous avons travaillé en étroite collaboration avec la FÉBUL-BFUH. Tout comme le Samenlevingsopbouw Brussel, la FÉBUL-BFUH est le partenaire professionnel qui offre un support lors des occupations négociées. Ensemble, ils accompagnent 12 occupations négociées. Pour l'une de ces initiatives, nous n'avons pas reçu de données. Une autre démarre. Au moment du dénombrement, il n'y résidait encore personne.

2.5.2. Personnes en logement inadéquat : les squats (cat. 12)

587 personnes ont été signalées dans des squats durant la nuit du dénombrement du 7 novembre 2016. Ici également, dans ces formes très précaires de logement, nous constatons une majorité d'hommes, soit 385 (66%) par rapport aux femmes (112, 19%) et aux enfants (90, 15%). Comme déjà mentionné, nous disposons seulement de données relatives aux squats d'importance, connus des services, reçues grâce à une personne de contact du squat.

Le terme 'squat' se réfère à une occupation illégale de logements et de bureaux qui sont vides pendant une longue durée. L'initiative d'occupation est souvent le résultat d'une protestation contre le vide croissant des immeubles alors qu'un manque criant de logements abordables se fait sentir. Pour d'autres personnes (toxicomanes, illégaux, personnes sans revenus ou avec des revenus trop limités), c'est une nécessité parce qu'elles n'ont pas accès à d'autres logements. Les squats offrent ainsi un toit à un groupe d'habitants très diversifié.

18. MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, *Ordonnance portant le Code bruxellois du Logement*, 17 juillet 2003 (MB 2003/031392) : Art. 15, §2, al. 1er

19. <http://www.febul.be/index.php/innovations-sociales/agence-occupations-temporaires>.

20. MANGHELINCKX Patrick (Ed.), *Leeggoed : Du vide au vidange, un projet d'habitat solidaire dans des bâtiments vides*, Bruxelles : Stadslabo JES, Pigment, Samenlevingsopbouw Brussel, Bij Ons/Chez Nous, 2015

21. Recherche dans le cadre du projet 'DieGem', une recherche scientifique interdisciplinaire sur la recherche de formes alternatives de solidarité dans la diversité, voir : <http://www.solidariteitdiversiteit.be>.

22. Les services et projets d'occupation participants sont : FÉBUL, Woningen 123Logements, Communa, Leeggoed, JES, Bij Ons/Chez Nous, Pigment, Samenlevingsopbouw Brussel, ULM, Au Quai, Toestand, Les Skievs, UI Saint-Gilles, Community Landtrust Brussels.

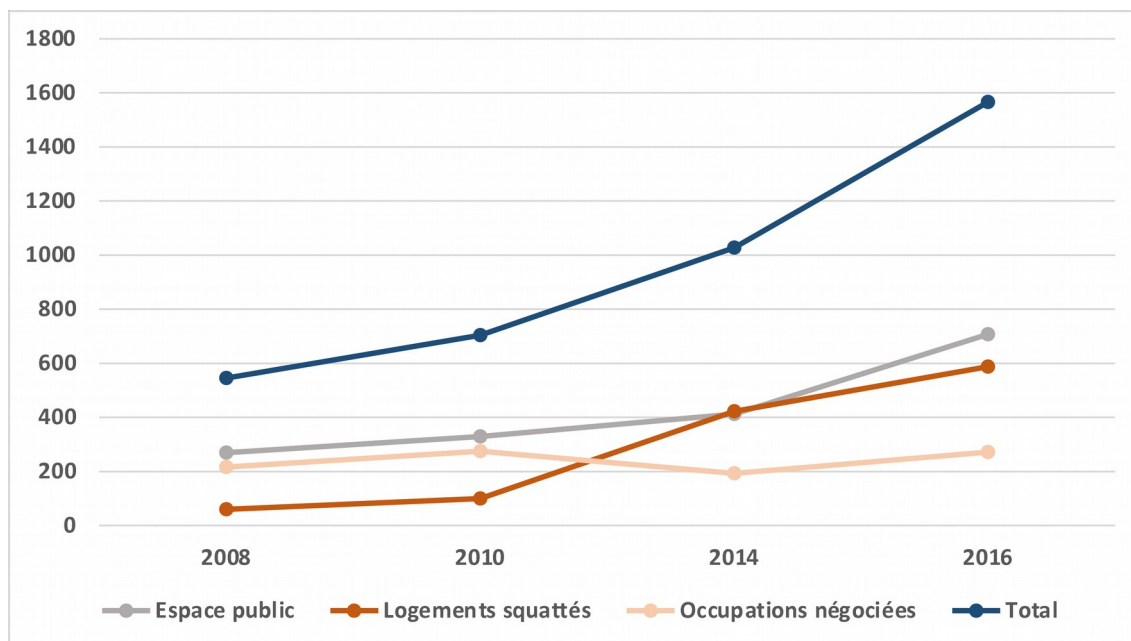
Aucune convention n'est conclue avec le propriétaire lorsqu'il s'agit d'un squat. Des squatteurs tentent bien d'approcher le propriétaire durant l'occupation afin de pouvoir proposer une 'convention d'occupation précaire'. D'autres se font le plus discrets possibles pour échapper à l'attention du propriétaire. Dans d'autres cas encore, le squat est une solution (momentanée) tolérée, mais cette situation n'offre aucune sécurité d'une situation de logement 'stable'. Un bourgmestre peut à tout moment faire usage de son droit de déclarer un squat dangereux lorsqu'il estime que la sécurité des occupants et/ou l'ordre public est compromis ou n'est pas garanti.

En septembre 2016, l'ancienne maison de repos de la rue Léopold à Molenbeek, a été évacuée après deux ans d'occupation suite à une importante intervention de police. De même, la 'Maison des Migrants', une occupation connue à Ixelles, a dû fermer subitement ses portes juste avant le dénombrement 2016. Environ 200 personnes étaient donc à la recherche d'un autre immeuble. Au moment du dénombrement, leur lieu de séjour était incertain. Elles n'ont donc pas été reprises dans les chiffres, afin d'éviter les doubles comptages.

Malgré ces fermetures, le nombre de personnes en squat augmente de **165 personnes ou 39% (de 422 personnes en 2014, à 587 en 2016)**. C'est une confirmation de la part et des résultats de 2014, qui ont augmenté de manière spectaculaire grâce à une meilleure connaissance des squats. Cependant, on doit ici mettre l'accent sur le fait que ces résultats sont une sous-estimation. Nous n'avons pas d'aperçu sur les squats de moindre importance où deux personnes ou plus séjournent. De même, nous n'avons pas de données sur le nombre de personnes ou de ménages qui trouvent un abri dans les caves, les greniers, les garages ou d'autres (parties) d'immeubles vides.

L'augmentation du nombre global de personnes comparée au dénombrement de 2014, est surtout à attribuer à une croissance du nombre de personnes dans l'espace public (+72%), dans les occupations négociées (42%) et en squat (39%). Dans la figure ci-dessous, nous regroupons les résultats de cette catégorie qui comporte 46% (1569 personnes) du total du nombre de personnes dénombrées. Souvent, les personnes font un usage alterné de ces pistes. Nous devons aussi nous référer ici au système des vases communicants: lorsqu'un squat est fermé ou que des personnes sont chassées d'un campement ou des abords des stations, on ne fait que déplacer le problème. Cette lutte portant sur les symptômes du phénomène a ainsi conduit les communes bruxelloises à s'impliquer davantage dans les différentes formes de sans-abrisme et de mal-logement.

FIGURE 15 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES LORS DES DÉNOMBREMENTS 2008-2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, DANS L'ESPACE PUBLIC, LES OCCUPATIONS NÉGOCIÉES ET LES SQUATS, PAR CATÉGORIE.

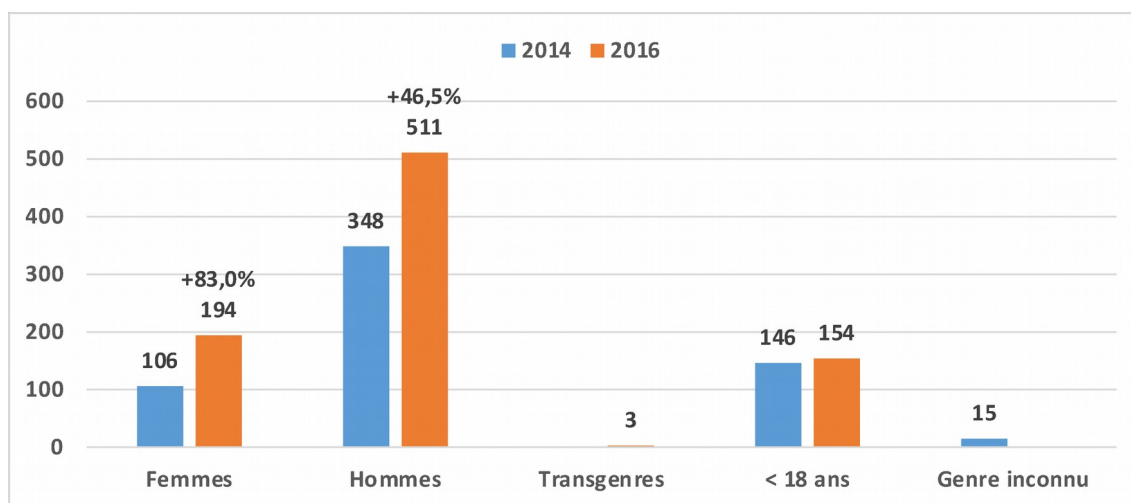


Source : la Strada

La **figure 16** donne la répartition en fonction du sexe. Tant dans les occupations négociées (46%) que dans les squats (66%), ce sont les hommes qui composent la majorité (59%). nous avons vu précédemment qu'il peuvent de moins en moins bénéficier des maisons d'accueil agréées et de l'accueil d'urgence. Pourtant, la présence de 154 enfants dans de telles situations précaires est alarmante.

Tout comme pour les personnes qui ont été dénombrées dans l'espace public, il y a une dispersion de plus en plus grande des occupations négociées et des squats sur le territoire de la Région bruxelloise. Les squats et les occupations négociées signalés se situent dans 10 des 19 communes bruxelloises.

FIGURE 16 : COMPARAISON DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES LORS DES DÉNOMBREMENTS 2014-2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN OCCUPATIONS NÉGOCIÉES ET EN SQUATS, PAR GENRE. N2014 = 615 ; N2016 = 862



Source : la Strada

2.6. Données complémentaires

2.6.1. Accompagnement à domicile et Housing First (cat. 7)

Cette catégorie ETHOS se réfère aux personnes qui nécessitent un accompagnement afin d'accéder à un logement et à le conserver.

1144 personnes²³ étaient accompagnées, lors du dénombrement de novembre 2016, par 14 services d'accompagnement des personnes à domicile, parmi lesquelles **325 femmes (28%), 398 hommes (35%) et 421 enfants (37%)**. Le nombre d'accompagnements a augmenté d'une centaine entre les dénombrements 2010 et 2014 (604 en 2010, 713 en 2014). La différence de 431 personnes entre les résultats des dénombrements 2014 et 2016 peut être expliquée par un changement dans le formulaire envoyé aux services concernés. Lors des éditions précédentes, il était explicitement demandé de faire une distinction entre les accompagnements en logements de transit et les autres. Les chiffres des accompagnements en logements de transit étaient ensuite déduits du nombre global des accompagnements. Lorsque l'on compare le chiffre global (**1183**) pour 2014 avec le résultat 2016, on remarque qu'ils sont très comparables. Lors du dénombrement de 2014, les données relatives aux logements de transit du CPAS de Bruxelles-ville et du CPAS de Saint-Gilles ont été incluses. En ce qui concerne les données relatives aux CPAS, nous renvoyons à la partie 4 du présent rapport.

Voici quelques remarques au sujet des données récoltées.

L'ASBL Le Nouveau 150 - vzw De Nieuwe 150 et l'ASBL Pag-Asa, centre spécialisé pour l'accueil et l'accompagnement de victimes de la traite d'êtres humains, ne fournissent pas d'information sur le nombre d'enfants qui accompagnent leurs parents. Pag-Asa est orientée vers l'accompagnement d'adultes et accueille rarement des enfants. L'ASBL Le Nouveau 150 offre par contre un abri à environ 200 enfants en tant que service de guidance à domicile²⁴ et agence immobilière sociale (AIS). Afin d'amortir et de limiter l'absence du nombre d'enfants accompagnés issus de l'ASBL Nouveau 150 sur les résultats globaux des services d'accompagnement, nous avons pris la moyenne du nombre d'enfants accompagnés en 2015 et en 2017 dont nous disposons.

En plus des services pour sans-abri et mal logés qui accompagnent des personnes en logement, bien d'autres organisations offrent un soutien ambulatoire et évitent ainsi que quelqu'un devienne (à nouveau) sans abri ou mal logé. On peut citer comme exemple les associations d'insertion au logement²⁵, les services sociaux généraux et ceux qui sont incorporés dans les sociétés de loge-

23. Le nombre de personnes accompagnées n'est pas égal au nombre d'accompagnements : une famille de 5 personnes dont chacun est accompagné, est comptabilisée comme un seul accompagnement. A l'inverse, quelqu'un peut parfois être encadré par deux accompagnants - lorsqu'il y a conflit ou lorsqu'un accompagnement spécifique est nécessaire -, éventuellement en collaboration avec un service plus spécialisé tel qu'un service d'accompagnement pour personne handicapée ou un service de santé mentale.

24. Sur la dénomination 'Accompagnement à domicile', nous renvoyons tant vers les 'Diensten begeleid wonen' qui font partie du CAW Brussel agréés par la Communauté flamande qu'aux 'Services de guidance à domicile' agréés par la CCC.

25. Les Associations d'Insertion par le Logement sont subventionnées et agréées par la Région de Bruxelles-Capitale, Direction du Logement, sur base de l'arrêté du Gouvernement du 16 juillet 1992 relatif à l'octroi de subsides au bénéfice d'associations œuvrant à l'insertion par le logement. Chaque association est active dans son périmètre (souvent lié à un territoire communal) et s'adresse à différents groupes-cibles, mais toutes tendent vers le même objectif: le droit au logement (art. 23 de la Constitution belge). http://logement.brussels/fr/qui-fait-quoi/acteurs-associatifs/les-associations-d2019insertion-par-le-logement-1?set_language=fr.

ment social. Il nous semble intéressant de répertorier tous ces services et d'étudier plus avant leur travail.

Lors de l'accompagnement à domicile, le loyer du logement est séparé de l'accompagnement et aucune date de fin de contrat n'est fixée. Beaucoup de personnes sont accompagnées pendant des années, pour lesquelles l'intensité de l'accompagnement est dépendante des besoins qui s'expriment. Lorsque des personnes sont accompagnées dans des logements de transit, la durée de séjour est limitée de 3 ou 6 mois à une année. Un contrat de bail est signé avec chaque habitant. Il arrive fréquemment que ces logements soient également gérés par le service qui assure l'accompagnement. Housing First s'oriente vers les personnes sans abri les plus vulnérables, qui ont passé une grande partie de leur vie en rue et qui ont à faire face à des problèmes de santé mentale ou physique et/ou d'assuétudes. Ici également, aucune date de fin n'est fixée d'avance et le logement est séparé de l'accompagnement.

Grâce à ces formes d'accompagnement, des solutions durables sont proposées aux personnes isolées, aux couples et aux familles (monoparentales), qui ont de cette façon accès à un logement 'stable'. Si l'on considère la répartition des hommes, des femmes et des enfants, c'est la proportion importante des hommes qui frappe le plus (37%), en plus du nombre d'enfants accompagnés (35%).

Dans sa typologie ETHOS, la FEANTSA se réfère à ce groupe en tant qu'anciens sans-abri. Étant donné que l'accompagnement joue vraiment un rôle important lors de l'implication et le maintien en logement, et qu'il évite ainsi que des personnes restent à la rue ou y retournent, nous considérons qu'il est très important de récolter des données pour cette catégorie et de les analyser en tant que données complémentaires lors du dénombrement des personnes sans abri et mal logées. Le nombre de personnes enregistrées par les services concernés pendant la nuit du dénombrement, n'est pas inclus dans le chiffre global du dénombrement.

Les situations de vie dans lesquelles l'accompagnement à domicile est proposé sont très diversifiées. Nous avons demandé aux organisations de spécifier si les personnes accompagnées sont logées par une agence immobilière sociale (AIS)²⁶, un logement social ou un logement privé (locataire, sous-locataire). Près de la moitié (45%) des personnes accompagnées séjournent dans un logement via une AIS. Dès lors, nous soulignons l'importance de la collaboration avec les AIS (479 personnes accompagnées)²⁷. Alors que 20% des personnes sont accompagnées dans un logement privé (220 personnes), à peine 5% le sont en logement social (50 personnes accompagnées). Le frein le plus important à l'accès aux logements sociaux des personnes sans abri et mal logées demeure la liste d'attente longue de plusieurs années et la procédure complexe par laquelle la demande doit être renouvelée chaque année.

²⁶Les Agences immobilières sociales sont des asbl reconnues et subsidiées par la Région de Bruxelles-Capitale pour la location de logements provenant du secteur privé ou public à des ménages à bas revenus, via des contrats de gestion avec les propriétaires. (voir Code bruxellois du Logement, art. 120-128). Les logements sociaux sont des logements proposés à la location par la Société de Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) et les Sociétés Immobilières de Service Public (SISP) à des personnes ayant des revenus modestes et dont les modalités de calcul de loyer sont fixées par le Gouvernement. (voir Code bruxellois du Logement, Titre II, les Sociétés Immobilières de Service Public).

²⁷Les chiffres sont légèrement influencés par l'asbl Le Nouveau 150 qui a une double mission : Service de guidance à domicile et Agence Immobilière Sociale.

FIGURE 17 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 7/11/2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT, PAR SITUATION DE VIE. N = 1144

	Logement géré par une Agence Immobilière Sociale (AIS)	Logement social géré par une société de logement social	Logements privés (locataire, sous-locataire)	Non spécifié	Total
Situations de vie	479	50	220	395	1144
Total	41,9%	4,4%	19,2%	34,5%	100,0%

Source : la Strada

Sur base des formulaires complétés, il apparaît que **395 personnes (34,5%)** ne sont pas accompagnées dans une de ces trois situations de vie. Ce chiffre important peut être en partie expliqué par le fait que tous les services n'ont pas spécifié la situation de vie des personnes qu'ils accompagnent. D'autres organisations nous ont signalé qu'elles accompagnent aussi des personnes dans des logements qu'elles gèrent elles-mêmes ou dans des situations de logement moins stables, telles que chez des amis ou dans la famille, en maison d'accueil, en rue, dans des services (médicaux) ou dans des maisons de repos. Lors du dénombrement de mars 2017, nous avons adapté le formulaire afin que nous puissions récolter systématiquement cette information pour chaque service. (Voir formulaire adapté en annexe).

FIGURE 18 : COMPARAISON DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBRÉES LORS DES DÉNOMBREMENTS 2014-2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN PROJET HOUSING FIRST, PAR GENRE.

	Femmes		Hommes		Total	
	2014	2016	2014	2016	2014	2016
Total	7	19	14	41	21	60

Source : la Strada

Pour les projets **Housing First (HF)²⁸** qui ne sont plus subventionnés par le fédéral, mais qui sont repris et renforcés par la Commission communautaire commune, il y a une augmentation de 21 à **60 accompagnements, parmi lesquels 19 femmes et 41 hommes**. Nous constatons en 2014 une même proportion d'accompagnements de 2/3 d'hommes et 1/3 de femmes.

Les différentes initiatives HF réussissent à nouer des accords de collaboration avec des AIS (35 personnes, 58%) et des sociétés de logement social (15 personnes, 25%). Il est très difficile de trouver un logement correct et abordable leur groupe cible sur le marché du logement privé. Cette recherche nécessite beaucoup de temps et constitue l'un des principaux obstacles à l'accès direct, inconditionnel au logement que souhaite offrir Housing First.

Une autre piste, accessible directement par les habitants de la rue, est le logement solidaire qui favorise l'accompagnement des personnes dans un habitat collectif (chambres individuelles et espaces de vie communs). A l'heure actuelle, seul Fami-Home accompagne 21 personnes dans un tel cadre.

28.LA SARDO Sébastien, *Sorties de rue. Une ethnographie des pratiques d'intervention Housing First*, Bruxelles : Forum Bruxelles contre les inégalités, 2016 ; LA STRADA, MARTIN Lucie, *Le Housing First à Brussel. Rapport de suivi des projets*, Bruxelles, la Strada Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri, 2017.

Housing First (60 personnes accompagnées) et l'accompagnement à domicile sous toutes ses formes (1144 personnes accompagnées) accompagnent ensemble plus de personnes que les maisons d'accueil (854 personnes accompagnées). Nous devons cependant mentionner ici que de plus en plus de maisons d'accueil différencient leur accueil communautaire et prévoient un accueil individuel ou un accompagnement en logement de transit, en collaboration ou non avec des services d'accompagnement au logement ou AIS. D'autres maisons d'accueil prévoient un post-hébergement provisoire afin de soutenir les personnes lors de la transition entre une maison d'accueil et un logement indépendant²⁹. Nous ne sommes pas en possession de chiffres concernant le nombre de personnes qui sont accompagnées dans ce cadre-là.

2.6.2. Pré-enquête

Les données présentées dans cette partie du rapport ne peuvent en aucun cas être considérées comme des données statistiques. Elles illustrent uniquement différentes situations de vie et des stratégies de survie des personnes concernées, et ne fournissent aucune information sur les nombres absolus. L'échantillon utilisé (172 questionnaires complétés se référant à 174 personnes³⁰) permet donc de répertorier différentes situations de vie, de les analyser et de les expliciter.

Grâce à la pré-enquête, nous donnons la parole aux personnes qui utilisent l'offre très diversifiée des centres de jour. En plus d'informations complémentaires lors de la détermination des lieux prioritaires et des zones pour le dénombrement nocturne, nous obtenons un meilleur aperçu des situations de sans-abrisme caché. Le sans-abrisme caché fait référence aux personnes qui par manque de logement séjournent temporairement dans la famille, chez des amis, des voisins ou des inconnus. Il est difficile de les identifier, étant donné qu'ils ne font pas (encore) appel au secteur sans-abri. Un autre groupe, tout aussi invisible, séjournent dans des squats ou des occupations négociées, ou d'autres parties d'immeubles non appropriées au logement (garages, caves, greniers, ...). Grâce à leur bas seuil d'accès et à leur accueil (quasiment) inconditionnel, ces services d'accueil de jour peuvent atteindre des personnes qui pendant les 7 nuits (ou plus) précédant le dénombrement, n'ont probablement pas fait appel ou n'ont pu accéder à l'une des structures d'accueil. Le questionnaire est complété de façon anonyme (voir aussi 1.4. pour la description de la méthodologie).

Parallèlement au(x) lieu(x) de séjour des nuits précédentes, il est possible d'explorer quelques variables socio-démographiques, leur connaissance et leur utilisation des services du secteur sans-abri.

La pré-enquête a eu lieu le 24 octobre 2017, entre 9h et 12h, dans 13 services d'accueil de jour³¹ et a été réalisée par des équipes d'étudiants et d'experts du vécu. Quelque-uns de ces services s'adressent à un public spécifique tel que les personnes ayant un statut de séjour précaire ou des usagers de drogues. La plupart des services s'adressent à un public vulnérable plus large. Les résultats montrent que dans ce dernier groupe cible également, beaucoup de personnes séjournent (momentanément) dans l'espace public ou sont éloignées de situations de logement stable.

²⁹<http://www.ama.be/projets/post-hebergement-et-alternatives-a-l-hebergement>.

³⁰ Deux questionnaires concernent chacun un couple.

³¹ Les services d'accueil de jour participants sont : Bij Ons-Chez Nous, CPAS d'Uccle - Cafétaria Sociale, CLIP, Le Clos, Consigne Article 23, l'Entraide, la Fontaine, Jamais sans Toit, Nativitas, Pigment/Meeting, Resto du Cœur, Transit, CAW Brussel - Vrienden van het Huizeke.

Données générales

76% des 172 questionnaires ont été complétés par des hommes, 24% par des femmes. L'âge moyen des femmes qui ont répondu est de 43 ans, et de 41 ans pour les hommes. 23 personnes ont moins de 30 ans et 11 personnes ont 60 ans et plus. Quelques répondants ont déclaré faire partie d'un groupe plus important, de 30 à 40 personnes. Ces groupes voyagent régulièrement vers Calais pour tenter la traversée vers la Grande-Bretagne.

Aucun mineur présent dans les services concernés n'a pris part à l'enquête. 5% des répondants (isolés ou couples) ont dit avoir passé la nuit précédente en compagnie de leurs enfants (et/ou d'autres personnes). Les résultats globaux du dénombrement révèlent une plus grande présence d'enfants : 18% des personnes dénombrées sont des enfants parmi lesquels la plupart d'entre eux séjournent dans une structure d'accueil agréée.

Différentes situations de logement

La figure ci-dessous donne un aperçu des différentes situations de logement des répondants. La plus grande part d'entre eux (36%) ont passé au moins 1 nuit dans l'espace public durant la semaine précédente : 13,8 % se sont installés dans l'une des stations de métro ou de train. D'autres (21,8%) ont trouvé une place en rue, sous des ponts ou dans des parcs. Les derniers 20,1% des gens interrogés ont demandé un abri d'une nuit à un service d'urgence. Environ la moitié de ces personnes se présentent à nouveau chaque soir pour obtenir un abri de nuit. Plus de la moitié (55,7%) de tous nos répondants se trouvent dès lors dans une situation de sans-abrisme.

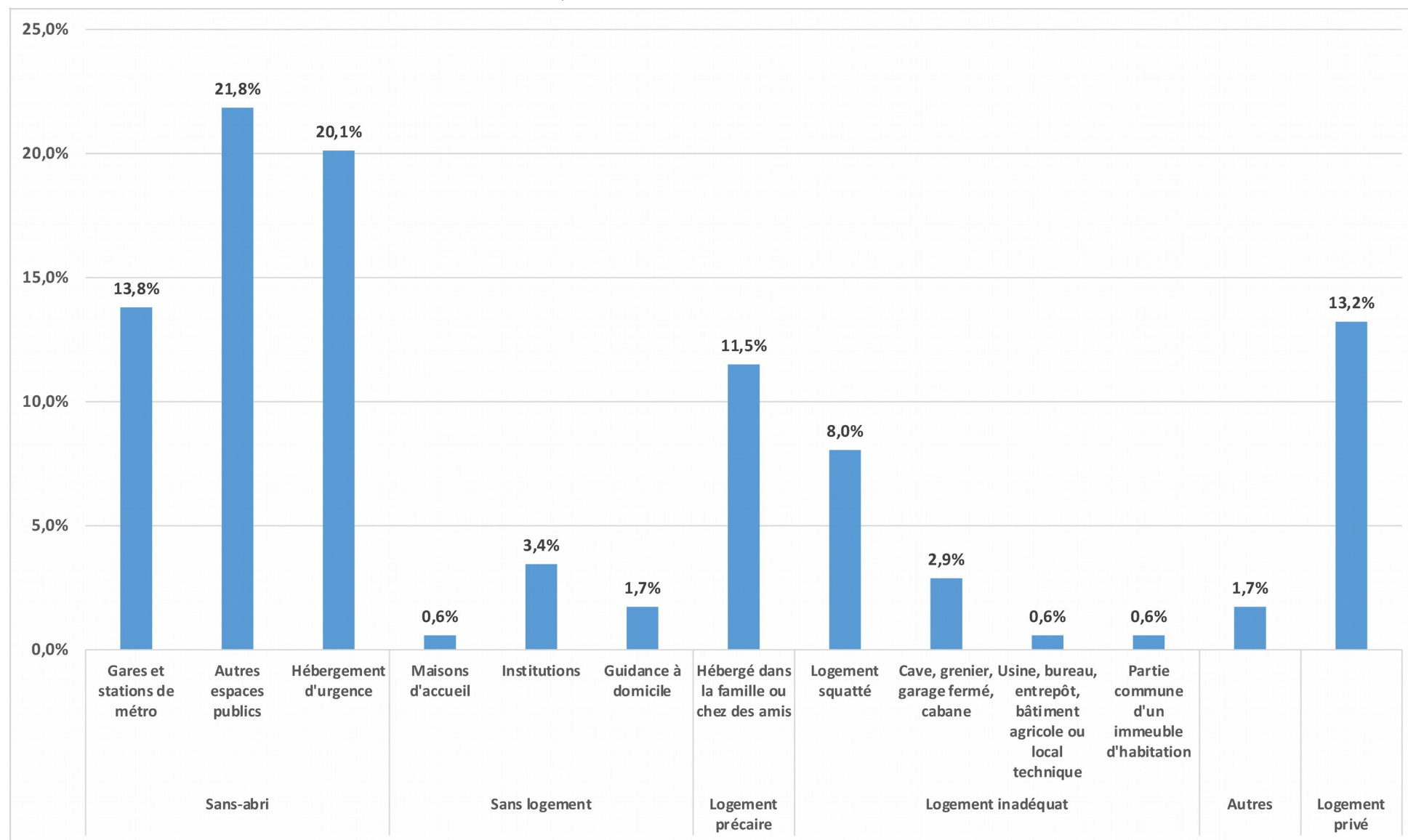
Si l'on joint à ce nombre de personnes celles qui ont passé la nuit dans un logement inhabitable (12,1%), pour lesquelles les conditions de vie ne sont pas meilleures que celles de la rue, il apparaît alors que près de 70% des répondants ne disposent que d'un logement très précaire. Des exemples de logements inhabitables sont : un squat (8%), une cave, un grenier ou un garage séparé d'un logement (2,9%), des espaces communs d'un immeuble, des fabriques, des entrepôts, des bureaux, etc. Ce haut pourcentage est frappant étant donné que la plupart des centres de jour touchent un public diversifié, mais il tend néanmoins à renforcer les résultats du dénombrement nocturne.

Seuls 13,2% des répondants séjournent dans un logement dont ils sont locataires ou propriétaires. Les locataires parlent spontanément des loyers élevés qui ne correspondent pas à la qualité du logement. Ils pointent par exemple le manque d'équipements sanitaires, l'absence ou le mauvais fonctionnement de l'installation de chauffage.

Les personnes qui séjournent chez des amis ou dans la famille (11,5%) sont difficiles à répertorier. Il s'agit souvent de solutions temporaires ou ponctuelles, pour une ou plusieurs nuits ou par froid extrême. Pour les personnes qui ont un revenu d'intégration ou des allocations de chômage, de personne handicapée ou d'invalidité, le risque encouru est d'être considérées comme cohabitantes et de perdre le statut d'isolées. Les deux parties se retrouveraient ainsi dans une situation encore plus précaire. Dans le cadre de la lutte contre la fraude sociale, les contrôles sont de plus en plus stricts.

La situation d'hébergement n'est pas une donnée stable. A la question : 'A quelle fréquence dormez-vous là ?', la plupart des personnes répondent combiner différentes situations d'hébergement.

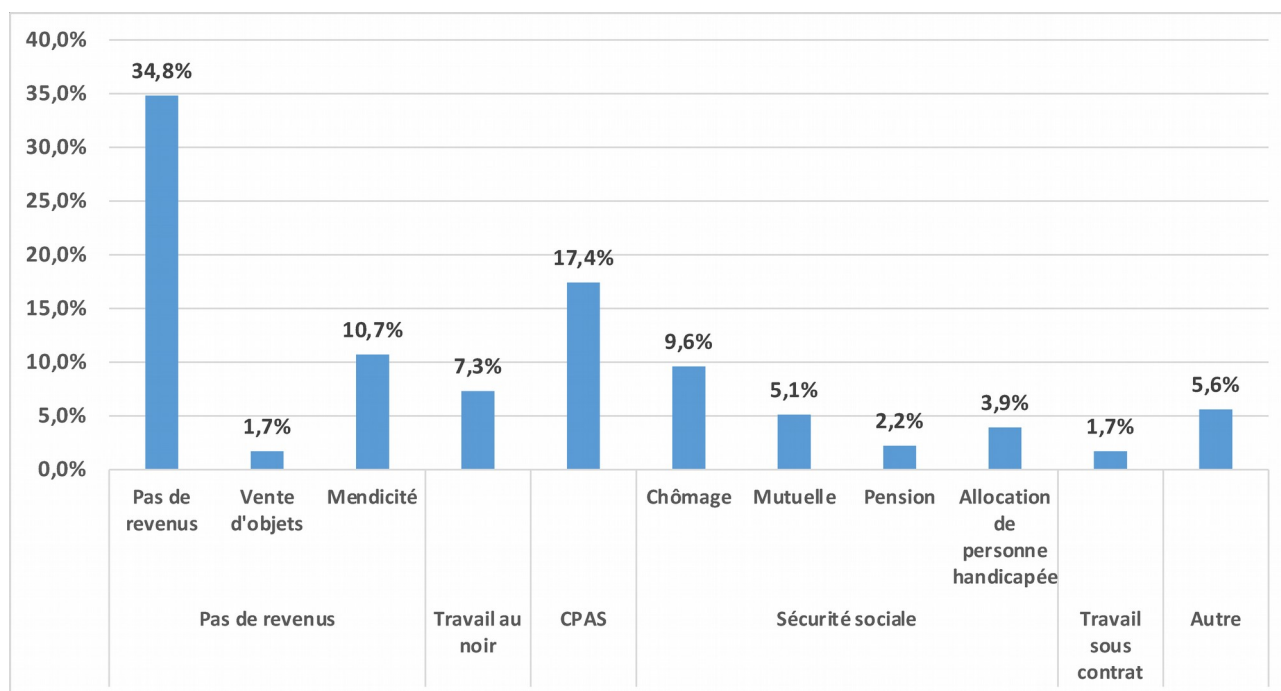
FIGURE 19 : SITUATION DE LOGEMENT DES RÉPONDANTS DES PRÉ-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE NOVEMBRE 2016. N = 174



Source : la Strada

Revenus disponibles et logement

FIGURE 20 : SOURCES DE REVENUS DES RÉPONDANTS DES PRÉ-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE NOVEMBRE 2016. N = 178



Source : la Strada

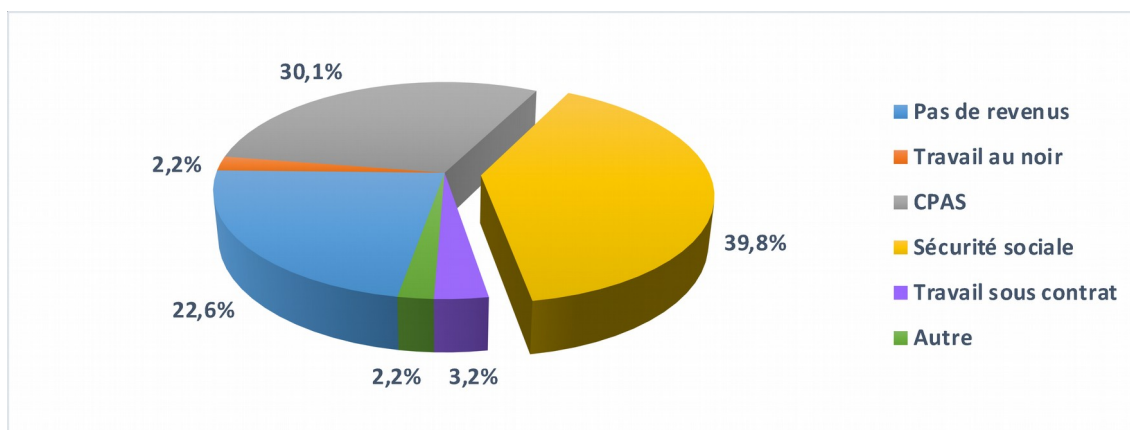
La pré-enquête permet d'établir des liens entre la source de revenus et la situation de logement des personnes interrogées. C'est ainsi que nous constatons qu'environ la moitié des personnes qui ne disposent pas de sources de revenus, en dehors de la mendicité ou de la vente d'objets (tels que des bouteilles), passent toutes les nuits ou au moins 4 nuits par semaine dans l'espace public.

L'accumulation de ces deux types de vulnérabilités (pas de revenus et séjour dans l'espace public) est présente tant chez des citoyens de l'UE que chez les Belges et surtout auprès des personnes sans titre de séjour ou avec un statut de séjour précaire. L'une des explications réside dans le fait que les structures d'accueil pour personnes sans abri et mal logées sont payantes, à l'exception des centres d'accueil d'urgence et de nuit organisés par le Samusocial et par Pierre d'angle. Pour obtenir un abri à plus long terme, ce sont certainement les personnes sans titre de séjour ou avec un statut de séjour précaire qui utilisent des squats ou des occupations précaires ou qui séjournent dans la famille ou chez des amis. Rappelons cependant que l'échantillon de cette enquête est trop restreint pour être représentatif³².

D'autres groupes vulnérables sont formés de personnes à la retraite à cause de l'âge et du montant de la pension et de personnes qui ont des revenus soit de remplacement pour indisponibilité sur le marché du travail soit d'invalidité pour des raisons de santé/de handicap et du montant des allocations. Parmi les répondants, 29 personnes ont répondu au profil décrit ci-dessus. Ils se trouvent dans différentes situations de logement qui ne répondent pas à leurs besoins spécifiques (squats, espace public, Samusocial et asile de nuit).

³² 76 des 174 répondants n'ont pas de revenus en dehors de la mendicité et de la vente d'objets. 33 de ces 76 personnes dorment chaque nuit ou très régulièrement dans l'espace public.

FIGURE 21 : SOURCES DE REVENUS DES RÉPONDANTS D'ORIGINE BELGE DES PRÉ-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE NOVEMBRE 2016. N = 93

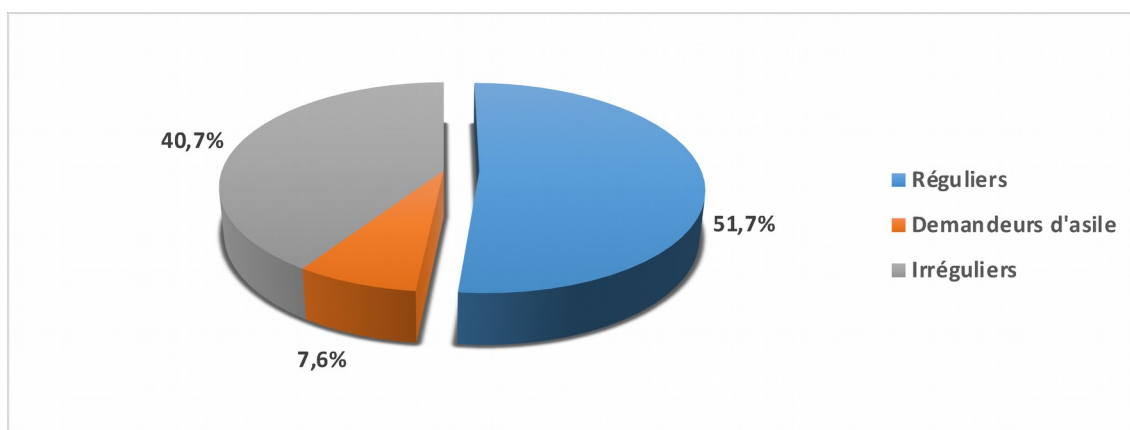


Source : la Strada

70% des répondants de nationalité belge ont pour revenu une allocation de la sécurité sociale ou de l'assistance sociale. Ces allocations forment explicitement une protection insuffisante étant donné leur situation de vie précaire. Lorsque nous croisons ces variables avec la situation de logement, nous voyons que parmi les 27 Belges ayant un revenu d'intégration sociale, 6 d'entre elles séjournent presque toutes les nuits dans l'espace public et 4 d'entre elles passent chaque nuit ou presque au Samusocial. Seules 8 personnes disposent d'un logement (comme propriétaire ou locataire).

Statut de séjour et logement

FIGURE 22 : TITRE DE SÉJOUR DES RÉPONDANTS DES PRÉ-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE NOVEMBRE 2016. N = 172



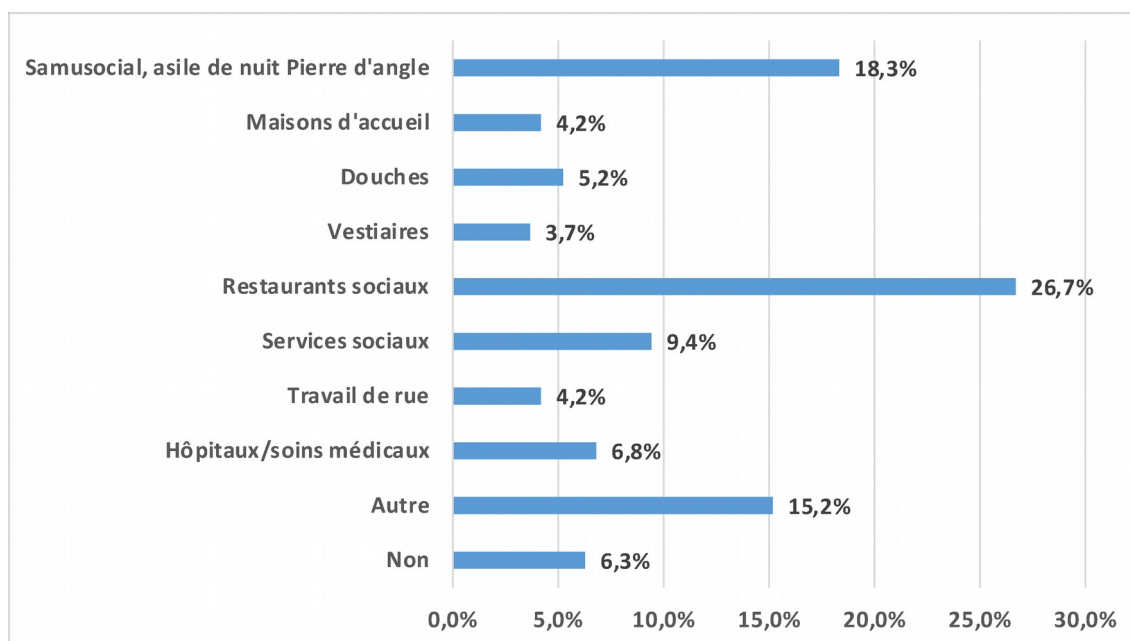
Source : la Strada

Lors du dénombrement bruxellois des personnes sans abri et mal logées, nous mettons surtout l'accent sur le nombre de personnes qui sont obligées de survivre dans une situation de logement précaire. Nous ne récoltons pas systématiquement la nationalité ou le statut de séjour des personnes dénombrées. Dans les enquêtes, la question 'Quel est votre statut de séjour en Belgique?' offre trois possibilités de réponse : en séjour légal, en demande d'asile (procédure en cours) et en situation illégale (sans papiers, devant quitter le territoire,...) et nous permet de disposer d'une première information. Les réponses ne livrent toutefois aucune information sur la diversité des statuts de séjour et les droits correspondants, ni sur la nationalité des personnes. De même, la situation des citoyens européens en situation précaire n'est pas plus précisée.

Malgré ces limites, l'enquête livre quelques enseignements. Un peu plus de la moitié (52%) des répondants ont un statut de séjour légal par rapport à 41% de personnes qui n'ont pas de titre de séjour ou qui ont un statut de séjour précaire. Une grande majorité (78%) de ce dernier groupe n'a pas de revenus étant donné que seules les personnes avec un statut de séjour légal ont droit à une allocation ou une aide sociale, ou ont un accès au marché du travail officiel. Pourtant à peine une minorité des personnes ayant un statut de séjour précaire fait de temps en temps appel à l'accueil d'urgence du Samusocial pour quelques nuits. La présence d'enfants semble y jouer un rôle déterminant.

Utilisation des différents services

FIGURE 23 : UTILISATION DES SERVICES PAR LES RÉPONDANTS DES PRÉ-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE NOVEMBRE 2016. N = 191



Source : la Strada

Les répondants font appel à tous les services de base des centres de jour, tels que les douches et les vêtements, mais surtout les repas (chauds). Dès lors ce sont les restaurants sociaux (ou les centres de jour qui offrent ces repas), qui sont le plus souvent sollicités par les répondants, indépendamment de leurs revenus. Tant les personnes qui ont un revenu d'intégration sociale (22%) que les personnes sans revenus (40%) font appel à ces services pour un repas à prix symbolique. En second lieu, ce sont les accueils de nuit gratuits du Samusocial et de Pierre d'angle qui sont les plus sollicités, car ils sont mentionnés par 35 répondants. 43% de ces usagers sont des personnes ayant un statut de séjour précaire. Seuls 4,2% des répondants ont déjà séjourné dans une maison d'accueil ou ont été en contact avec des travailleurs de rue.

2.6.3. Post-enquête

Dans cette partie, nous commentons les données de la post-enquête. Celle-ci a un double objectif : un second examen des différentes situations de vie des personnes qui sont reprises dans le dénombrement, et une estimation du nombre de personnes qui ne sont pas incluses dans le dénombrement (sans-abrisme caché). Ces données servent à illustrer les différentes situations de vie et les stratégies de survie des répondants. Elles ne peuvent en aucun cas être considérées

comme des chiffres statistiques par lesquels la réalité est reflétée de manière représentative. Cette information permet seulement de répertorier les différentes situations de vie, de les analyser et de les expliciter.

Le 8 novembre 2016 (le jour suivant le dénombrement), des équipes d'étudiants et d'experts du vécu ont enregistré anonymement 123 post-enquêtes auprès d'autant de personnes. Ces enquêtes ont été enregistrées dans 12 centres de jour qui, pour une part, s'adressent à un public cible spécifique (tel que des personnes ayant un statut de séjour précaire ou des usagers de drogues), et d'autres à un public plus large de personnes vulnérables³³. Du fait que ces centres offrent un accueil à bas seuil et (presque) inconditionnel, ils s'adressent à un public spécifique qui ne fait pas nécessairement appel à d'autres services pour personnes sans abri ou mal logées. Grâce à ces enquêtes, nous donnons également un meilleur aperçu des situations de sans-abrisme caché, pour lesquelles on peut avoir une information limitée: les personnes qui séjournent temporairement dans la famille ou chez des amis, celles qui occupent illégalement des terrains ou qui n'ont pas de contrat de location formel (catégorie opérationnelle ETHOS 8).

Cette enquête met en évidence le lieu de séjour des répondants durant la nuit du dénombrement, et un certain nombre de caractéristiques socio-démographiques.

Données générales

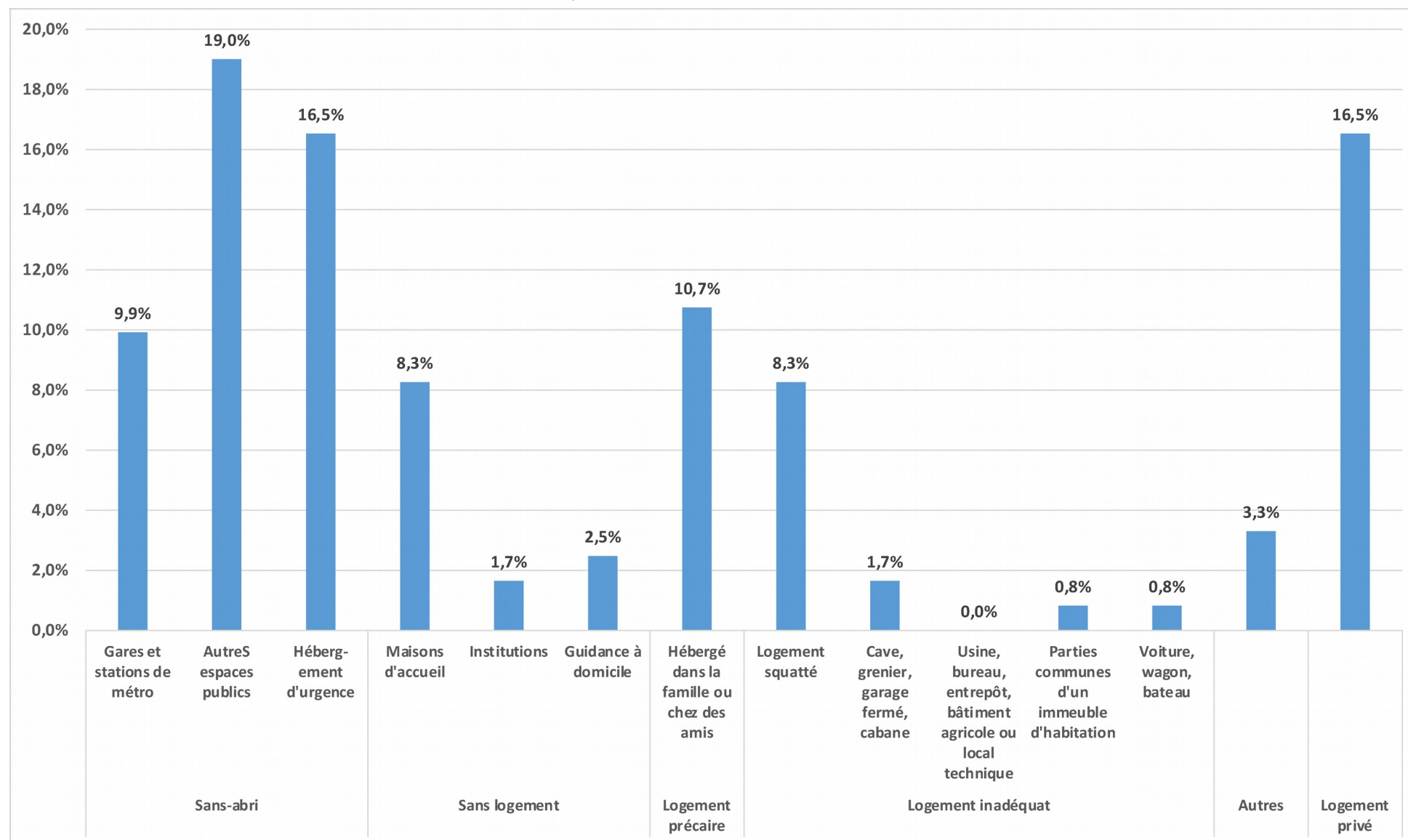
78% des répondants sont des hommes et 22% des femmes. L'âge moyen est de 45 ans (pour les hommes, il est de 43 ans et pour les femmes de 49 ans). 14 personnes ont moins de 30 ans et 17 personnes ont 60 ans ou plus. Tout comme pour la pré-enquête, aucun mineur n'a pris part à l'enquête. 6 personnes déclarent avoir passé les nuits précédentes en compagnie de leurs enfants. Rappelons que dans le cadre du dénombrement, 18% des personnes dénombrées étaient des enfants, parmi lesquels la plupart séjournaient dans une structure d'hébergement agréée.

Diverses situations en logement

Sur base de la figure ci-dessous, nous avons un aperçu de l'endroit où les répondants ont dormi la nuit du dénombrement. Une grande partie des répondants a dormi durant cette nuit-là dans les espaces publics tels que les stations de métro et les gares (29%) et dans les centres d'accueil d'urgence (17%). Ensuite, 12% des répondants ont passé la nuit dans un immeuble inadapté au logement (tel qu'un parking, les parties communes d'immeubles, des voitures,...), et 10,7% ont dormi dans un logement précaire. En bref, près de 68% des personnes se trouvent dans une situation de logement précaire. Par ailleurs, nous constatons que près de 16,5% des répondants disposent d'un logement privé (comme locataire ou propriétaire).

33. Les services d'accueil de jour participants sont : Bij Ons-Chez Nous, Buurtwinkel, CPAS d'Uccle - Cafétaria Sociale, Le Clos, Consigne Article 23, l'Entraide, La Fontaine, Jamais sans toit, Nativitas, Resto du Coeur, Transit, CAW Brussel - Vrienden van het Huizeke.

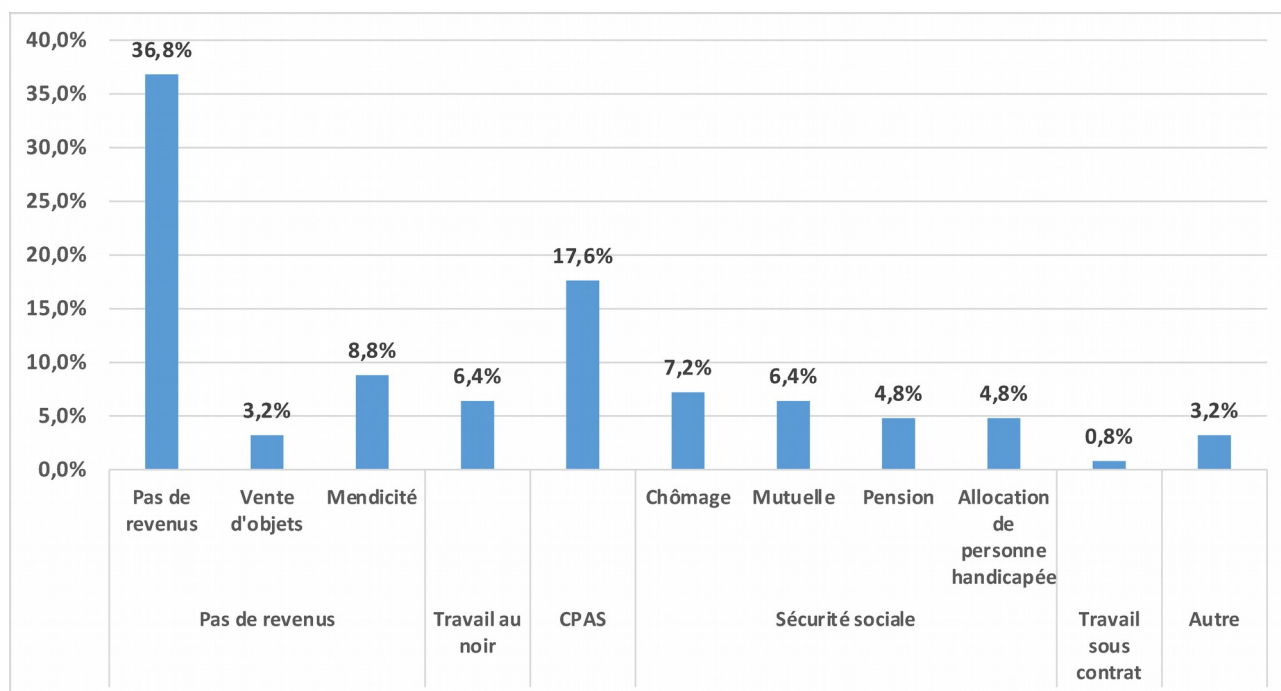
FIGURE 24 : SITUATION DU LOGEMENT DES RÉPONDANTS DES POST-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE NOVEMBRE 2016. N = 121



Source : la Strada

Revenus disponibles et logement

FIGURE 25 : SOURCES DE REVENUS DES RÉPONDANTS DES POST-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE NOVEMBRE 2016. N = 125



Source : la Strada

Grâce à la post-enquête, nous obtenons un meilleur aperçu du rapport existant entre les sources de revenus et la situation de logement. Tout d'abord, nous constatons que près de la moitié des répondants n'ont pas d'autre source de revenus que la mendicité et la vente d'objets. Parmi les 58 personnes, 13 d'entre elles dorment dans les centres d'accueil d'urgence et 21 dans l'espace public (métro, gare, rue, pont, parking, itinérant).

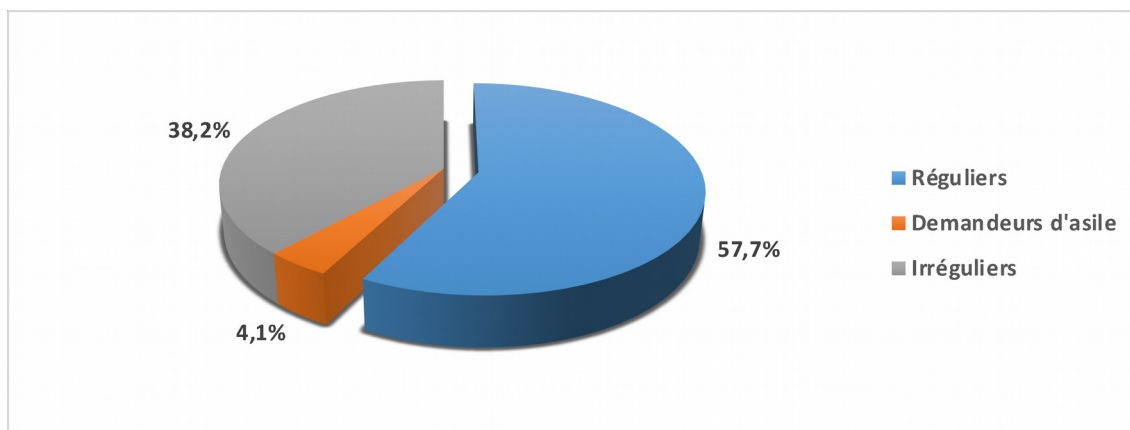
Dans notre enquête, il apparaît que l'accumulation de ces deux types de vulnérabilité (pas de revenus et séjour dans l'espace public) arrive dans une mesure légèrement plus importante chez des personnes ayant un statut de séjour irrégulier (bien que cela se produise aussi pour des personnes ayant un statut de séjour régulier). Alors que 10 personnes ont un statut de séjour régulier, 23 personnes ont un statut de séjour irrégulier et 1 est demandeur d'asile. Comme déjà relevé, ceci est lié au fait que la plupart des centres d'accueil pour personnes sans abri et mal logées sont payants, à l'exception de l'accueil d'urgence du Samusocial et de Pierre d'angle. C'est la raison pour laquelle les personnes ayant un statut de séjour précaire trouvent refuge dans d'autres sortes de logements tels que les squats, les occupations négociées, mais aussi chez des amis ou dans la famille, ou sur-vivent en rue,...

Par ailleurs, les retraités forment un groupe vulnérable en raison de l'âge et du niveau de la pension, tout comme les personnes ayant un revenu de remplacement de la mutualité en raison de leur santé impactée par une maladie, un accident, un handicap, et du niveau de l'allocation. 19 répondants tombant dans l'une de ces catégories sont en situation de séjour régulier. Ce groupe cible séjourne dans diverses situations de logement : dans l'espace public, dans des logements privés, dans des centres d'urgence, dans des maisons d'accueil,...

Statut de séjour et logement/revenus

Dans la post-enquête, nous avons demandé quel est le statut de séjour en Belgique : légal, demandeur d'asile ou illégal ? Bien que nous ayons ici un premier aperçu général des statuts de séjour, ceci ne dit évidemment rien sur la diversité des statuts de séjour existants.

FIGURE 26 : TITRE DE SÉJOUR DES RÉPONDANTS DES POST-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE NOVEMBRE 2016. N = 123



Source : la Strada

Nous constatons que 58% des personnes ont un statut de séjour régulier, 38% un statut de séjour irrégulier et 4% sont des demandeurs d'asile. 82% des personnes qui ont un statut de séjour irrégulier n'ont pas de source de revenus (en dehors de la mendicité et de la vente d'objets). Cette situation est logique étant donné que ces personnes n'ont pas droit à des allocations de sécurité sociale ou du CPAS, ni accès au marché du travail régulier. A peine 26% de ces personnes ont fait appel, le soir du dénombrement, à l'accueil d'urgence du Samusocial. Ensuite 15% habitent dans des squats, 11% chez des amis ou en famille et 17% dans l'espace public.

36,7% des personnes ayant un statut de séjour régulier obtiennent un revenu grâce à la sécurité sociale (chômage, mutualité, pension ou allocation de personne handicapée), 31% grâce au CPAS et 25,4% n'ont pas de revenus (sauf mendicité). Bien que 68% de ce groupe ont bel et bien un revenu (grâce à la sécurité sociale ou à l'assistance sociale), il apparaît que ces allocations n'offrent qu'une protection sociale insuffisante. Les personnes ayant un statut de séjour régulier et celles qui obtiennent une allocation grâce au CPAS, ont dormi à différents endroits pendant la nuit du dénombrement comme dans leur propre logement (comme locataire ou propriétaire), dans l'espace public, dans l'accueil d'urgence ou dans une maison d'accueil.

3. Résultats du dénombrement des personnes sans abri et mal logées du 6 mars 2017

3.1. Contexte

Le dénombrement bruxellois des personnes sans abri et mal logées du 6 mars 2017 constitue le premier moment d'enregistrement *en cours d'hiver* du nombre de personnes sans abri et mal logées et des personnes vivant dans des logements inhabitables. Cette distinction par rapport aux précédents dénombrements est importante étant donné l'existence du dispositif hivernal, financé par les ministres compétents de la CCC et par le ministre fédéral, qui prévoit l'ouverture de 1350 places supplémentaires dans l'accueil d'urgence. Pendant le restant de l'année, il y a 1348 places disponibles dans des structures d'accueil pour personnes sans abri et mal logées parmi lesquelles 57 dans des centres d'accueil de crise, 965 dans des maisons d'accueil et 326 dans l'accueil d'urgence et inconditionnel.

Les résultats de ce dénombrement-ci ne peuvent donc pas être comparés avec des précédents dénombrements, qui ont toujours eu lieu en novembre, c'est-à-dire *avant* l'ouverture du dispositif hivernal. Nous pouvons par contre comparer les moments d'enregistrement des dénombrements *d'avant* et *en cours* du plan hivernal des hivers 2016-2017. Cette comparaison conduit à un certain nombre de réflexions qui ne constituent en rien une évaluation du dispositif hivernal. Elle permet cependant d'établir des hypothèses et des pistes de travail qui peuvent aider les acteurs pour l'avenir.

Quelques remarques préalables. L'organisation de deux dénombrements en quatre mois de temps a été fort lourde pour l'équipe de la Strada, mais aussi pour le secteur et tous les partenaires concernés. La difficulté ne se résumait pas seulement à motiver suffisamment de bénévoles pour réaliser un second dénombrement nocturne. Le recueil de données des différentes structures d'accueil agréées et non agréées (SHNA) et des situations de logement alternatif et précaire s'est également révélé difficile. Finalement, nous avons obtenu les chiffres pour toutes les structures agréées et services d'accompagnement au logement. Pour les SHNA et les hôpitaux, un certain nombre de structures ont refusé de donner cette information une seconde fois, ou n'ont tout simplement pas donné suite à nos appels. Les SHNA nous ont renvoyé vers les chiffres du dénombrement du 7 novembre 2016 étant donné que le nombre de résidents n'avait pas changé. Lors de la pré-enquête et de la post-enquête aussi, nous avons constaté que moins de personnes souhaitaient répondre aux questions.

Le 6 mars 2017 a été un jour frais avec beaucoup de pluie. Ces circonstances météorologiques peuvent influencer les chiffres. C'est la raison pour laquelle nous voulons encore insister sur le fait que le dénombrement est l'enregistrement d'un moment donné. Ce n'est qu'en organisant des dénombrements successifs au même moment et selon une méthodologie identique que nous pouvons montrer des tendances et confirmer ou infirmer des hypothèses.

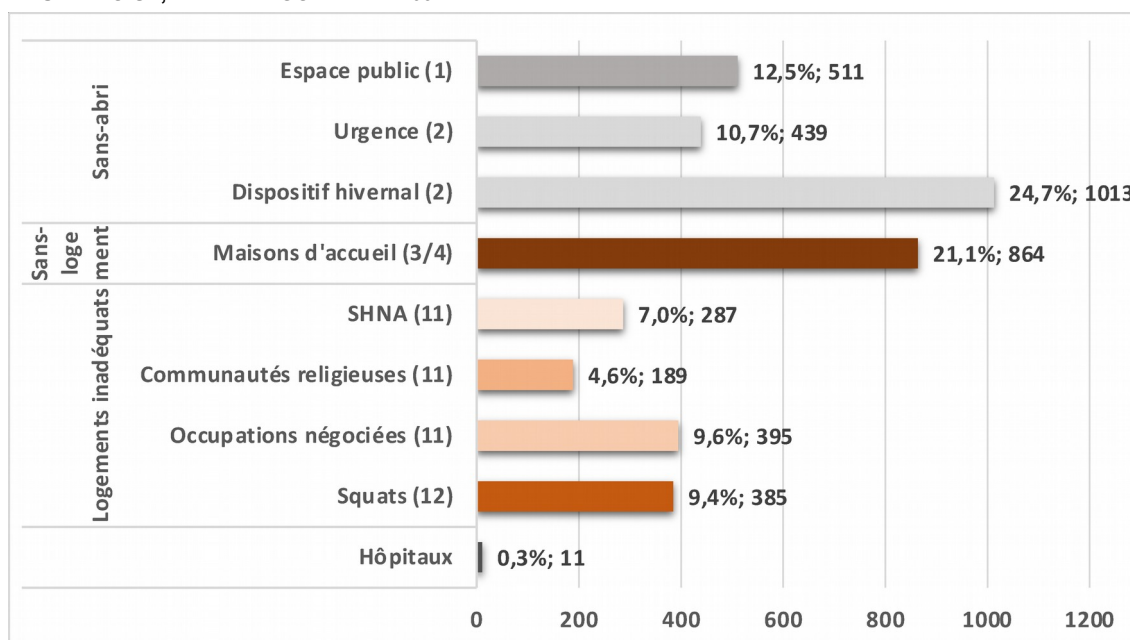
Dans la suite du texte, nous commentons d'abord les résultats du dénombrement du 6 mars 2017 tenant compte de l'ouverture maximale du dispositif hivernal. Nous établissons ensuite des liens avec la situation du 7 novembre 2016 afin de mieux évaluer les impacts de cette aide humanitaire complémentaire temporaire. En novembre en effet, les personnes ne pouvaient accéder qu'à l'offre structurelle du secteur sans-abri.

3.2. Situations générale

La figure 27 montre les résultats du dénombrement pour trois des quatre catégories conceptuelles ETHOS : **sans-abri**, **sans-logement** et **les personnes en logement inadéquat**. Pour la catégorie conceptuelle **logement précaire**, nous renvoyons à la pré- et à la post-enquête, réalisées 15 jours avant ainsi que le jour suivant le dénombrement. Elles donnent un aperçu des profils et des différentes situations de logement de personnes qui font appel aux centres de jour. Les résultats de ce questionnement seront présentés plus loin dans le rapport.

Rappelons que **sans-abri** se réfère aux personnes qui passent la nuit dans l'espace public c'est-à-dire en rue, dans des parcs, des tentes, dans les stations de métro et les gares ou dans d'autres (parties) d'immeubles publics, et aux personnes qui ont fait appel la nuit du dénombrement à l'accueil d'urgence, de crise ou au dispositif hivernal. La catégorie **sans-logement** est limitée aux personnes accueillies en maison d'accueil. Le nombre de personnes accompagnées en logement et dans le cadre de Housing First, ne fait pas partie du nombre global de personnes dénombrées. Les résultats de ces accompagnements destinés à soutenir et à prévenir les personnes qui sortent d'une situation de sans-abrisme et de mal-logement, sont présentés dans la partie 3.6.1 de ce rapport. Les différentes situations de vie en **logement inadéquat** montrent les stratégies de survie de personnes qui n'ont pas pu bénéficier de structures agréées ou qui en ont refusé l'aide.

FIGURE 27 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, PAR CATÉGORIE. N = 4094



Source : la Strada

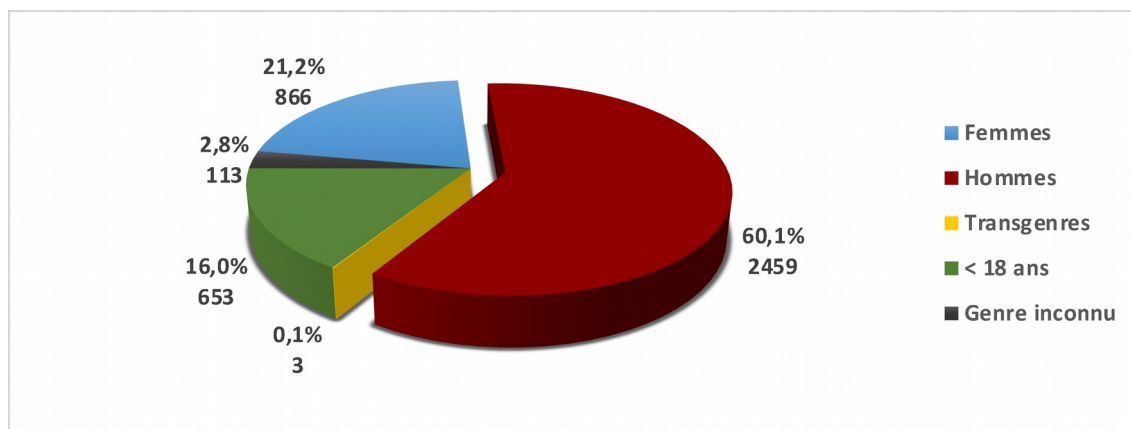
Pendant la nuit du dénombrement du 6 mars 2017, un total de **4094 personnes** ont été dénombrées parmi lesquelles **48% personnes sans abri**, **21% personnes mal logées** et **31% personnes dans un logement inadéquat**.

Les services agréés ou subventionnés du secteur sans-abri peuvent accueillir 57% des personnes dénombrées. **36%** des personnes dénombrées (**1452 personnes**) séjournent durant la nuit du dénombrement dans les **centres d'accueil de crise et d'urgence ou dans le dispositif hivernal**. Dans la suite du texte, nous commenterons la répartition entre les centres d'accueil d'urgence et de crise et le dispositif hivernal complémentaire. Malgré l'extension des places de nuit, **511 personnes (12%) ont été dénombrées dans l'espace public**. La capacité des **maisons d'accueil** n'a pas changé et permet l'accueil de **864 personnes (21%)**. Les **31%** restants (**1256 personnes**) se retrouvent dans les différentes formes de **logement inadéquat**. **Pour 1778 personnes ou 43% du nombre de personnes dénombrées, les maisons d'accueil agréées n'offrent pas d'accompagnement ou de soutien sur le plan du logement**. **11 personnes (0,3%)** ont passé la nuit dans le service d'urgence d'un hôpital par manque de logement. Nous n'approfondirons pas cette dernière catégorie limitée (non prévue dans la typologie ETHOS).

3.2.1. Répartition selon le genre

La **figure 28** révèle clairement que dans ce dénombrement aussi, les hommes forment nettement une majorité. 2459 ou 60% du nombre de personnes dénombrées sont des hommes pour 866 ou 21% de femmes. De plus, nous avons compté 653 enfants (16%) de moins de 18 ans et 3 transgenres. Le genre n'est pas connu pour 3% du nombre de personnes dénombrées.

FIGURE 28 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, PAR GENRE. N = 4094

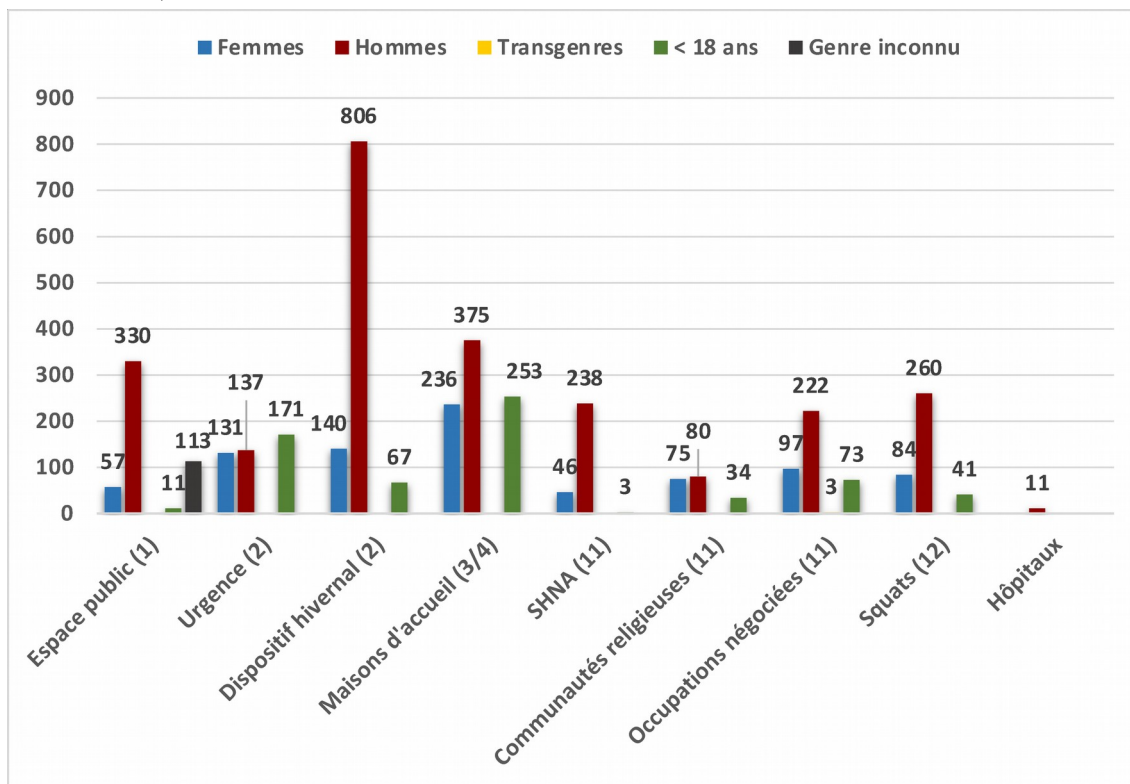


Source : la Strada

La **figure 29** montre que les hommes sont surreprésentés dans chaque catégorie, à l'exception des communautés religieuses et de l'accueil structurel de crise et d'urgence où la différence entre hommes et femmes est restreinte. Dans ce dernier type d'accueil, un grand nombre d'enfants sont présents, soit 171 ou 39% du nombre de personnes qui y résident (30% de femmes et 31% d'hommes). La plus grande présence des hommes est observable dans le dispositif hivernal et dans les SHNA où leur part atteint 80% ou plus. Dans l'espace public (65% d'hommes) et dans les squats (68% d'hommes), les hommes représentent environ 2/3 du nombre de personnes dénombrées. La différence avec le nombre de femmes dénombrées est la plus importante dans l'espace public (11% de femmes et 65% d'hommes) et dans le dispositif hivernal (14% de femmes et 80% d'hommes). La

surreprésentation des hommes est bien moins explicite dans les maisons d'accueil et dans les occupations négociées. Dans ces deux cas, ce sont les enfants qui constituent la plus grande partie des habitants.

FIGURE 29 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, PAR CATÉGORIE ET PAR GENRE. N = 4094



Source : la Strada

Les femmes et les enfants sont prioritaires dans les services agréés: tant dans les maisons d'accueil que dans l'accueil de crise ou dans l'accueil d'urgence structurel. Lorsque nous comparons les résultats avec ceux du dénombrement du 7 novembre 2016 (voir figure 6, p.29), nous constatons qu'il y a davantage de solutions pour les hommes seuls pendant le dispositif hivernal.

Lors de la nuit du dénombrement du 6 mars 2017, 137 hommes ont été dénombrés dans l'accueil d'urgence et 806 hommes dans le dispositif hivernal. Il s'agit d'une augmentation de 537% (de 148 à 943 hommes accueillis). L'augmentation des femmes est de 53% (de 177 à 271 femmes accueillies) et de 60% pour les enfants (de 149 à 238 enfants accueillis). Ce qui est moins clair, c'est de savoir où les hommes ont séjourné avant le dispositif hivernal. Nous constatons une diminution du nombre d'hommes dénombrés dans l'espace public (de 423 à 330) et dans les squats (de 385 à 260). Par contre, on enregistre une augmentation du nombre d'hommes dans les occupations négociées (de 126 à 222). En ce qui concerne les femmes, nous constatons une tendance analogue mais plus faible: moins de femmes dans les squats et plus dans les occupations négociées. A noter que 7 femmes de plus ont été dénombrées dans l'espace public (50 en 2016), soit une hausse de 14%.

3.3. Sans-abri

3.3.1. Personnes vivant dans l'espace public (cat. 1)

Définition d'ETHOS: Personnes vivant dans la rue et dans l'espace public, sans lieu de séjour fixe.

Le 6 mars 2017, au cours d'une heure, **511 personnes, parmi lesquelles 11 enfants**, ont été dénombrées comme personnes ayant passé la nuit dans l'espace public. Ceci signifie qu'**1 personne dénombrée sur 8 (12,5%) a passé la nuit dans l'espace public**, malgré les places supplémentaires du dispositif hivernal. Lors du dénombrement du 7 novembre 2016, une semaine avant l'ouverture du premier site et de l'extension des places d'accueil d'urgence, 707 personnes avaient déjà été dénombrées dans l'espace public.

Ce grand nombre de personnes sans abri correspond aux signalements des travailleurs de rue et d'autres partenaires. Pendant la préparation du second dénombrement, il est apparu très rapidement que la plupart des lieux de séjour signalés lors du précédent dénombrement ont été confirmés. De plus, un certain nombre de localisations y ont été ajoutées.

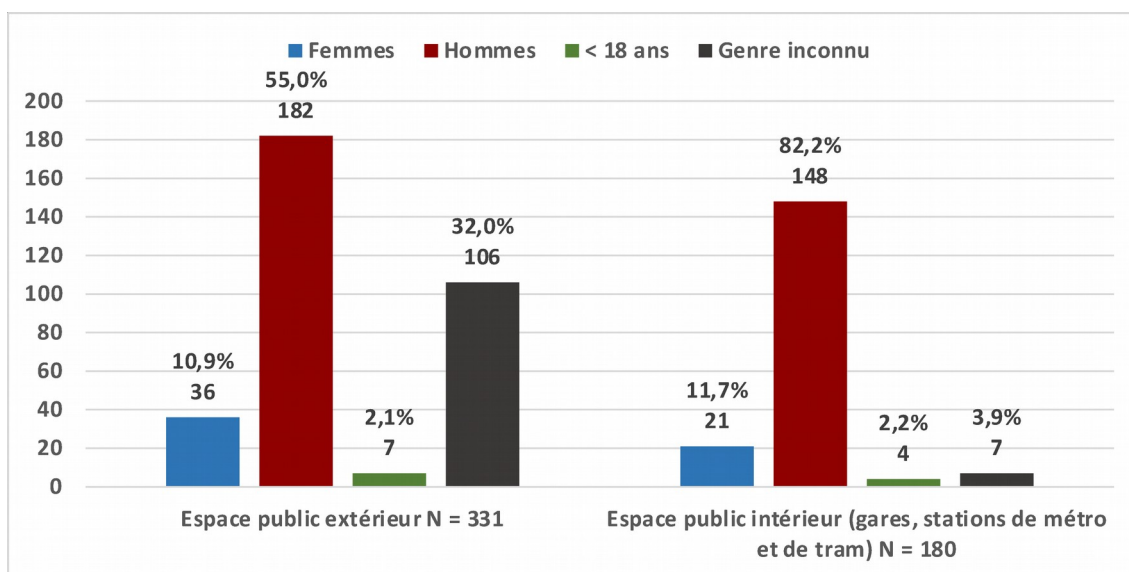
Il est important de signaler que dans la période précédant de peu le dénombrement, différentes interventions policières ont eu lieu, afin de déconseiller aux personnes de s'installer dans et autour des grandes gares et des stations de métro dans le centre de Bruxelles-Ville. Les lieux d'occupation ont été vidés et les personnes ont été priées de faire usage du dispositif hivernal. Un certain nombre de ces actions ont été relayées par les médias. Il en a été de même des campements où des groupes ou des familles entières s'étaient implantées dans des constructions temporaires, telles que des baraques et des tentes : ces lieux ont été évacués par la police.

L'ouverture du dispositif hivernal, qui prévoit des places en suffisance pour la nuit, gratuites et inconditionnelles, semble jouer ici un rôle important. Certaines autorités (des bourgmestres et des présidents de CPAS) et organismes publics (comme la STIB et la SNCB) ont expliqué que l'occupation de certains espaces publics ne se justifiait plus de par l'existence de ce dispositif. Le grand nombre de personnes dénombrées dans l'espace public montre que la situation est cependant plus complexe.

En outre, les mesures de sécurité prises après les attentats terroristes du 22 mars 2016 à Bruxelles sont toujours d'application. Des agents de sécurité de Securail et des firmes externes de surveillance patrouillent régulièrement dans les stations de chemin de fer. Les règles de sécurité sont strictement appliquées et les gares (Midi, Central et Nord) ferment entre 2h et 4h. De même dans les stations de tram et de métro, le personnel de sécurité est très vigilant. Des militaires lourdement armés restent jusque 23h dans les rues du centre de Bruxelles, autour de bâtiments publics et dans les stations des transports en commun. La SNCB a lancé un plan hivernal pour la période du 14 novembre 2016 au 31 mars 2017. Pendant cette période, les agents de sécurité renvoient les personnes sans abri qui errent dans les gares vers les services qui ont des places disponibles. La gare du Midi peut, lors des grands froids, mettre un local à disposition lorsque toutes les places sont occupées dans le dispositif hivernal et que le risque d'hypothermie est important.

La **figure 30** montre la répartition entre le nombre de personnes se trouvant dans les espaces publics internes et externes. **Près de 2/3 des personnes s'installent dans les rues**, sur un chantier, dans un parc ou dans un endroit plus ou moins protégé dans l'espace public. **Seul 1/3** du nombre de personnes dénombrées se trouve dans un **espace public couvert accessible**. C'est le cas tant pour les hommes que pour les femmes (et les enfants). En ce qui concerne la catégorie de genre inconnu, nous pensons qu'il s'agit très majoritairement d'hommes.

FIGURE 30 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN ESPACE PUBLIC INTÉRIEUR (GARES, STATIONS DE MÉTRO ET DE TRAM AÉROPORT) ET EXTÉRIEUR, PAR TYPE ET PAR GENRE. N = 511



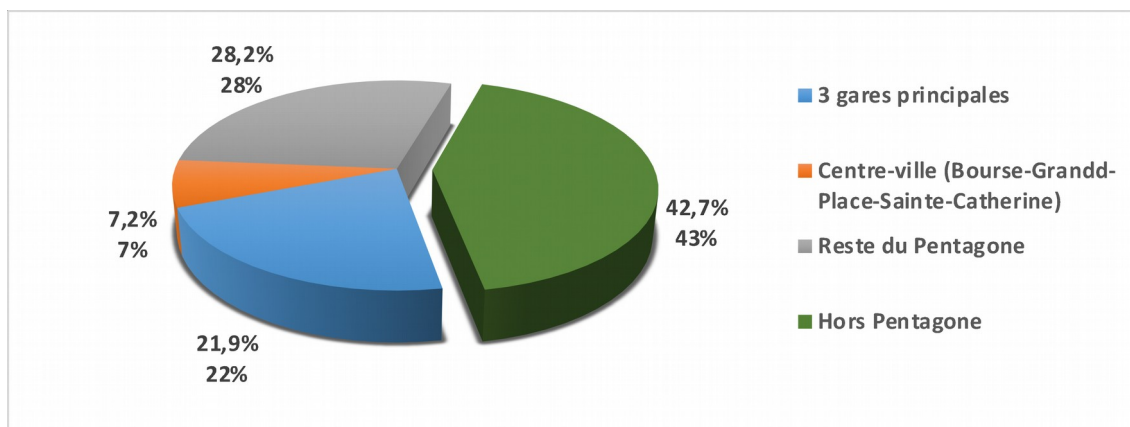
Source : la Strada

Le nombre de personnes dénombrées dans l'espace public est plus que probablement une sous-estimation de la situation réelle. Pour 62 places dont on nous a signalé l'existence lors de la préparation, les compteurs du 6 mars 2017 n'ont trouvé que des traces de présence : des matelas, des couvertures, des sacs de couchage, des cartons, mais aussi des tentes, des baraques et des caravanes qui peuvent offrir un abri à plusieurs personnes. De fait, bien des campements semblaient abandonnés. Il est évidemment possible que ces personnes aient préféré passer la nuit du dénombrement à l'accueil d'urgence pour échapper au froid et à la pluie.

Répartition géographique

Afin d'obtenir un bon aperçu de la **répartition géographique**, la Région bruxelloise a été divisée en 4 zones. La **figure 31** donne la répartition du nombre de personnes dénombrées par zone géographique. Il nous semble intéressant de regarder de plus près dans quelles zones nous rencontrons moins de personnes sans abri en comparaison au dénombrement de novembre 2016.

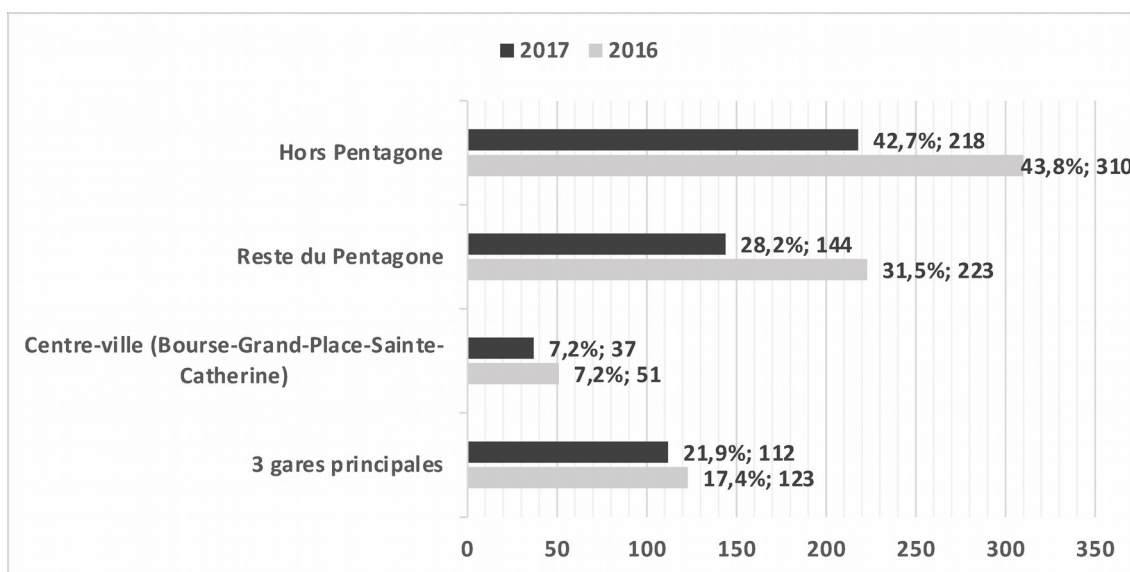
FIGURE 31 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN ESPACE PUBLIC INTÉRIEUR (GARES, STATIONS DE MÉTRO ET DE TRAM, AÉROPORT) ET EXTÉRIEUR, PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE. N = 511



Source : la Strada

Lors du dénombrement d'avant l'hiver, nous avons constaté un glissement explicite du centre de Bruxelles-Ville vers le restant du Pentagone et surtout vers les autres communes bruxelloises hors du Pentagone. Cette répartition géographique est confirmée par le dénombrement hivernal. Malgré des interventions policières répétées et des rappels afin d'utiliser l'accueil d'urgence (élargi), le nombre de personnes dénombrées dans et autour des grandes stations de chemin de fer diminue fort peu (123 avant le dispositif hivernal, 112 personnes pendant l'hiver). Dès lors, c'est un cinquième des personnes dénombrées qui trouvent un abri dans les gares.

FIGURE 32 : COMPARAISON DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LES NUITS DU 7/11/2016 ET DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN ESPACE PUBLIC INTÉRIEUR (GARES, STATIONS DE MÉTRO ET DE TRAM, AÉROPORT) ET EXTÉRIEUR, PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE. N2016 = 707 ; N2017 = 511



Source : la Strada

Le nombre de personnes dénombrées dans le **centre de Bruxelles, qui inclut la zone piétonne**, diminue de 51 à 37 personnes. Par un concours de circonstances et un manque de compteurs, une zone de cette partie n'a pas pu être dénombrée³⁴. C'est probablement ce qui explique la différence de chiffres.

Durant l'hiver, les médias ont à nouveau souligné le grand nombre de personnes sans abri séjournant dans la zone piétonne, que ce soit dans des cartes blanches ou des reportages. Ceci n'est pas

³⁴.Autour de l'Église du Béguinage.

confirmé par le dénombrement qui constitue un moment donné d'enregistrement entre 23h et 24h et donne un aperçu de la situation au cours de la nuit. De même, le dispositif hivernal offre en premier lieu un abri pour la nuit. Dans la plupart de ces structures, les personnes doivent quitter le centre à 8h après le déjeuner. Elles ne peuvent à nouveau s'annoncer que le soir après une avoir réservé une place par téléphone. Ceci peut expliquer la grande différence de la présence de personnes sans abri pendant la journée et au cours de la nuit.

Ce qui reste frappant, c'est le nombre de personnes dénombrées dans **le restant du Pentagone et surtout en dehors du Pentagone**. 144 personnes (28%) ont été dénombrées dans le restant du Pentagone et 43% ou 218 personnes sont réparties dans différentes communes bruxelloises.

Les raisons citées lors du dénombrement de 2016 sont également valables durant l'hiver. A cause des mesures de sécurité renforcées dans les gares et le centre, les personnes sans abri cherchent d'autres endroits où elles peuvent éviter les contrôles et l'aide. Par ailleurs, il existe plus de possibilités de trouver ou de fabriquer une place plus ou moins protégée avec des cartons, des objets récupérés, des matériaux de construction ou des tentes.

Nous constatons une même tendance dans les stations de tram et de métro. Nous notons un glissement explicite vers les stations de métro décentrées par rapport au centre de Bruxelles, réparties sur toute la Région, là où 24 personnes ont été dénombrées par rapport à 3 personnes dans la station de pré-métro de la Bourse. Nous devons ici aussi, comme cause possible de ce glissement, nous référer aux actions répétées de la police à l'encontre des dealers ainsi que des usagers de drogue et des personnes sans abri qui s'installent dans les stations Anneessens, Bourse, De Brouckère, Yser.

Pour pouvoir cartographier la répartition des personnes sur la Région bruxelloise, nous avons tout comme précédemment, travaillé en étroite collaboration avec les services de prévention des communes et les gardiens de parcs de Bruxelles Environnement. En ce qui concerne les parcs fermés, nous avons fait appel aux gardiens de parcs qui, à l'ouverture des parcs le matin du 8 mars, ont constaté le nombre de personnes qui y ont passé la nuit. De même, les grands campements n'ont pas été visités le soir du dénombrement pour des raisons de sécurité. Les travailleurs de rue de Diogènes ont suivi la situation de ces campements durant la période du dénombrement selon les informations fournies lors des interventions policières.

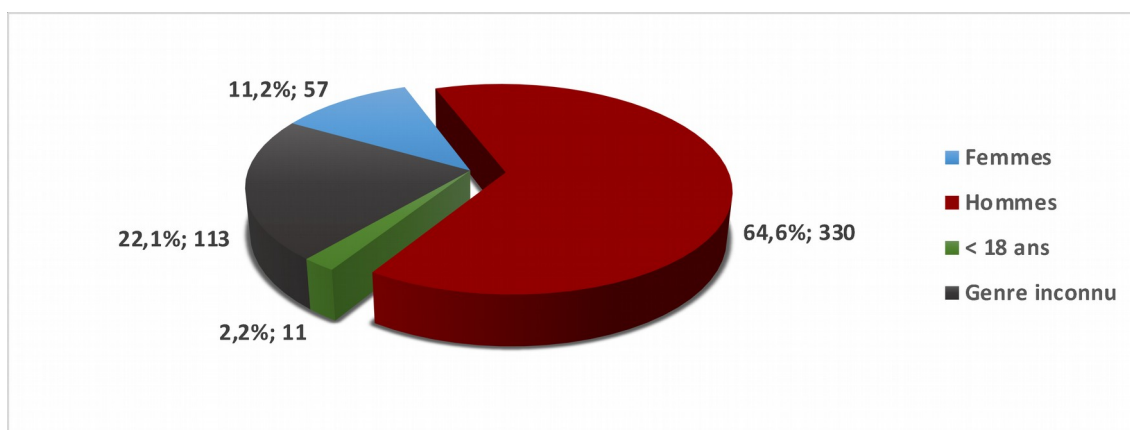
L'Aéroport de Bruxelles-National et la gare en-dessous ont été expressément sécurisés après l'attentat terroriste du 22 mars 2016. Parmi les victimes décédées, il y avait également un homme sans abri qui y passait la nuit depuis des années. Ces mesures de sécurité extraordinaires ont eu un impact important pour les personnes sans abri qui y séjournent. Pour le dénombrement de novembre 2016, nous n'avons donc pas envoyé d'équipe de dénombrement à l'aéroport. Lors du dénombrement de mars 2017, des personnes de contact ont signalé à la Strada que la situation s'était 'normalisée' après un an et que des personnes sans abri cherchent à nouveau refuge dans les bâtiments de l'aéroport. Pour le dénombrement de mars, une équipe a été envoyée à l'aéroport où elle a dénombré 6 hommes et 3 femmes.

La figure 33 donne la répartition du nombre de personnes dénombrées par genre. La surreprésentation des hommes qui passent la nuit dans l'espace public est énorme : 65% d'hommes, 11% de femmes et 2% d'enfants. Pour 22% du nombre de personnes dénombrées, nous n'avons pas pu

déterminer le genre. Nous pouvons cependant présumer que ce groupe dont le genre n'a pas été identifié, comprend une majorité d'hommes.

Le nombre d'enfants dénombrés diminue de 24 à 11, en comparant au moment d'enregistrement précédant l'accueil hivernal. IL faut remarquer qu'il y a un peu plus de femmes dénombrées en mars 2017 (57 femmes) qu'en novembre 2016 (50 femmes).

FIGURE 33 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN ESPACE PUBLIC INTÉRIEUR (GARES, STATIONS DE MÉTRO ET DE TRAM, AÉROPORT) ET EXTÉRIEUR, PAR GENRE. N = 511



Source : la Strada

3.3.2. Personnes dans les centres d'accueil d'urgence et de crise (cat. 2)

Définition ETHOS : personnes sans lieu de résidence habituel qui font appel à un hébergement d'urgence bas seuil de courte durée.

Durant la nuit du 6 au 7 mars 2017, **1452 personnes (35,5% des personnes dénombrées) ont séjourné dans les centres d'accueil d'urgence et de crise.** C'est la raison pour laquelle il est important de faire une distinction entre l'accueil structurel, les sites supplémentaires et les places du dispositif hivernal.

Accueil d'urgence et de crise structurel

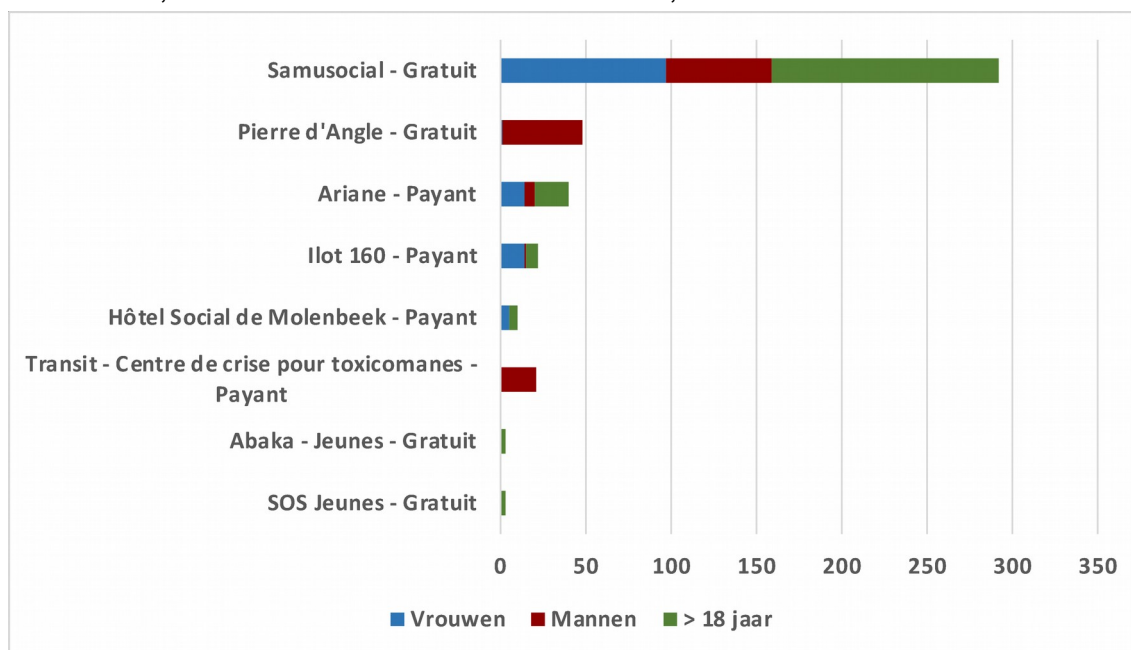
La **figure 34** donne un aperçu de l'offre d'accueil d'urgence et de crise. **439 personnes** ont été accueillies cette nuit-là par 1 des 8 services qui disposent d'une offre structurelle tout au long de l'année. Le Samusocial possède une capacité d'accueil structurel de **292 personnes**. Seul Pierre d'angle offre en plus du Samusocial, un abri de nuit gratuit, inconditionnel et anonyme, avec une capacité de 48 places. Les autres services concernés travaillent autrement, avec un accueil payant (mais accessible) pour un séjour de crise de courte durée et un accompagnement intensif. Les deux services qui offrent uniquement des places pour jeunes en accueil de crise sont également gratuits (Abaka et SOS Jeunes).

A propos du dénombrement du 6 novembre 2016, nous avons argumenté que seul l'accueil d'urgence gratuit, mis à disposition par l'asile de nuit Pierre d'angle et dans une moindre mesure par le Samusocial, appartient à la catégorie opérationnelle ETHOS 2 'Personnes en hébergement de

nuit d'urgence' et donc, qu'ils appartiennent à la catégorie conceptuelle 'Sans-abri'. Les autres services offrent un accueil de crise et tombent dès lors sous la catégorie opérationnelle ETHOS 3 'Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile' et donc dans la catégorie conceptuelle 'Sans logement'. Seul SOS Jeunes a un nombre de places limitées disponibles pour l'accueil immédiat. L'ensemble des services de crise sont disponibles pour l'accueil de 99 personnes parmi lesquelles 28 hommes, 33 femmes et 38 enfants.

Lorsque nous nous focalisons sur l'offre gratuite d'accueil d'urgence du Samusocial, il apparaît que seul le centre d'accueil de nuit d'urgence Rempart répond partiellement à la définition d'un accueil d'urgence bas seuil, directement accessible. Ce centre donne également priorité aux femmes et aux enfants accompagnés qui peuvent rester au centre de jour comme de nuit pendant de longues périodes, en attendant une éventuelle orientation. Le centre d'accueil pour familles est un accueil de seconde ligne où les familles peuvent aboutir après l'accueil d'urgence, et le centre MediHalte, lui, s'oriente vers des personnes sans abri dont la santé requiert des soins médicaux qui sont normalement dispensés à domicile. Ceci explique la petite différence entre le nombre d'hommes, d'enfants et de femmes séjournant dans un centre structurel bruxellois 'd'accueil d'urgence'.

FIGURE 34 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN CENTRES D'ACCUEIL D'URGENCE/DE CRISE, PAR CATÉGORIE ET PAR GENRE. N = 439



Source : la Strada

Dispositif hivernal

Le dispositif hivernal régional est composé de 3 volets : **accueil de nuit, accueil de jour et une extension des équipes mobiles, les 'maraudes' de jour et de nuit** destinées à rencontrer les personnes dans l'espace public et éventuellement les orienter vers le dispositif hivernal. Le projet 86.400 est une initiative de 8 centres d'accueil de jour³⁵ qui élargissent leur aide et heures d'ouverture pour satisfaire les besoins supplémentaires en période hivernale. Ces organisations sont un

35. Bij Ons-Chez nous, Travail de rue Diogènes, La Fontaine, Hobo, L'Ilot, Jamais Sans Toit, Asile de nuit Pierre d'Angle, Restojet et La Source/La Rencontre.

partenaire important pour la continuité, pendant la journée, de l'accueil nocturne. Dans le cadre du dispositif hivernal commun, les autorités locales telles que les CPAS de Schaerbeek et de Uccle ont également pris l'initiative d'accueillir des personnes pendant la journée.

L'objectif du volet 'accueil de nuit' du dispositif hivernal est de prévoir suffisamment de places pour chaque personne sans abri qui souhaite être hébergée la nuit de manière gratuite et inconditionnelle, et donc sans tenir compte de sa situation administrative.

Tout en étant coordinateur du plan hivernal, le Samusocial³⁶ est également chargé de l'organisation de quatre structures d'accueil supplémentaires. Le gouvernement bruxellois subventionne trois de ces implantations. Les autorités fédérales financent un quatrième centre de 330 places pour l'accueil d'hommes en situation de séjour précaire ou sans titre de séjour. Avec une capacité maximale de **1350 places**, le Samusocial a offert un abri à **1013 personnes** la nuit du dénombrement, la moyenne sur l'ensemble des nuits du plan hivernal étant de 1004 personnes par nuit³⁷.

Le centre d'accueil des familles et l'accueil d'urgence structurel du Samusocial sont ouverts 24/24h et offrent un accueil de longue durée. Ces structures s'orientent prioritairement vers des adultes (surtout des femmes) avec enfants et des personnes dont la situation exige un accueil de jour et de nuit à cause de problèmes médicaux, d'une vulnérabilité psychique, de violence conjugale,... Les centres d'accueil pour personnes isolées offrent un abri pour la nuit et sont ouverts à partir de 20h. Seules les personnes vulnérables peuvent s'annoncer à partir de 18h. Grâce au numéro gratuit 0800/99.340, les personnes peuvent réserver une place pour la nuit. En concertation avec le secteur sans-abri, une liste de personnes sans abri chroniques et très vulnérables est élaborée avant l'ouverture du dispositif hivernal, pour lesquelles une place est réservée chaque nuit. Initialement, cette liste contient environ 400 noms, mais les personnes qui ne se présentent pas sont retirées de la liste.

Le dispositif hivernal débute le **14 novembre 2016** par l'ouverture d'un centre à la rue Royale (Botanique) avec une capacité de 300 à 350 places. Dans les semaines suivantes, des places et des structures supplémentaires sont ouvertes suivant les besoins et jusqu'à une capacité maximale de 1350 places. Mi-janvier, le dispositif hivernal tourne à plein régime. A partir de fin mars 2017, il est mis fin au dispositif avec la fermeture du dernier centre le **2 mai 2017**.

Chaque centre d'accueil d'urgence supplémentaire s'adresse à un public spécifique :

- **Botanique (rue Royale)** : centre pour hommes isolés et femmes, à cause du manque de places dans les centres spécifiques, aussi pour les enfants qui accompagnent leurs parents. Capacité de 300 places avec un nombre tampon de 50 places. Ouvert du 14 novembre 2016 au 2 mai 2017 (8h du matin).
- **Poincaré** : centre pour hommes isolés, dans l'attente de l'ouverture du centre de Forest aussi momentanément accessible pour des familles. A partir du 26 décembre, capacité maximale pour hommes: 300 places. Ouvert du 2 décembre au 10 avril 2017 (8h du matin).

³⁶La coordination du dispositif hivernal réunit tous les mois une série d'acteurs associatifs et des représentants des ministères de la CCC impliqués dans le dispositif hivernal. Des réunions sont également régulièrement organisées pour informer le secteur de l'aide aux sans-abri.

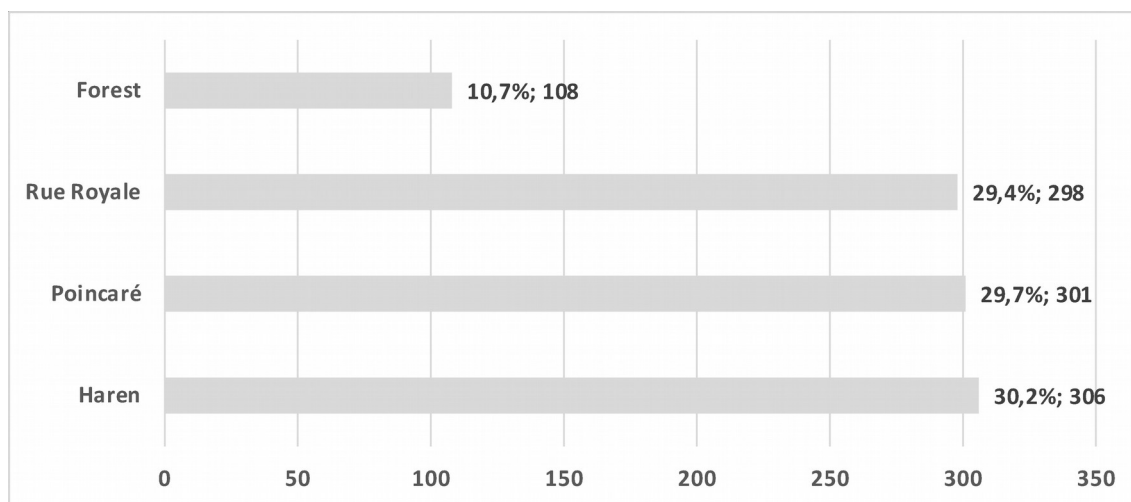
³⁷Les données concernant la moyenne des personnes accueillies par nuit ont été communiquées par le Samusocial à la fin du dispositif hivernal lors d'une réunion des membres de la Coordination hivernale.

- **Forest** : centre d'accueil pour familles avec une capacité de 120 places. Ouvert du 23 décembre au 2 mai 2017.
- **Centre fédéral de Haren** : capacité de 300 places pour hommes isolés, financé par les autorités fédérales, et centre de jour avec service social et dispensaire pour les personnes les plus vulnérables. Le centre de jour s'insère dans un projet pilote financé par les autorités bruxelloises. Ouvert du 9 janvier 2017 au 27 mars 2017 à 8h et 13h pour l'accueil de jour.

Avec une capacité disponible de **1350 places**, le Samusocial fournit un abri à **1013 personnes** la nuit du dénombrement. Voir **figure 35** pour la répartition des différents centres.

Tout comme les années précédentes, la Fondation Prince Laurent finance le placement de containers pour 8 hommes et 8 femmes sans abri qui peuvent y résider en compagnie de leur chien. Les containers se trouvaient cet hiver (du 20 décembre 2016 au 19 mars 2017) non pas derrière la Gare Centrale, mais dans la cour du Foyer Georges Motte. Durant la nuit du dénombrement, 4 femmes et 6 hommes y résidaient³⁸.

FIGURE 35 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, DANS LE DISPOSITIF HIVERNAL, PAR CATÉGORIE. N = 1013



Source : la Strada

3.4. Sans logement

Catégorie ETHOS : Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans abri, notamment dans des maisons d'accueil (3 & 4).

864 personnes ou un peu plus de 1 personne dénombrée sur 5 (21%), étaient accueillies dans une maison d'accueil agréée au moment du dénombrement de 2017. Étant donné que l'offre des maisons d'accueil est surtout orientée vers les femmes avec enfants et familles, il n'est pas évident pour les hommes de trouver une place dans cet accueil structurel. Malgré la part très importante des hommes (60% par rapport à 21% de femmes, 16% d'enfants) parmi les personnes dénombrées, seules 43,50% des places dans des maisons d'accueil agréées sont destinées aux hommes, par rap-

³⁸Ces nombres ont été fournis pendant la rédaction finale du rapport. Ils ne font pas partie des chiffres globaux présentés.

port à près de 27% pour les femmes et près de 29% pour les enfants. Près de 39% (253) du nombre d'enfants dénombrés (653) sont accueillis dans une maison d'accueil.

Les maisons d'accueil offrent un accueil et un abri temporaire à des personnes qui demandent une aide et qui ne sont momentanément pas en état de vivre de manière indépendante dans un logement. L'accompagnement psychosocial, budgétaire et administratif fourni pendant le séjour vise à renforcer leur autonomie, leur bien-être et leur ré-intégration dans la société. Un prix de journée est payé par les résidents pour le séjour en maison d'accueil. Plus d'information au sujet du profil des personnes qui séjournent dans les maisons d'accueil bruxelloises est collectée grâce au 'registre central de données' de la Strada³⁹.

Les maisons d'accueil font partie de l'offre structurelle du secteur sans-abri. Leur capacité n'est donc pas augmentée pendant la période hivernale. Grâce à un taux d'occupation de plus de 90%, les chiffres donnent plutôt des informations sur l'offre que sur les besoins. Dans l'évolution 2008-2016 présentée dans la partie 2 de ce rapport, nous voyons que le nombre de places agréées dans les maisons d'accueil n'a été augmenté que de 10% depuis 2008. Durant cette période, le travail des maisons d'accueil a fort changé. De plus en plus, à côté du travail habituel, un accompagnement individuel en studios et en logements de transit est prévu. Le travail de collaboration étroite avec des services qui accompagnent les personnes en logement prend de l'ampleur, sauf dans le cas où les maisons d'accueil prévoient elles-mêmes un accompagnement temporaire en post-hébergement pour soutenir la transition vers un logement indépendant. Ces formes d'accompagnement tombent sous la catégorie ETHOS 7 et sont commentées sous le point 3.6. Le nombre de personnes accompagnées par ce dispositif ne sont pas repris dans les résultats du dénombrement.

FIGURE 36 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017, EN RÉGION BRUXELLOISE, EN MAISONS D'ACCUEIL AGRÉES, PAR CATÉGORIE ET PAR GENRE. N = 864

	Détails 2017			Total 2017	
	Femmes	Hommes	< 18 ans		%
Pour femmes	34	0	0	34	3,9%
Pour hommes	0	307	0	307	35,5%
Pour femmes et enfants	139	1*	179	318	36,9%
Pour hommes, femmes et enfants	63	67	74	204	23,6%
Total	236	375	253	864	100,0%
%	27,3%	43,4%	29,3%		

* Il s'agit ici d'un garçon de plus de 18 ans qui a été pris en charge avec sa mère.

Source : la Strada

³⁹LA STRADA, DE WITTE Jasper, *Recueil central de données des maisons d'accueil et des centres d'hébergement d'urgence en Région de Bruxelles-Capitale : Données relatives à l'hébergement de personnes sans abri durant la période 2010-2014*, Bruxelles : la Strada Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri, 2016.

3.5. Personnes en logement inadéquat

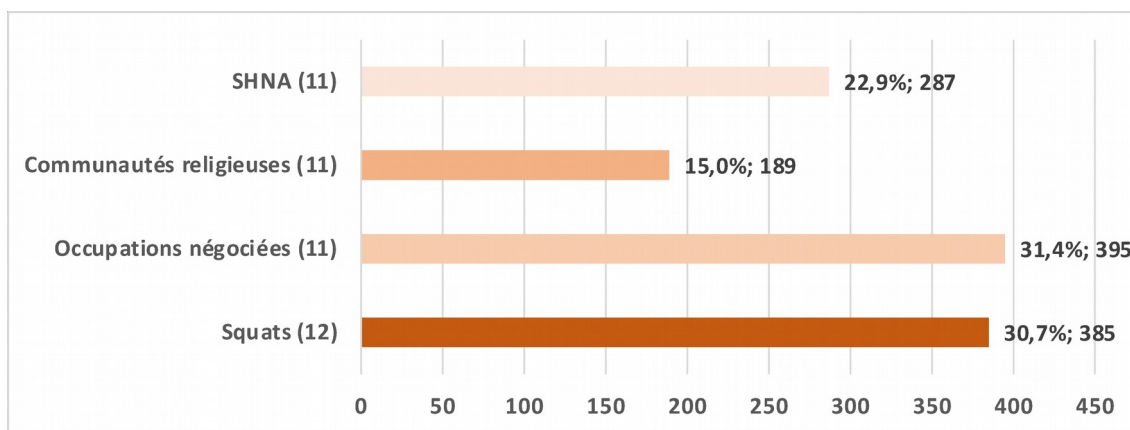
Cette catégorie conceptuelle ETHOS renvoie d'une part vers les personnes vivant dans des structures provisoires/non-conventionnelles (11) et d'autre part, vers des personnes en logement inhabitable (12).

En Région bruxelloise, nous faisons une distinction entre personnes accueillies dans les structures d'hébergement non agréées (SHNA), ou dans des communautés religieuses et les personnes qui séjournent en occupation négociée (11) et celles qui séjournent dans des squats (12).

1256 (31%) du total des personnes dénombrées le 6 mars 2017, ont trouvé un abri dans une structure d'accueil alternative ou une autre forme de logement. Près de 1/3 du nombre de personnes dénombrées ont trouvé elles-mêmes une 'solution' pour éviter un séjour dans l'espace public. Le nombre absolu diffère peu des résultats du dénombrement de novembre 2016.

Les personnes qui se trouvent dans une situation de vie décrite ci-dessus, ont en commun le fait qu'elles ne peuvent souvent pas accéder à des structures agréées en raison de leur situation de séjour, de leur genre, de problématiques complexes ou accumulées. Elles sont condamnées à utiliser ces pistes alternatives (par exemple à cause de leur statut de séjour) ou choisissent d'éviter le contact avec les services sociaux pour différentes raisons. C'est ainsi qu'elles font partie de la zone cachée du sans-abrisme et du mal-logement pour laquelle il n'est pas évident de recueillir des données.

FIGURE 37 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN LOGEMENTS INADÉQUATS, PAR CATÉGORIE. N = 1256

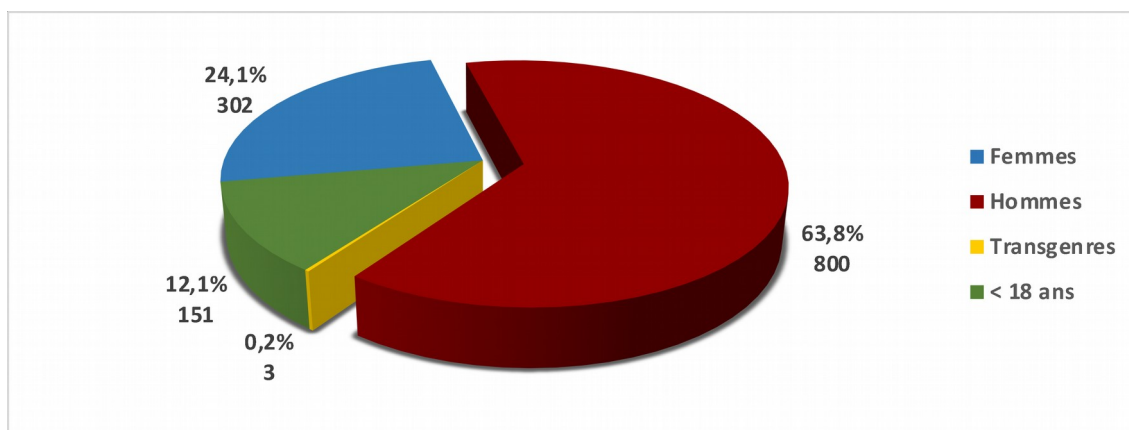


Source : la Strada

Les structures d'accueil alternatives et les formes de logement de cette catégorie ont en commun un encadrement minimal par un service. Il existe aussi des accords au sujet de la durée du séjour.

1256 personnes ou 31% du nombre de personnes dénombrées trouvent un accueil de moyenne ou de longue durée en dehors des structures agréées ou un logement temporaire précaire qui sort du cadre de la loi sur les baux à loyer. Près de ¼ des enfants dénombrés (23% ou 151 enfants) séjournent dans cette situation précaire, parmi lesquels une majorité (114 enfants) dans l'une des occupations négociées ou dans des squats.

FIGURE 38 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN LOGEMENTS INADÉQUATS, PAR GENRE. N = 1256



Source : la Strada

3.5.1. Personnes en logement provisoire/non conventionnel (cat. 11)

Structures d'hébergement non-agrées (SHNA)

287 personnes (7% du total du nombre de personnes dénombrées) ont séjourné la nuit du dénombrement dans l'une des structures d'hébergement non-agrées. Les SHNA offrent surtout un accueil alternatif pour des hommes (83%) qui ne sont pas prioritaires dans les structures agrées. 16% des résidents sont des femmes et seuls 3 enfants y habitent. Le nombre de personnes diffère à peine de la situation précédant l'hiver. Les responsables de ces structures nous ont généralement renvoyés aux chiffres du dénombrement de novembre 2016.

Les SHNA sont des structures d'hébergement bas seuil, qui accueillent contre paiement les personnes les plus vulnérables pour un séjour de plus ou moins longue durée. Par manque de places dans les structures agrées, certains CPAS, des hôpitaux (psychiatriques), des prisons et d'autres services agrées dirigent les personnes vers les SHNA. La plupart des SHNA, de type privé ou caritatif, ne disposent pas de personnel formé. L'absence de contrôle de ces structures par les autorités publiques laisse le champ libre à certains abus ou maltraitements. L'existence et le travail des SHNA est déjà en questionnement de différentes manières depuis 2009. De plus en plus de voix s'élèvent pour fermer ces structures d'hébergement non agrées. Mais que faire des personnes qui y habitent ? Aucune indication n'est donnée quant à leur future prise en charge.

Les communautés religieuses

Dans les communautés religieuses également, il n'y a pas de différences dans le nombre de personnes en comparaison à la situation de novembre 2016. Seule leur part dans les chiffres globaux diffère. Avec 189 personnes accueillies, ces communautés offrent un abri à 5% des personnes dénombrées. Ce qui est frappant, c'est le plus ou moins grand nombre d'hommes (42%), de femmes (40%) et d'enfants (18%). Ceci pourrait signifier que ce sont surtout des familles qui séjournent dans ces structures.

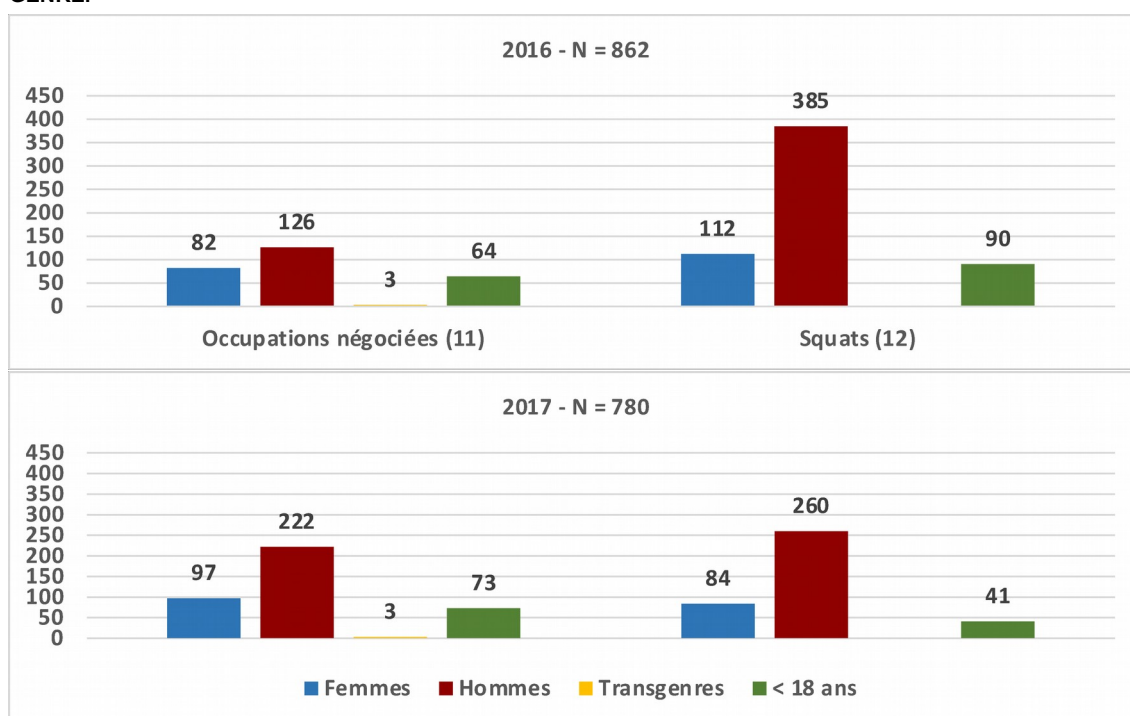
Pour cette édition-ci du dénombrement, nous disposons uniquement de chiffres pour un certain nombre de structures d'accueil et non pour toutes les initiatives de petite dimension. Provisoire-

ment, nous ne disposons que d'informations issues de la communauté catholique, ce qui ne signifie nullement qu'aucun abri n'est proposé par d'autres communautés religieuses. Elles ne sont tout simplement pas enregistrées par manque de sources valables. Les chiffres sont donc certainement sous-estimés.

Personnes qui séjournent dans des occupations négociées

Pour recueillir les données sur les occupations négociées et les squats, nous avons travaillé lors de ce dénombrement en étroite collaboration avec la FéBUL-BFUH, Samenlevingsopbouw Brussel et d'autres organisations qui sont en contact avec les habitants des différents immeubles.

FIGURE 39 : COMPARAISON DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LES NUITS DU 7/11/2016 ET DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN OCCUPATIONS NÉGOCIÉES ET SQUATS, PAR CATÉGORIE ET PAR GENRE.



Source : la Strada

395 personnes ont passé la nuit du dénombrement de mars 2017 dans une occupation négociée (275 en novembre 2016). Cette augmentation en chiffres absolus (120 personnes) démontre qu'avec ce dénombrement-ci, 1/10 des personnes séjournent dans ces logements alternatifs et précaires. Ce qui est frappant, c'est le nombre d'hommes qui y augmente de 96 et qui composent 56% des résidents. De même, le nombre de femmes (97 ; 25%) et d'enfants augmente légèrement (73 ; 18%). Il y a également 3 transgenres.

L'augmentation est pour une grande partie à attribuer à l'occupation précaire d'une ancienne maison de repos située dans la commune d'Ixelles, qui constitue un bon exemple de la précarité des conventions entre habitants et propriétaire⁴⁰. Le groupe a occupé le bâtiment depuis novembre 2016 et avait un accord avec le propriétaire pour un séjour fixé jusqu'en avril 2017. Le 31 mars 2017, la commune d'Ixelles a décidé, en concertation multilatérale avec le propriétaire, le CPAS, le Samusocial et les services compétents de la Région, de libérer la maison anticipativement après un rapport négatif des pompiers.

⁴⁰Pour plus d'informations sur les conventions de logement précaire, voir point 1.1.4.

Ici également, le dispositif hivernal aurait pu jouer un rôle dans cette décision. Les propriétaires sont plutôt prêts à tolérer une occupation pendant les mois d'hiver. La suppression des places supplémentaires du dispositif hivernal peut être perçue comme un signal pour résilier des accords plus rapidement.

3.5.2. Personnes en logement inadéquat : les squats (cat. 12)

385 personnes ont été signalées dans des squats durant la nuit du dénombrement 2017. Cela fait environ 200 personnes de moins que lors du dénombrement précédant l'hiver. Dans cette forme très précaire de logement, la majorité des résidents également sont des hommes (68%), à côté de 22% de femmes et de 11% d'enfants. Les proportions sont plus ou moins les mêmes qu'en novembre 2016.

Comme nous l'avions mentionné précédemment, nous ne disposons que de données relatives aux grands squats qui sont connus par les organisations et les travailleurs de rue. Ils mettent la Strada en contact avec des personnes proches des squats. Les données sont donc certainement sous-estimées. De plus, il s'agit bien d'un moment donné d'enregistrement dans le temps. Les squats n'offrent aucune sécurité en vue d'un logement stable. Un bourgmestre peut à tout moment faire usage de son droit à déclarer un immeuble dangereux lorsqu'il constate que l'ordre public est mis en péril ou n'est plus garanti. L'appréciation d'une remise en cause de l'ordre public peut être liée à des éléments objectifs ou davantage influencée par d'autres éléments (comme les plaintes de voisins).

Lors de la décision du bourgmestre et/ou du propriétaire, les places du dispositif hivernal peuvent jouer un double rôle. Chaque année, des squats sont fermés juste avant ou pendant le dispositif hivernal. Certaines fermetures sont divulguées par les médias. D'autres squats sont fermés sans bruit. Cette année encore, deux squats ont été évacués le 16 février par la police à la chaussée d'Anvers et dans le quartier Alhambra. Les raisons de l'évacuation : les deux immeubles doivent être démolis en vue de l'extension d'un hôtel tout proche. Lors des fermetures en cours d'hiver, il est toujours fait mention du dispositif hivernal en tant qu'alternative aux situations précaires et peu sûres des squats.

D'autres occupations sont tolérées pendant de courtes périodes en hiver, pour les évacuer dès le moment où l'on annonce la suppression du dispositif hivernal. C'est ainsi qu'un groupe d'environ 100 personnes a pu convaincre la commune de Schaerbeek et le Foyer schaarbeekois de les autoriser à occuper des appartements vides de la société de logement social jusqu'au 1er mars.

12,5% des personnes dénombrées séjournent **dans l'espace public** (511 personnes) et **9,5%** (385 personnes) dans un **squat**. Cela signifie que **22%** des personnes dénombrées ne sont d'aucune manière accueillies ou accompagnées pour le logement. Encore une fois, nous devons mettre l'accent sur une sous-estimation du nombre de personnes qui séjournent dans des squats.

Tout comme pour les personnes dénombrées dans l'espace public, les occupations précaires et les squats sont fortement répartis dans la Région de Bruxelles-Capitale. Les squats signalés et les occupations négociées sont situés dans 10 des 19 communes bruxelloises.

3.6. Données complémentaires

3.6.1. Logements de transit (cat. 3), accompagnement au logement et Housing First (cat. 7)

Cette catégorie ETHOS se réfère aux personnes qui nécessitent un accompagnement pour accéder à un logement et s'y maintenir.

1190 personnes ont été accompagnées lors du dénombrement de mars 2017 par 14 services, qui ont pour mission l'accompagnement des personnes au logement et sont agréés dans le cadre du secteur de l'aide aux personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale. Ce genre d'accompagnement ne fait pas partie du dispositif hivernal, l'offre n'est donc pas renforcée par rapport à novembre 2016⁴¹. Nous constatons qu'il y a autant d'hommes (480 ou 36%), que de femmes (380 ou 32%) et que d'enfants (380 ou 32%) qui sont accompagnés dans ce cadre.

En vue du dénombrement de mars 2017, le formulaire de recueil de données relatif aux services d'accompagnement au logement a été remodelé. Nous avons demandé aux services de spécifier les situations de vie dans lesquelles ils accompagnent les personnes et des spécifier le nombre de possibilités. Nous leur avons également demandé de spécifier si l'accompagnement se réalise dans un logement de transit. En effet, cette distinction n'est pas toujours très claire. Comme signalé récemment, certaines maisons d'accueil et certains CPAS offrent aussi la possibilité de séjourner dans un logement de transit pour préparer l'entrée en logement durable. Le nombre d'accompagnements dans un logement de transit présenté dans la **figure 41** n'est dès lors pas complet. Il nous semble intéressant de poursuivre la recherche en incluant les différents acteurs qui ont pour mission l'accompagnement au logement afin de donner un aperçu de l'impact de ce type d'accompagnement sur la sortie du sans-abrisme et du mal-logement, et leur effet de prévention.

La **figure 40** donne un aperçu des différentes situations de vie dans lesquelles les personnes sont accompagnées (accompagnements en logement de transit inclus). Ce type d'accompagnement est catégorisé par la FEANTSA comme de l'aide aux personnes anciennement sans abri, mais peut tout autant se rattacher facilement à la prévention du sans-abrisme et du mal-logement. L'importance de la collaboration avec les agences immobilières sociales est frappante. Plus de 45% des accompagnements ont lieu dans un logement AIS. 31% des personnes accompagnées sont locataires sur le marché du logement privé et seulement 14,5% habitent dans un logement social. Nous avons déjà fait état de l'accès difficile des personnes sans abri et mal logées au logement social.

Pour un petit 10%, les situations de vie durant l'accompagnement sont très différentes. Un seul service dispose de ses propres logements. Les logements du Nouveau 150, qui est actif tant comme AIS que comme service d'accompagnement à domicile, ont été repris comme logements gérés par une AIS.

⁴¹.En ce qui concerne la description de ces formes de logement et leur place au sein de la catégorie ETHOS, nous renvoyons au point 2.6.1 du présent rapport.

FIGURE 40 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT, PAR SITUATION DE VIE. N = 1190

Situations de vie	Femmes	Hommes	< 18 ans	Total	%
En logement géré par le service de guidance à domicile	0	16	0	16	1,3%
En logement géré par une Agence Immobilière Sociale (AIS)	156	138	244	538	45,2%
En logement social géré par une société de logement social	77	50	45	172	14,5%
En habitat solidaire	4	25	0	29	2,4%
En logements privés (locataire, sous-locataire)	123	162	84	369	31,0%
Chez des amis / Chez la famille	9	5	0	14	1,2%
En maison d'accueil	5	9	5	19	1,6%
Suivis en rue / espace public	1	9	0	10	0,8%
En institution	1	7	0	8	0,7%
En maison de repos	0	4	0	4	0,3%
Autres	4	5	2	11	0,9%
Total	380	430	380	1190	100,0%

Source : la Strada

Lorsque nous mettons l'accent sur l'accompagnement en logement de transit, le rôle des AIS est encore plus explicite. Il est de fait évident que les contrats de bail temporaires avec les sociétés de logement social ne sont pas possible. De même sur le marché du logement privé, ce type de contrat de bail, avec ce groupe cible et son revenu limité, est très difficile.

FIGURE 41 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN LOGEMENT DE TRANSIT, PAR SITUATION DE VIE. N = 102

Situations de vie	Hommes	Femmes	< 18 ans	Total	%
En logement géré par le service de guidance à domicile	8	0	0	8	7,8%
En logement géré par une Agence Immobilière Sociale (AIS)	27	28	34	89	87,3%
En maison d'accueil	0	1	4	5	4,9%
Total	35	29	38	102	100,0%

Source : la Strada

Pour le Housing First également, les agences immobilières sociales sont les partenaires principaux. En ce qui concerne les projets Housing First, nous constatons une plus grande ouverture pour ce public-cible. Une société de logements sociaux est prête à signer une convention par laquelle elle réserve un nombre limité de logements pour des personnes accompagnées dans le cadre de Housing First⁴². Un exemple concerne la convention entre le projet Housing First du SMES et le Foyer schaerbeekois.

⁴²Des négociations sont actuellement en cours avec d'autres sociétés de logement social de la Région bruxelloise, en concertation avec d'autres acteurs bruxellois.

Comme supposé antérieurement, la recherche d'un logement abordable pèse sur le travail de ces projets dans la mesure où l'on a moins de temps à accorder à l'accompagnement des personnes. Ces derniers mois, un nouveau projet Housing First a démarré, piloté par les travailleurs de rue de Diogènes, et destiné aux personnes qui séjournent dans les stations de métro en vue de les intégrer dans un logement durable⁴³.

FIGURE 42 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN PROJETS HOUSING FIRST, PAR SITUATION DE VIE. N = 68

	Logement géré par une Agence Immobilière Sociale (AIS)	Logement social géré par une société de logement social	Logements privés (locataire, sous-locataire)	Autre	Total
Situations de vie	38	14	15	1	68
Total	55,9%	20,6%	22,1%	1,5%	100,0%

Source : la Strada

Étant donné que le Housing First s'oriente vers des personnes qui vivent à la rue depuis longtemps et qui souffrent d'une problématique complexe de toxicomanie et de santé mentale, seuls les adultes sont accompagnés soit 45 hommes, 22 femmes et 1 transgenre. Le projet HF du Samusocial diffère de ce point de vue et s'adresse aux jeunes adultes. Les services ne fournissent pas d'informations sur le lien entre genre et situation de vie. Un projet HF a mentionné que cinq personnes accompagnées sont également suivies par d'autres organisations. Seul un cas risque d'avoir été l'objet d'un double comptage éventuel. Les quatre autres personnes sont accompagnées conjointement par des services externes au secteur sans-abri.

3.6.2. Pré-enquête

Dans cette partie du rapport, nous commentons les données de la pré-enquête précédant le dénombrement de mars 2017. Le 20 février 2017, des équipes d'étudiants et d'experts du vécu ont à nouveau été engagées pour réaliser 152 pré-enquêtes (anonymes) auprès d'autant de personnes dans 13 centres de jour différents⁴⁴. Certains centres de jour sont impliqués dans le projet Hiver 86.400⁴⁵ subventionnés pour l'extension de leur offre dans le cadre de l'accueil de jour du dispositif hivernal.

Grâce à ce questionnaire, nous recueillons des caractéristiques socio-démographiques et des indications sur l'utilisation des services pour personnes sans abri et mal logées la semaine précédente. Pour plus d'informations sur l'élaboration et la méthodologie de cette enquête, nous renvoyons vers la partie relative à la pré-enquête dans le cadre du dénombrement de novembre 2016 (voir point 2.6.2). Lors de l'enregistrement de ces enquêtes, beaucoup de répondants ont spontanément fourni des informations sur la raison de l'utilisation ou non, des services existants. Étant donné que de plus en plus de personnes sont dénombrées en dehors du secteur agréé de l'aide aux sans-abri, il nous a semblé opportun d'étendre la liste de questions. Deux questions ont été ajoutées.

⁴³Les données se référant à cette initiative n'ont pas été incluses étant donné qu'elle en est à ses débuts.

⁴⁴Les services d'accueil de jour participants sont : Bij Ons-Chez Nous, le Chauffoir du CPAS de Schaerbeek, CPAS d'Uccle - Cafétaria Sociale, CLIP, Le Clos, Consigne Article 23, l'Entraide, la Fontaine, Jamais sans Toit, Nativitas, Pigment/Meeting, Resto du Cœur, Transit.

⁴⁵www.86400.be.

Nous avons sondé les raisons et causes de ne pas faire appel aux services existants et de l'existence ou non d'une adresse (une adresse actuelle, une ancienne adresse ou une adresse de référence). Cette dernière question n'était pas formulée explicitement et n'a guère fourni de données.

Données générales

85% des répondants sont des hommes, et 15% des femmes. Lors de la pré-enquête du dénombrement de novembre 2016, la proportion était de $\frac{3}{4}$ d'hommes et de $\frac{1}{4}$ de femmes. L'âge moyen est de 41 ans (40 ans pour les hommes et 43 ans pour les femmes). 24 personnes ont moins de 30 ans et 13 personnes ont 60 ans ou plus. Nous n'avons pas interrogé des mineurs d'âge dans les enquêtes, ce qui ne signifie pas qu'il n'y avait pas d'enfants présents. 6 personnes ont reconnu qu'elles avaient passé la nuit précédente avec leurs enfants. Ceci est en contradiction avec une plus grande présence d'enfants (16%) pendant le dénombrement. La plupart d'entre eux se trouvaient dans un centre d'accueil structurel (accueil d'urgence et maisons d'accueil).

Différentes situations de logement

La figure ci-dessous donne un aperçu des endroits où les répondants se trouvaient pendant les nuits précédant l'enquête. Il y a plus de réponses que de personnes interrogées parce que certains répondants ont donné plus d'une réponse étant donné qu'ils ont passé leur(s) nuit(s) à différents endroits. Ceci donne une idée de l'instabilité de la situation de logement pour un certain nombre de personnes.

Nous constatons en premier lieu que les usagers des centres de jour sont caractérisés par bien des situations de logement différentes : centres d'accueil d'urgence, espace public, séjour chez des amis ou de la famille, squats,... Ceci semble correspondre au public diversifié de ces centres. Environ 55% des répondants ont séjourné dans un centre d'accueil d'urgence, dont la grande majorité toutes les nuits. La plupart des centres de jour participants font partie du projet 'Hiver 86.400', le volet d'accueil de jour du dispositif hivernal. Ceci peut expliquer la plus grande proportion de personnes séjournant dans des centres d'accueil d'urgence et dans le dispositif hivernal.

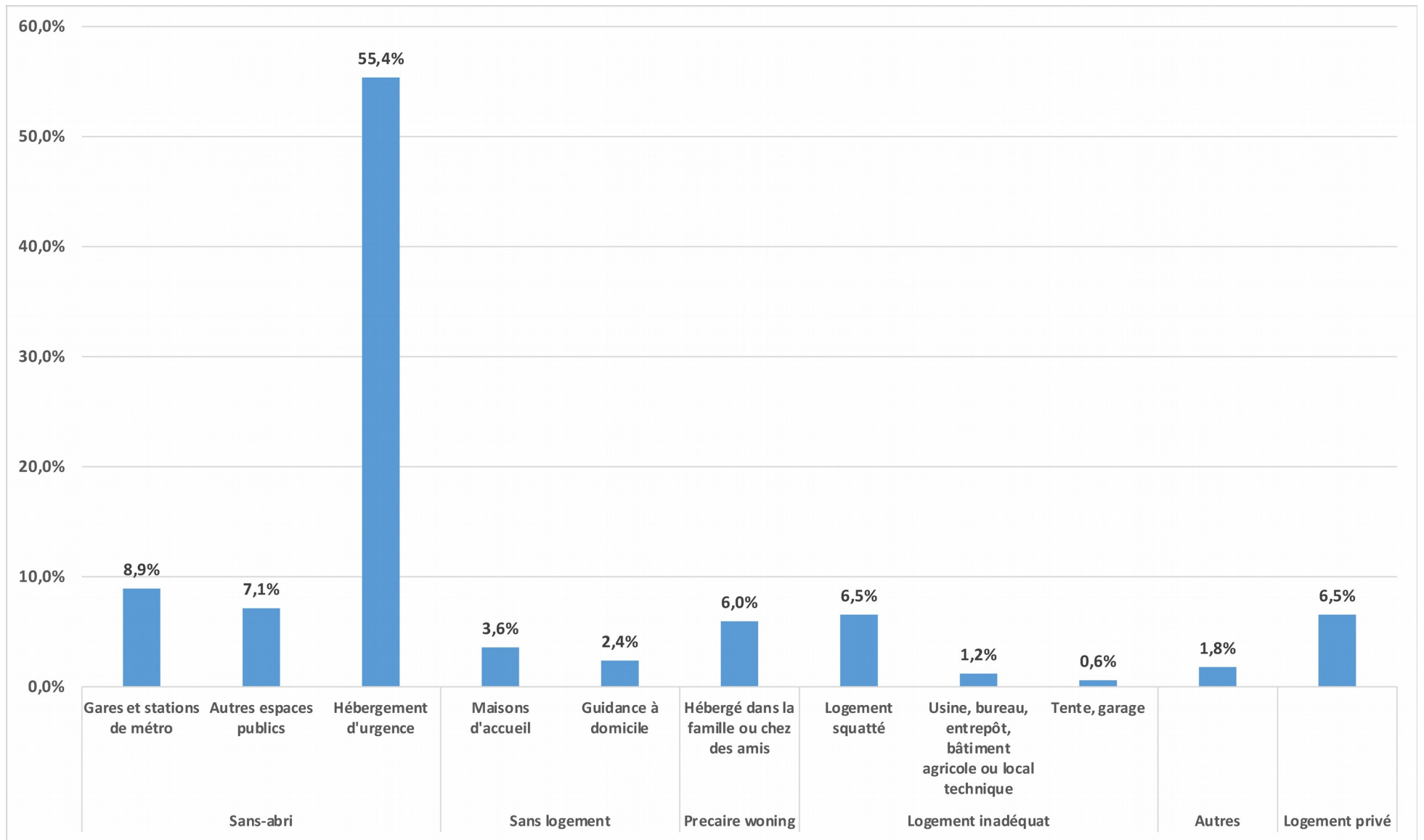
16% des personnes ont séjourné dans l'espace public, parmi lesquelles 8,9% dans des bâtiments publics tels que les stations de métro et de chemin de fer et 7,1% en rue, dans des parcs, etc., ce qui est bien moins que lors des pré-enquêtes (36%) et post-enquêtes (29%) du dénombrement de novembre 2016. Au total, 71% des répondants se trouvent donc dans une situation de sans-abrisme (espace public et accueil d'urgence). De plus, 65% de tous les répondants reconnaissent qu'ils ont passé au moins une nuit dans un centre d'accueil d'urgence au cours de la semaine précédant l'enquête.

Plus d'1 répondant sur 8 (14%) se trouve dans une forme de sans-abrisme caché. 8,3% des répondants ont trouvé un abri dans un logement inadéquat (tel qu'un squat, des tentes et garages) et 6% dans un logement précaire (tel que chez des amis ou dans la famille). Cette dernière piste concerne souvent des solutions temporaires de courte durée ou lors de froid extrême. Il s'agit souvent de personnes qui ne disposent pas d'un logement propre et qui, à chaque moment peuvent perdre leur logement temporaire, sans qu'il y ait toujours une alternative de prévue. C'est la raison pour laquelle cette situation de logement n'est certes pas sans risque.

Lorsqu'on additionne tous ces chiffres, il apparaît qu'au total 85,7% des usagers des centres de jour ont affaire avec une situation de logement très précaire, et que seuls 6,5% des répondants disposent d'un logement sur le marché privé (comme locataire ou propriétaire).

Enfin, il semble que bien des personnes combinent différentes formes de logement, et que leur situation de logement est très changeante. Pourtant, près de 80% des usagers aboutissent toujours auprès des mêmes services ou dans des situations de logement précaire.

FIGURE 43 : SITUATION DU LOGEMENT DES RÉPONDANTS DES PRÉ-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE MARS 2017. N = 168



Source : la Strada

Revenus disponibles et logement

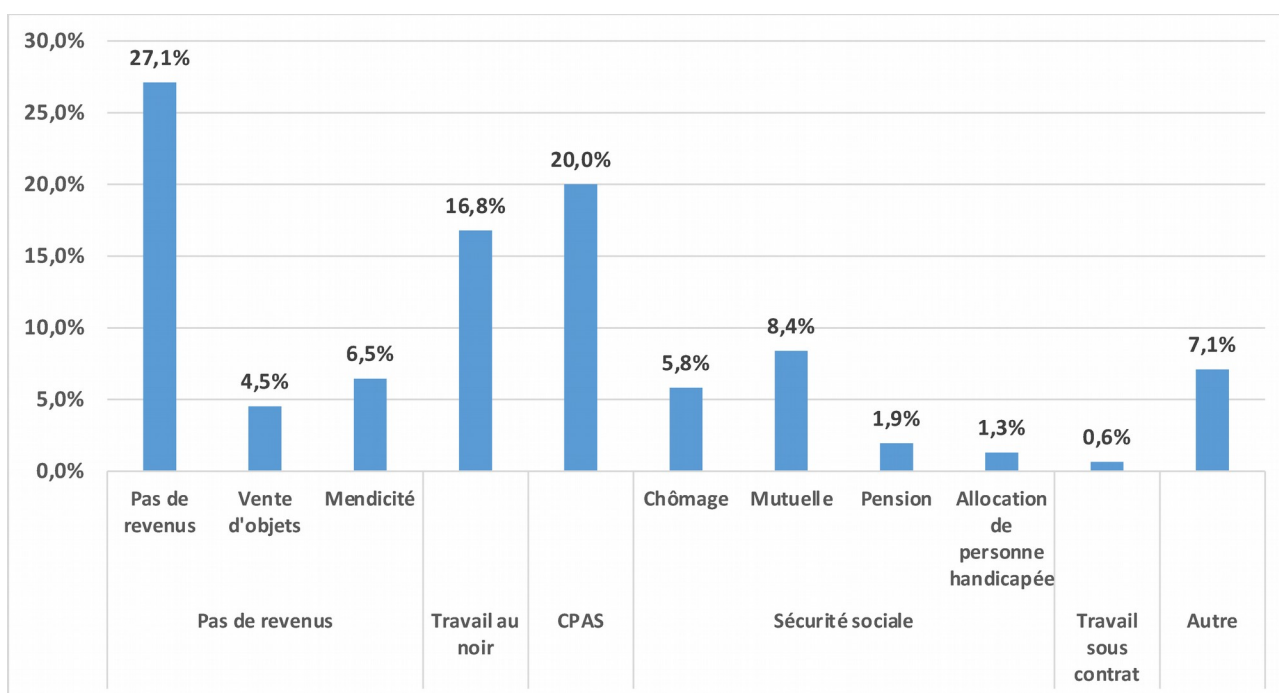
Ci-dessous, nous commentons les liens entre les sources de revenus et le logement des répondants. La **figure 44** donne un aperçu des sources de revenus des personnes interrogées.

En ce qui concerne les sources de revenus, il semble que 38% des répondants n'ont pas de revenus (en dehors de la mendicité et de la vente d'objets). Plus de 80% de ce groupe se sont trouvés la nuit précédant l'enquête dans une situation de sans-abrisme (station de métro, gares, autres endroits dans l'espace public ou centres d'accueil d'urgence). Pour la plupart, cette situation est identique chaque nuit.

Les deux formes de vulnérabilité vont donc souvent de pair (pas de source de revenus et des séjours dans l'espace public ou des centres d'accueil d'urgence). Bien que cette situation de cumul de vulnérabilité arrive tant chez les Belges que chez les Européens, il semble tout de même que plus de 80% de ces usagers aient un statut de séjour irrégulier. Cette situation est illustrée par le fait que la plupart des structures d'accueil sont payantes, à l'exception du centre d'accueil d'urgence du Samusocial et de Pierre d'angle. Elles sont alors moins accessibles aux personnes qui ne disposent pas d'une source de revenus structurelle et régulière.

Un autre groupe vulnérable est formé de personnes qui vivent d'une allocation du CPAS : 70% de ce groupe se sont trouvés dans une situation de sans-abrisme (métros, stations, autres lieux de l'espace public ou centre d'accueil d'urgence) pendant la nuit précédant l'enquête. Cela concerne 58% des personnes ayant une allocation de sécurité sociale ou d'assistance sociale. Nous constatons à nouveau qu'une allocation de sécurité sociale ou d'assistance sociale n'offre pas une protection suffisante contre le sans-abrisme.

FIGURE 44 : SOURCES DE REVENUS DES RÉPONDANTS DES PRÉ-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE MARS 2017. N = 155

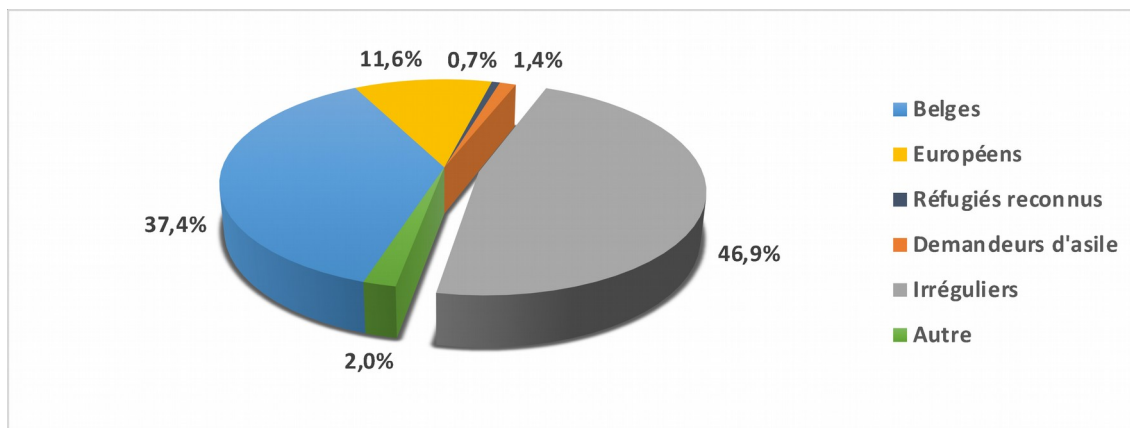


Source : la Strada

Statut de séjour et revenus/logement

La figure ci-dessous montre que près de la moitié des répondants a un statut de séjour irrégulier, 38% a la nationalité belge, et près de 11% est citoyen européen.

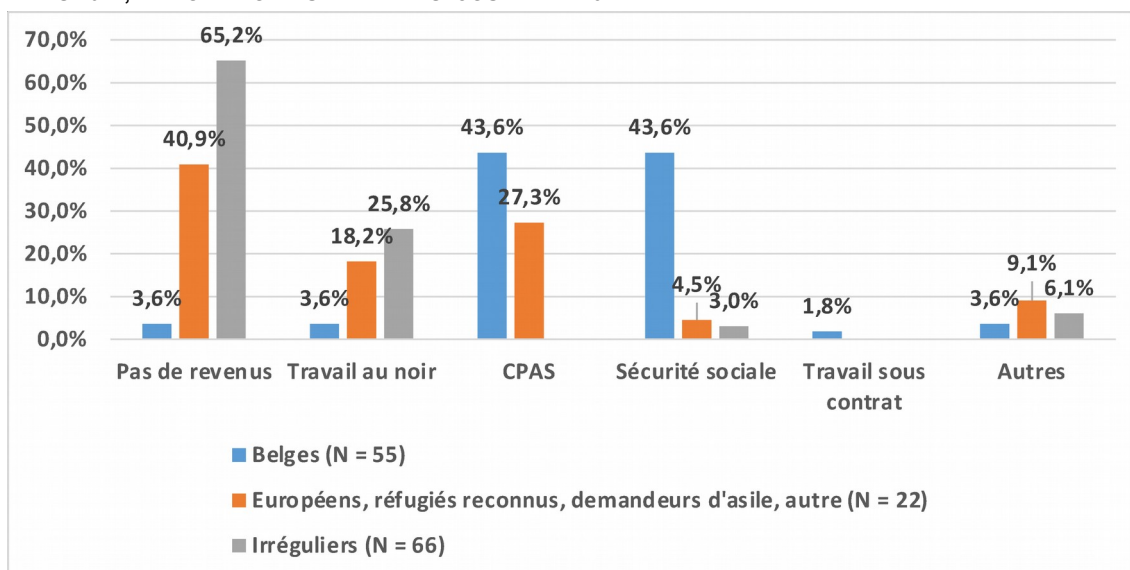
FIGURE 45 : TITRE DE SÉJOUR DES RÉPONDANTS DES PRÉ-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE MARS 2017. N = 147



Source : la Strada

Lorsque nous examinons la répartition des sources de revenus par statut de séjour, nous concluons que 96% des répondants belges bénéficient d'une forme de revenus. Pas moins de 87% des répondants belges vivent d'un revenu provenant de la sécurité sociale ou du CPAS. En revanche, la toute grande partie des personnes sans titre de séjour n'ont pas de revenus (65%), ou seulement un revenu grâce au travail au noir (26%). 41% de la troisième catégorie (parmi lesquels les citoyens européens forment la majorité à côté de quelques réfugiés reconnus, demandeurs d'asile et 'autres') n'ont aucune source de revenus, 18% travaillent au noir, et 27% perçoivent un revenu grâce au CPAS⁴⁶. Tout ceci démontre le lien étroit existant entre le statut de séjour et le revenu.

FIGURE 46 : SOURCES DE REVENUS DES RÉPONDANTS DES PRÉ-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE MARS 2017, EN FONCTION DU TITRE DE SÉJOUR. N = 143



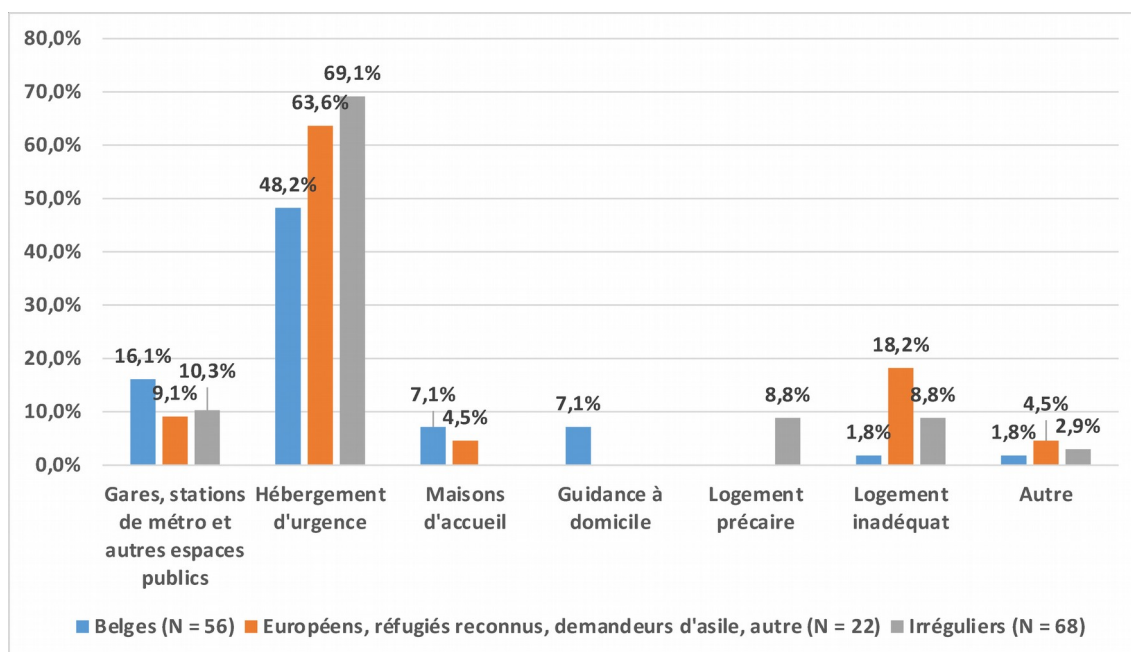
Source : la Strada

46. Il s'agit ici de personnes de nationalité anglaise, espagnole, française et portugaise.

En reliant l'information relative au statut de séjour aux données relatives au logement, nous pouvons constater que parmi les 24 Belges qui obtiennent une allocation du CPAS, il y en a 5 qui dorment dans l'espace public ; 12 personnes ont abouti dans l'accueil d'urgence du Samusocial ; 4 personnes séjournent dans leur propre logement (comme locataire ou propriétaire). L'aide du CPAS ne constitue clairement pas une protection suffisante, étant donné les situations de vie précaires de ces usagers.

Par ailleurs, une majorité de personnes ayant un statut de séjour irrégulier font appel aux centres d'accueil d'urgence (69%), alors que c'est le cas de 64% de la troisième catégorie (Européens, réfugiés reconnus, demandeurs d'asile et 'autres') et de 48% des Belges. Ce sont surtout les Belges (et dans une moindre mesure aussi les personnes de la troisième catégorie) qui séjournent dans un logement du marché privé ou qui font appel à un accompagnement à long terme ou à une maison d'accueil. C'est logique étant donné que les personnes qui ont un statut de séjour irrégulier ne peuvent souvent pas y faire appel par suite des critères d'accès.

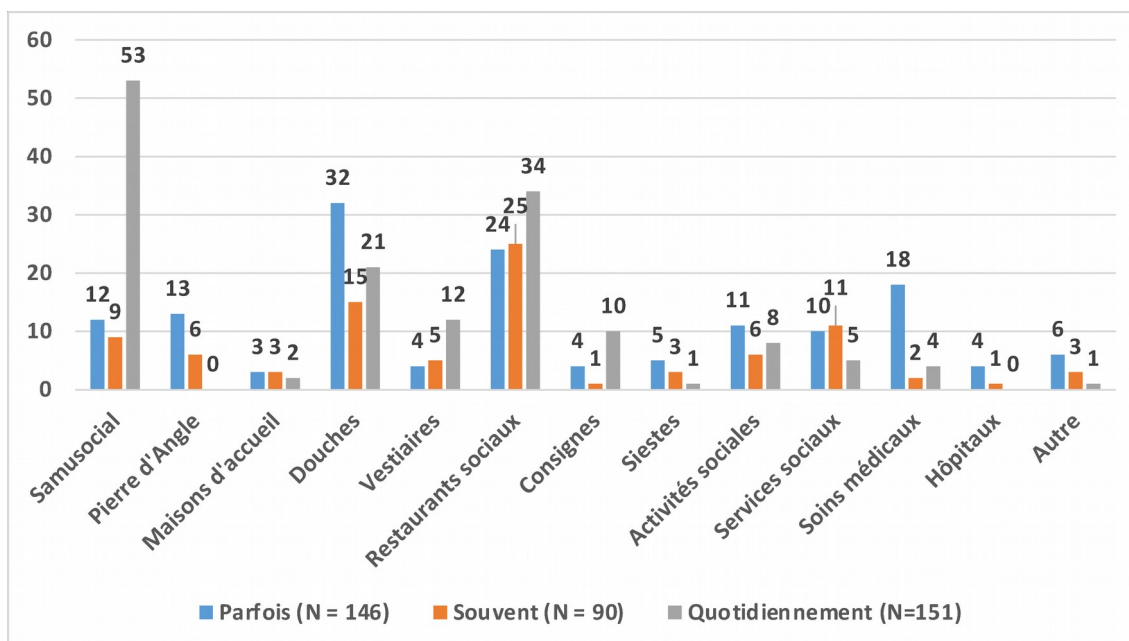
FIGURE 47 : SITUATION DU LOGEMENT DES RÉPONDANTS DES PRÉ-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE MARS 2017, EN FONCTION DU TITRE DE SÉJOUR. N = 146



Source : la Strada

Utilisation d'autres services d'aide aux sans-abri et mal logés

FIGURE 48 : UTILISATION DES SERVICES PAR LES RÉPONDANTS DES PRÉ-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE MARS 2017. N = 387



Source : la Strada

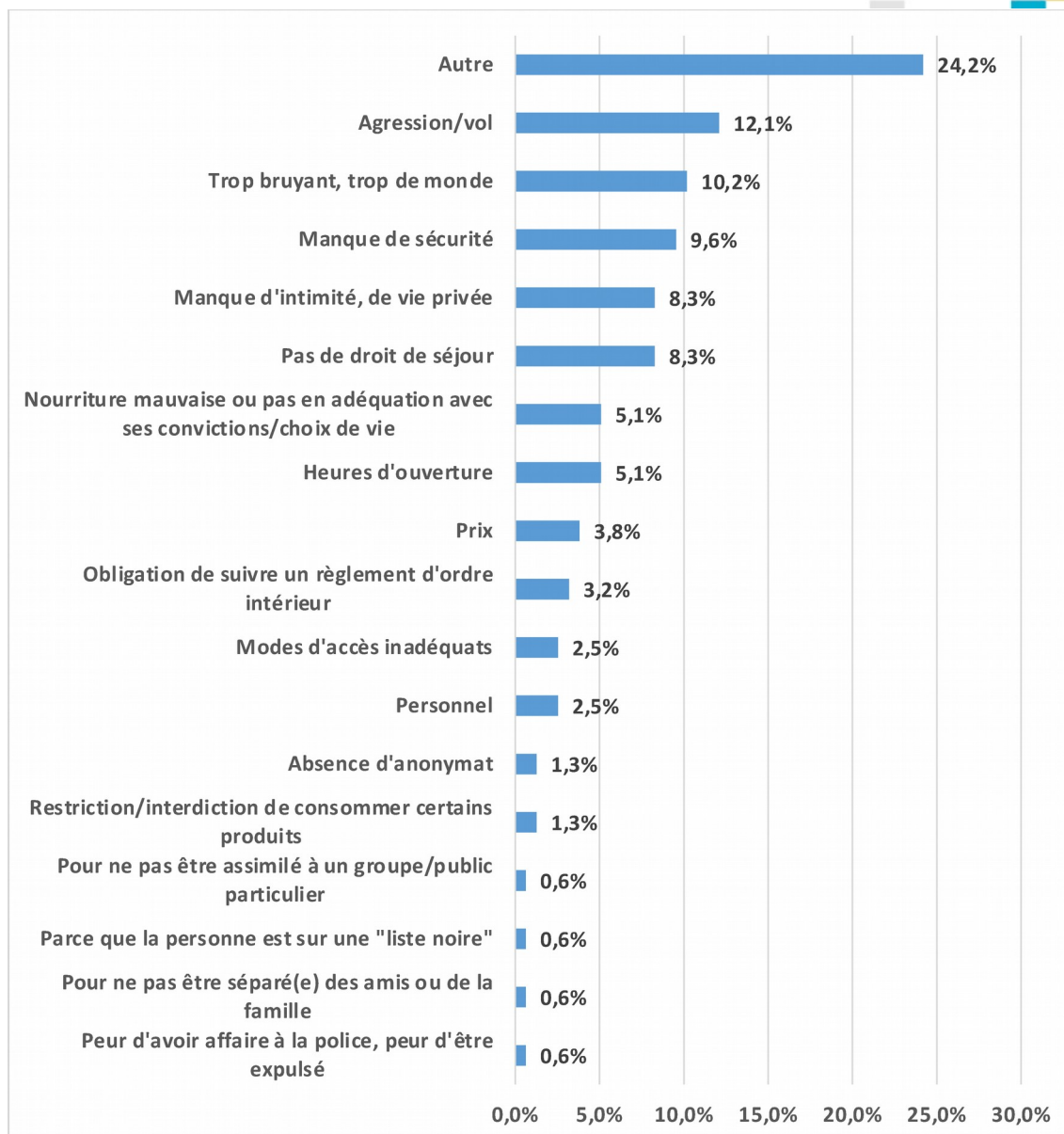
Nous concluons de la dernière figure que les répondants font largement appel à l'éventail des services d'aide aux personnes sans abri et mal logées. Dans ce cadre, les restaurants sociaux (83), le Samusocial (74) et les douches (68) sont les plus souvent cités par les répondants. Les interviews ont été enregistrées dans les centres de jour qui offrent ces services. Ceci peut avoir un impact sur les réponses. De plus, il semble que tant les personnes sans source de revenu que les personnes qui vivent avec un revenu du CPAS ou de sécurité sociale y font appel.

Ce qui frappe également, c'est que ces personnes semblent peu faire appel aux maisons d'accueil. Cela peut être expliqué par le fait que ces services sont payants et offrent un accompagnement intensif en vue de la réinsertion et qu'ils sont en principe uniquement accessibles aux personnes en séjour régulier ou ayant la possibilité d'être régularisé.

Raisons de ne pas faire appel aux services

Enfin, la pré-enquête a sondé les raisons possibles pour lesquelles les personnes ne font pas appel aux services d'accueil de jour et de nuit, malgré un vrai besoin et une offre de services. Dans la prochaine figure, il apparaît que les répondants retiennent le plus souvent les motifs d'agression/vol (12%), suivis par trop de bruit/de monde (10%), un manque de sécurité (10%), un manque d'intimité (8%) et le statut de séjour (8%). Nous constatons qu'un quart des raisons renvoient encore à d'autres aspects. Nous pourrions affiner cette liste lors d'un prochain dénombrement.

FIGURE 49 : RAISONS DES RÉPONDANTS DES PRÉ-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE MARS 2017 POUR NE PAS FAIRE APPEL AUX SERVICES. N = 157



Source : la Strada

3.6.3. Post-enquête 2017

Dans cette partie du rapport, nous commentons l'information obtenue par la post-enquête. Le 7 mars 2017 (le jour suivant le dénombrement), des équipes d'étudiants et d'experts du vécu ont enregistré 109 post-enquêtes (anonymes) auprès d'autant de personnes dans 10 centres de jour différents⁴⁷, parmi lesquels un certain nombre est impliqué dans le projet Hiver 86.400.

De par le relatif petit nombre d'enquêtes et la spécificité des différents centres de jour, ces enquêtes ne sont pas représentatives des Bruxellois en situation précaire. Elles donnent toutefois une idée de la diversité et de l'instabilité des situations de logement précaires dans lesquelles les

⁴⁷Les services d'accueil de jour participants sont : Bij ONS-Chez Nous, le Chauffoir du CPAS de Schaerbeek, le Chauffoir Helmet CPAS de Uccle - Cafétaria Sociale, Le Clos, L'Entraide, Jamais sans Toit, Nativitas, Resto du Cœur, Transit.

usagers des centres de jour se trouvent. Pour l'élaboration et les objectifs de cette enquête, nous renvoyons vers la partie de la post-enquête du dénombrement de 2016 (voir point 2.6.3).

Données générales

94% des répondants sont des hommes et 6% des femmes. L'âge moyen est de 39 ans. 26 personnes ont moins de 30 ans, et 6 personnes ont 60 ans ou plus. La part des hommes est clairement plus élevée que lors du dénombrement précédant l'hiver et même en la comparant au moment de la pré-enquête de mars 2017. Une explication possible en ce qui concerne la présence limitée des femmes est la possibilité selon laquelle des femmes vulnérables et des femmes accompagnées de leurs enfants séjournent dans l'accueil d'urgence 24h sur 24. Aucun mineur n'a été sollicité (ce qui n'implique pas qu'il n'y ait pas eu de mineur dans les centres). Par ailleurs, il semble que seule une personne a passé la nuit du dénombrement avec son enfant. Ceci est un peu moins que le nombre d'enfants qui ont été dénombrés dans le cadre du dénombrement (16%, ou 653 enfants). La majorité de ces enfants ont été accueillis dans des maisons d'accueil (38,7%), suivi des centres d'accueil d'urgence structurels (26,2%) et du dispositif hivernal (10,3%).

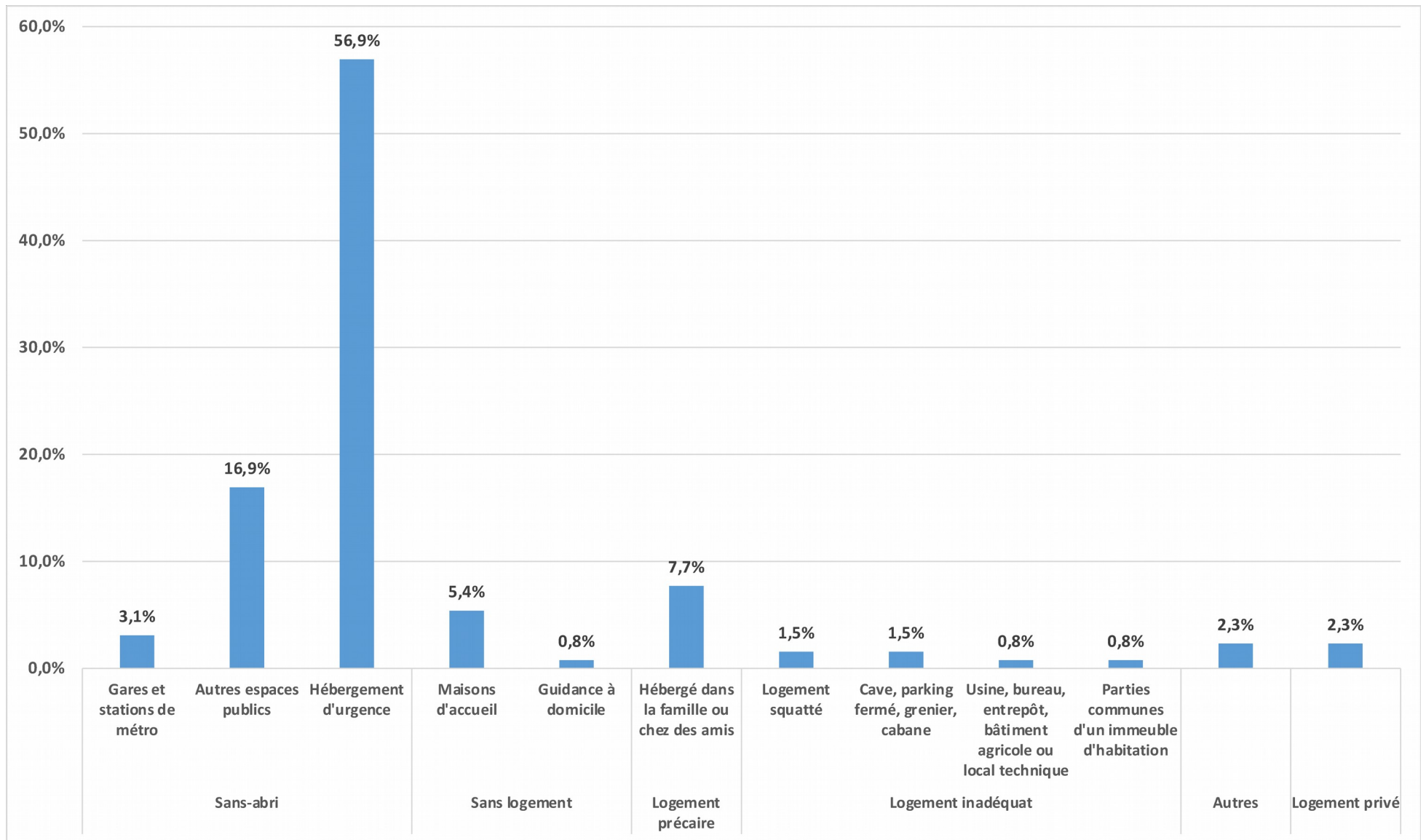
Différentes situations de logement

Sur base de la **figure 50**, nous avons un aperçu des lieux où les répondants ont dormi durant la nuit du dénombrement. Étant donné qu'un répondant peut mentionner plus d'un endroit, nous avons listé plus de lieux que de personnes.

Un répondant sur cinq a dormi pendant la nuit du dénombrement dans l'espace public dont 3,1 % dans des bâtiments publics tels que les stations de métro et de chemin de fer et 16,9% en rue et dans des parcs. Pas moins de 57% ont séjourné dans un centre d'accueil d'urgence. Ensuite 4,6% ont séjourné dans un logement inadéquat (tel que des squats, des parkings, ...), et environ 8% dans un logement précaire. Lorsque nous additionnons ces pourcentages, on atteint environ 89% des répondants qui doivent faire face avec une situation de logement très précaire. Seuls 2,3% ont dormi dans un logement privé (dont ils sont locataires ou propriétaires).

Alors que 57% des répondants de la post-enquête (2017) ont séjourné dans un centre d'accueil d'urgence pendant la nuit du dénombrement, cela concerne seulement 17% des répondants de la post-enquête en 2016. Cette différence nous semble une conséquence logique de l'accroissement du nombre de places dans l'accueil de nuit et de la collaboration avec l'accueil de jour (Projet Hiver 86.400) dans le cadre du dispositif hivernal.

FIGURE 50 : SITUATION DU LOGEMENT DES RÉPONDANTS DES POST-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE MARS 2017. N = 130

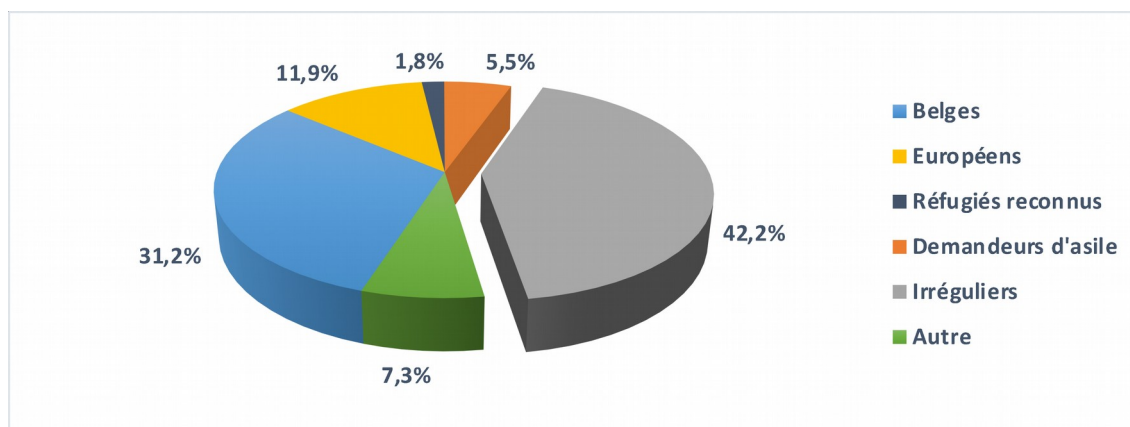


Source : la Strada

Statut de séjour et logement

Bien que nous ayons, grâce à la figure ci-dessous, un aperçu limité de la diversité des statuts de séjour des répondants, nous disposons néanmoins d'une première vue d'ensemble. C'est ainsi que nous constatons que 31% des répondants sont de nationalité belge, 12% de nationalité d'un des pays européens, 42% ont un statut de séjour irrégulier, et près de 6% est demandeur d'asile.

FIGURE 51 : TITRE DE SÉJOUR DES RÉPONDANTS DES POST-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE MARS 2017. N = 109



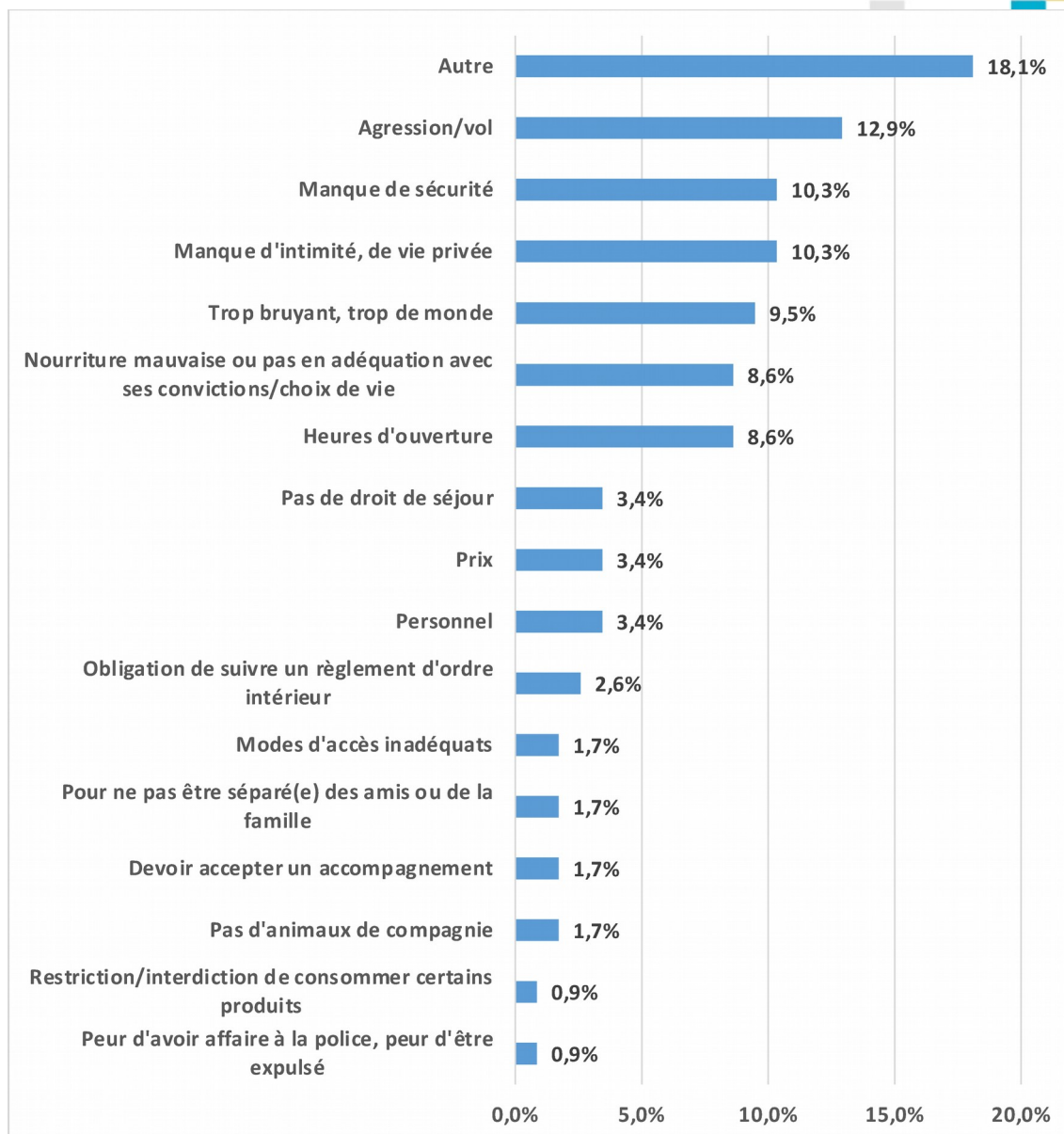
Source : la Strada

Parmi les personnes qui ont un statut de séjour irrégulier, environ 20% ont passé la nuit du dénombrement dans l'espace public, pas moins de 58% dans un centre d'accueil d'urgence et 11% dans une situation de logement précaire. Au total, environ neuf personnes sur dix de ce groupe cible sont dans une situation de logement très précaire. Cette part inclut huit personnes sur dix de toutes celles qui ont un statut de séjour régulier: 24% séjournent dans l'espace public, 50% dans un centre d'accueil d'urgence et 5% dans une situation de logement précaire.

Raisons de ne pas faire appel aux services

Sur base de la figure suivante, nous concluons que les usagers des centres de jour évoquent des raisons très différentes pour ne pas faire appel aux services. Les répondants évoquent en majorité les raisons suivantes : agressions/vols (13%), manque d'intimité (10%), manque de sécurité (10%), trop de bruit/de monde (10%), des repas de mauvaise qualité ou non adaptés (9%), et les heures d'ouverture (9%). L'obligation de s'identifier (pas d'accueil anonyme) n'a pas été invoqué par qui que ce soit. Soulignons enfin que la plupart des répondants invoquent d'autres raisons (18%).

FIGURE 52 : RAISONS DES RÉPONDANTS DES POST-ENQUÊTES DU DÉNOMBREMENT DE MARS 2017 POUR NE PAS FAIRE APPEL AUX SERVICES. N = 116



Source : la Strada

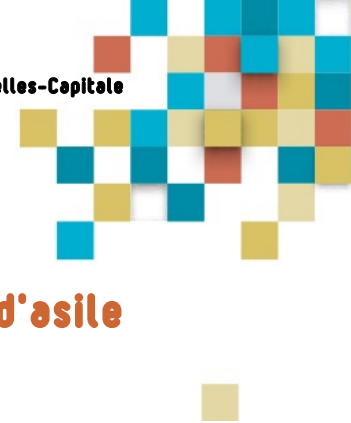
Différences entre le moment donné de l'enregistrement précédant et durant le dispositif hivernal

A titre d'illustration, nous donnons seulement ci-dessous un aperçu des différentes situations de vie des répondants des enquêtes précédant et durant le dispositif hivernal. Ceci ne concerne pas les données qui contiennent une information statistique valable. Il s'agit seulement de la manière dont les différentes situations de vie s'adaptent à certains moments donnés. C'est ainsi que nous voyons une augmentation explicite de personnes qui séjournent dans des centres d'accueil d'urgence pendant le dispositif hivernal. Durant cette même période, nous constatons une plus petite part des personnes vivant en logement privé. La situation dans l'espace public est moins univoque. Ce qui frappe surtout, c'est une préférence pour d'autres endroits que les stations de métro ou les gares lors de la post-enquête.

FIGURE 53 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRE- ET POST-ENQUÊTES DES DÉNOMBREMENTS DE NOVEMBRE 2016 ET MARS 2017 EN RÉGION BRUXELLOISES, PAR SITUATION DU LOGEMENT.

		2016		2017	
		Pré-enquête	Post-enquête	Pré-enquête	Post-enquête
Sans-abri	Gares et stations de métro	13,8%	9,9%	8,9%	3,1%
	Autres espaces publics	21,8%	19,0%	7,1%	16,9%
	Hébergement d'urgence	20,1%	16,5%	55,4%	56,9%
Sans logement	Maisons d'accueil	0,6%	8,3%	3,6%	5,4%
	Institutions	3,4%	1,7%	0,0%	0,0%
	Guidance à domicile	1,7%	2,5%	2,4%	0,8%
Logement précaire	Hébergé dans la famille ou chez des amis	11,5%	10,7%	6,0%	7,7%
Logement inadéquat	Logement squatté	8,0%	8,3%	6,5%	1,5%
	Cave, grenier, garage fermé, cabane	2,9%	1,7%	0,0%	1,5%
	Usine, bureau, entrepôt, bâtiment agricole ou local technique	0,6%	0,0%	1,2%	0,8%
	Partie commune d'un immeuble d'habitation	0,6%	0,8%	0,0%	0,8%
	Voiture, wagon, bateau, tente, garage	0,0%	0,8%	0,6%	0,0%
Autres		1,7%	3,3%	1,8%	2,3%
Logement privé		13,2%	16,5%	6,5%	2,3%

Source : la Strada



4. Extension des données

4.1. Personnes en hébergement pour demandeurs d'asile et migrants (cat. 5)

Cette catégorie ETHOS se réfère aux personnes hébergées dans des centres d'accueil fermés pour migrants ou d'autres hébergements temporaires liés à leur statut de séjour.

La Belgique dispose d'un réseau de structures d'accueil collectives et individuelles totalisant plus de 25.000 places d'accueil. Les structures collectives sont des structures d'accueil qui sont gérées par Fedasil, la Croix-Rouge de Belgique ou d'autres partenaires. Les structures individuelles sont des logements qui sont gérés par les CPAS (les 'Initiatives Locales d'Accueil' ou ILA) ou par des ONG⁴⁸. Ces places sont utilisées à l'initiative du Secrétaire d'État compétent et selon les besoins.

Le gouvernement fédéral prévoit dans son accord gouvernemental d'octobre 2014 un nouveau modèle d'accueil, selon le modèle des centres collectifs. L'accueil dans des logements individuels est réservé aux personnes vulnérables (femmes enceintes, femmes isolées avec enfants, personnes déficientes...) et pour des demandeurs d'asile qui ont de grandes chances d'être reconnus comme réfugiés. Ce nouveau modèle d'accueil est entré en vigueur en 2016.

Grâce au dénombrement des personnes sans abri et mal logées, nous souhaitons surtout donner de la visibilité aux personnes qui vivent dans des situations précaires, soit les personnes qui sont sans abri, qui disposent ou non d'un abri temporaire ou qui doivent survivre dans un logement précaire ou inadéquat. Ainsi, nous ne mettons pas l'accent sur les profils, mais sur le nombre de personnes concernées, et sur l'évolution de ce nombre depuis le premier dénombrement de 2008.

Nous avons constaté avec le secteur que les droits sociaux des migrants et plus encore de ceux qui ne disposent pas d'un séjour légal, sont sous pression. Pour ces personnes mais aussi pour les travailleurs sociaux, il est extrêmement difficile de trouver des solutions dans le cadre de droits limités liés à leur statut de séjour. Le nombre d'exemplaires du plan 'Services d'aide aux personnes sans abri et services d'aide aux justiciables' publié par la Strada, et commandés par Fedasil et ses partenaires montre clairement que beaucoup de migrants sont orientés vers les services pour personnes sans abri et mal logées⁴⁹. Il nous a semblé dès lors nécessaire de contacter les structures d'accueil officielles pour demandeurs d'asile et migrants en Région de Bruxelles-Capitale pour leur demander de transmettre le nombre de personnes (hommes, femmes, enfants et mineurs non-accompagnés) qui ont été accueillies durant la nuit du dénombrement.

Pour Fedasil, les personnes qui sont accueillies dans les centres qu'il gère ou dans ceux de ses organisations partenaires, n'appartiennent pas au groupe de personnes sans abri ou mal logées. C'est la raison pour laquelle Fedasil a choisi de ne pas transmettre d'informations quant au nombre de personnes hébergées dans ses centres la nuit du dénombrement. Par contre, les Centres pour demandeurs d'asile de la Croix-Rouge à Uccle et Jette et des organisations partenaires telles que Mentor-Escale, Armée de Salut – Foyer Selah, Leger des Heils – Foyer Bodegem, Minor-Ndako et

⁴⁸ www.fedasil.be.

⁴⁹ 2335 exemplaires de l'édition 2017 du Plan ont été commandés par Fedasil et ses partenaires avant le 24 mai 2017.

Synergie 14 nous ont bien transmis l'information demandée pour le dénombrement de novembre 2016. D'autres organisations ont seulement fourni quelques données pour le dénombrement de mars 2017 (dont le Petit Château de Fedasil) et un certain nombre pour les deux dénombrements. La figure ci-dessous donne un aperçu des données récoltées pour les deux dénombrements. Malgré des contacts répétés, nous n'avons pas pu obtenir un aperçu global quant à la capacité agréée et son occupation durant la nuit des dénombrements.

FIGURE 54 : CAPACITÉS D'HÉBERGEMENT RECONNUES ET OCCUPATIONS DES NUITS DU 7 NOVEMBRE 2016 ET DU 6 MARS 2017 EN STRUCTURE D'HÉBERGEMENT POUR DEMANDEURS D'ASILE ET MIGRANTS

Structure d'hébergement	2016		2017	
	Capacité d'hébergement reconnue	Occupation le 7 novembre 2016	Capacité d'hébergement reconnue	Occupation le 6 mars 2017
Fedasil : Petit Château			853	782
ADA Uccle	72	72		
ADA Jette	88	86		
CIRE : Tout			173	153
CIRE : APD			0	0
CIRE : CSP			10	7
CIRE : Caritas			30	11
CIRE : SESO			204	127
Caritas International : Transition réfugiés vulnérables			18	9
Caritas International : Autonomie MENA			15	14
Caritas International : Accueil individuel des demandeurs d'asile			61	42
Samusocial Fedasil	250	239	250	238
Samusocial Bejar	250	204	250	132
Armée du salut : Foyer Selah	92	101		97
CAW Brussel : Leger des heils		23		20
Synergie 14 asbl	14	16		
Mentor-Escale	9	9	13	13
Minor-Ndako		33		
Total	775	783	1877	1645

Source : la Strada

Dans son rapport mensuel de février 2017, Fedasil donne un aperçu de la capacité d'accueil (25526 places) pour la Belgique, de son réseau et de ses partenaires par opérateur : 5315 places organisées par Fedasil, 9219 par les différents CPAS, 5407 par la Croix-Rouge, 2698 par la Rode Kruis, 1288 par Vluchtelingenwerk et le Ciré et 1599 par d'autres partenaires. Si l'on compare ces chiffres relatifs à la capacité d'accueil (partielle) des structures d'accueil bruxelloises, nous pouvons constater qu'une partie importante de la capacité se situe en Région bruxelloise.

Pour plus d'information, nous renvoyons vers les services concernés et les multiples recherches existantes sur ce sujet. Nous souhaitons cependant encore signaler que selon les données récoltées, plus de 1 personne sur 4 qui sont accueillies sont des enfants accompagnés ou des mineurs non-accompagnés.

La situation des réfugiés et/ou de la crise de l'accueil n'est pas récente et est le reflet d'une autre réalité sociale, économique et politique plus importante et plus complexe. Dans le rapport du premier dénombrement du 19 novembre 2008, nous avons fait référence "à l'impact de la présence des demandeurs d'asile et des personnes sans papiers dans les rues de Bruxelles, la chute croissante de l'accueil pour demandeurs d'asile et le manque de cadre pour les personnes sans papiers, sur le secteur de l'aide aux personnes sans abri. Cette 'nouvelle' catégorie de personnes aboutit souvent dans les services d'aide aux personnes sans abri et mal logées. Ceux-ci ne sont pas équipés pour les aider. En tant que capitale et à cause de la présence d'institutions fédérales, Bruxelles se trouve dans une situation totalement différente des Régions flamande et wallonne. (...) Depuis une dizaine d'années, le secteur sans-abri est obligé d'improviser l'accueil des demandeurs d'asile, là où les autorités fédérales font défaut. Ceci conduit à des tensions avec le public traditionnel des personnes sans abri et mal logées"⁵⁰.

C'est une idée erronée de limiter la problématique des migrants sans abri et mal logés aux demandeurs d'asile et aux primo-arrivants et de faire fi du groupe considérable mais majoritairement invisible des personnes sans titre de séjour légal. Ce groupe reste en grande partie absent des statistiques officielles. Dans son rapport 2014 sur les migrations, Migratiecoalitie⁵¹ estime le nombre de personnes sans papiers en Belgique à plus de 100.000, sur base des rapports d'activité du Service des Affaires étrangères quant aux demandes de régularisations humanitaires et médicales ayant fait l'objet d'un refus. Il faut y ajouter le grand nombre de personnes qui n'ont jamais introduit une demande de séjour, parce qu'elles ne sont pas suffisamment informées ou n'entrent pas en ligne de compte. Rien n'indique que leur nombre a diminué depuis 2014. 20.500 personnes en situation illégale en Région bruxelloise, ont introduit une demande en 2009 pendant la période temporaire autorisant des mesures de régularisation, un nombre qui est une indication importante selon laquelle une part très importante des personnes sans papiers se trouve dans la Région de Bruxelles-Capitale⁵². Ces constatations sont à relier aux résultats des dénombrements des personnes sans abri et mal logées, et sont confirmées par les données qualitatives des pré- et post-enquêtes.

En ce qui concerne le nombre élevé de familles et d'enfants se trouvant dans une situation de sans-abrisme et de mal-logement, Migratiecoalitie renvoie vers une application inéquitable de l'arrêté royal du 24 juin 2004 qui détermine que les familles sans titre de séjour légal ayant des enfants mineurs, ont droit à l'aide matérielle sous forme d'accueil dans un centre d'accueil fédéral, étant donné que les enfants sont dans le besoin⁵³. Ces centres sont totalement orientés vers une politique de retour, de telle sorte que de plus en plus de familles ne font plus appel à cette aide matérielle et aboutissent dans les centres d'accueil d'urgence, dans les squats ou sont livrées à des marchands de sommeil.

Les maisons d'accueil pour femmes avec ou sans enfants, accompagnent de plus en plus de femmes qui sont victimes de violences conjugales. Elles constatent un lien évident avec le durcissement

50.LA STRADA, *Dénombrement des personnes sans abri et sans logis en Région de Bruxelles-Capitale*, Bruxelles: la Strada, 2008.

51.Migratiecoalitie est une collaboration entre Samenlevingsopbouw Brussel, 11.11.11, Minderhedenforum, Netwerk tegen Armoede, ORBIT vzw et Vluchtelingenwerk Vlaanderen.

52.Ce n'est pas pour rien que certains évoquent ce groupe comme 'la vingtième commune de Bruxelles'.

<https://samenlevingsopbouwbrussel.be/wp-content/uploads/2016/05/Migratiemythes-Fact-Check-Mythe-3.pdf>.

53.SERVICE PUBLIC FEDERAL DE PROGRAMMATION INTEGRATION SOCIALE, LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET ECONOMIE SOCIALE, *Arrêté royal visant à fixer les conditions et modalités pour l'octroi d'une aide matérielle à un étranger mineur qui séjourne avec ses parents illégalement dans le Royaume*, 24 juin 2004 (MB 2004/002072).

des législations concernant le permis de séjour sur base du regroupement familial avec un partenaire belge, un citoyen européen ou un citoyen non-européen ayant un permis de séjour en Belgique. Depuis peu, les femmes peuvent, après 3 ou 5 ans de séjour en Belgique, obtenir un permis de séjour permanent qui ne dépend pas de la cohabitation avec leur partenaire⁵⁴. Le Service des Affaires étrangères peut, durant cette période, examiner à tout moment si la femme satisfait toujours aux conditions du regroupement familial (par exemple, la condition selon laquelle elle doit former une cellule familiale). Si ce n'est pas (plus) le cas (par exemple parce qu'elle vit séparée de fait de son partenaire), le Service des Affaires étrangères va décider de retirer la carte de séjour⁵⁵. Les femmes sont constamment prises en étau entre violence conjugale et expulsion, et sont souvent mises sous pression pour le droit de visite des enfants qui possèdent la nationalité belge.

Un autre groupe qui tombe dans les interstices des législations, est celui des citoyens européens qui ne peuvent pas faire appel à la sécurité sociale de leur pays d'origine et qui n'y ont pas accès en Belgique. La situation particulière de Bruxelles en tant que capitale européenne explique que ce groupe soit également fort présent dans et hors les structures d'aide aux sans-abri et mal logés.

4.2. Les CPAS bruxellois

Les CPAS jouent un rôle important dans la reconnaissance des droits sociaux qui doivent permettre à chacun d'avoir une vie conforme à la dignité humaine. Leurs travailleurs sociaux travaillent quotidiennement auprès d'un public commun secteur sans-abri⁵⁶. Les CPAS bruxellois sont dès lors des partenaires essentiels pour le secteur sans-abri. Or, ils se voient attribuer de plus en plus de tâches par les autorités fédérales, également dans le cadre de l'accueil individuel de demandeurs d'asile dont la demande a été déclarée non recevable, comme celui de l'aide à la recherche d'un logement pour réfugiés reconnus.

La Conférence des présidents et secrétaires des 19 CPAS bruxellois réunis dans Brulocalis⁵⁷, la fédération des CPAS bruxellois, a réagi positivement à la demande de collaboration et d'échange de données de la Strada dans le cadre des dénombrements des personnes sans abri et mal logées du 7 novembre 2016 et du 6 mars 2017. Le 7 octobre 2016, au cours du groupe de travail des responsables du service social/action sociale des CPAS bruxellois, la Strada a eu l'occasion de fournir des explications sur les objectifs du dénombrement des personnes sans abri et mal logées, et de répondre aux questions concrètes des CPAS.

La demande introduite auprès des présidents de CPAS concerne l'autorisation de collaboration de leurs services avec la Strada pour la transmission d'informations sur leur offre de service et pour les phases préparatoires des deux dénombrements. Ont été demandées aux 19 CPAS bruxellois, les données suivantes relatives à la nuit du 7 au 8 novembre 2016 et celle du 6 au 7 mars 2017 :

54. INTRAND Caroline (Ed.), *Migrant(e) et victime de violences conjugales : Quels sont mes droits ?*, Bruxelles : CIRÉ, Décembre 2015.

55. <http://www.kruispuntmi.be/thema/je-bent-familielid-van-een-belg/je-bent-derdelander/je-bent-echtgenoot-of-gelijkgesteld-partner-van-een-belg/5-jaar-voorwaardelijk-verblijf-voor-gezinshereniging-met-belgische-echtgenoot>.

file:///C:/Users/Paul/AppData/Local/Temp/CIRE_VC_NL_WEB_DEC2015.pdf

56. MONDELAERS Nicole, BLANCKE Birger, *Secteur de l'Aide aux Sans-abri- CPAS : Faciliter l'accès aux droits sociaux fondamentaux*, Bruxelles : Fédération Bico, Bruxelles, 2014.

57. Nouveau nom depuis septembre 2006 de l'Association Ville et Communes de Bruxelles : www.brulocalis.brussels.

- le nombre d'adresses de référence attribuées aux personnes sans abri ;
- la dénomination et le type de structures d'accueil (initiative locale d'accueil (ILA), logements de transit ou autres structures d'accueil (d'urgence) et d'initiatives de logement) ;
- le nombre maximal de places d'accueil et le nombre de places réelles ;
- le nombre d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont été accueillis pendant la nuit du dénombrement dans l'une des structures susmentionnées.

Tous les CPAS n'ont pas fourni les informations demandées pour les deux dénombrements. Un certain nombre de CPAS ne nous ont fourni que des données pour l'un des deux dénombrements, d'autres ne nous ont fourni aucune information malgré des demandes réitérées. Finalement, la moitié des CPAS ont fourni des données à la Strada, parmi lesquels 7 CPAS pour les deux dénombrements et 4 pour l'un des dénombrements⁵⁸.

4.2.1. Adresse de référence

L'adresse de référence offre une adresse précise dans une commune belge, que ce soit auprès d'une personne physique, auprès d'un CPAS ou auprès d'une personne morale. Elle offre la possibilité pour une personne qui habituellement n'a pas de lieu de séjour habituel ou effectif, d'obtenir un "ancrage" administratif, une adresse où elle peut recevoir le courrier et des documents administratifs. L'adresse de référence (ou le domicile) est dans bien des cas incontournable pour obtenir des allocations et des droits sociaux. Ce ne sont pas seulement les personnes sans abri qui peuvent obtenir cette adresse de référence, mais aussi des nomades, des personnes qui ne séjournent pas dans la commune parce qu'elles font un voyage d'études ou d'affaires, celles qui sont considérées comme du personnel diplomatique ou consulaire, du personnel de la Coopération au développement⁵⁹, ...

L'attribution d'une adresse de référence à l'adresse du CPAS est l'une des formes de l'aide sociale. L'objectif est d'améliorer la situation des personnes sans abri qui, par manque de moyens d'existence et d'inscription au registre de la population, ne peuvent plus faire appel à des avantages sociaux, tels que des allocations de chômage, des interventions pour personnes handicapées, des allocations familiales, ... Les personnes qui demandent une adresse de référence doivent satisfaire aux conditions suivantes : demande d'aide au CPAS et pas ou plus de lieu de séjour par manque de moyens d'existence suffisants, par absence d'inscription au registre de la population. L'inscription à une adresse de référence fait l'objet de différents textes légaux et requiert une procédure complexe où non seulement le CPAS mais aussi la commune jouent un rôle important. Le seuil d'obtention d'une adresse de référence a déjà été décrit, commenté et critiqué à plusieurs reprises⁶⁰.

Toutefois, le dispositif d'adresse de référence a de plus en plus de succès. Au 1er janvier 2016, en Région bruxelloise, 2757 personnes disposaient d'une adresse de référence, pour 669 personnes en

58. Les CPAS de Anderlecht, Etterbeek, Ganshoren, Jette, Koekelberg, Auderghem, Schaerbeek, Berchem-Sainte-Agathe ont fourni des chiffres pour les deux dénombrements, Evere et Watermael-Boitsfort seulement pour le dénombrement de novembre 2016, Saint-Gilles et Saint-Josse seulement pour le dénombrement de mars 2017.

59. http://www.ocmw-info-cpas.be/fiche_FT_fr/ladrese_de_referance_aupres_du_cpas_ft.

60. NICAISE Betty (Ed.), *Adresse de référence pour les sans-abri : quelques suggestions pour une amélioration optimale du dispositif*, Bruxelles : Fédération des Services Sociaux-Fédération des Services Sociaux Bicommunautaires, 2015.

2006. Le nombre de personnes qui font appel à cette possibilité a donc quadruplé en dix ans⁶¹. La source de ce chiffre, le Registre national, donne l'information sur le nombre de personnes sans abri qui s'inscrivent à une adresse de référence grâce à un CPAS.

10 des 19 CPAS bruxellois ont transmis à la Strada le nombre d'adresses de références connues des CPAS lors du dénombrement de novembre 2016 (1088 adresses de référence) et pour le dénombrement de 2017 (1380 adresses de référence). Le nombre d'adresses de référence par CPAS est très variable. L'un peut enregistrer moins de dix adresses, un autre plus de 400. Ceci peut s'expliquer par les situations socio-économiques fort différentes entre les 19 communes. Une autre explication réside dans la procédure et la collaboration entre CPAS et commune. On constate en effet des méthodes variées pour l'enregistrement des adresses de référence selon les CPAS. Il apparaît ainsi que certains CPAS attribuent une adresse de référence à des ménages et non à des personnes, ou ne peuvent ou ne veulent pas donner d'informations sur le genre des personnes qui s'inscrivent pour une adresse de référence.

FIGURE 55 : NOMBRE D'ADRESSES DE RÉFÉRENCES INSCRITES AUPRÈS D'UN CPAS BRUXELLOIS AU MOMENT DES DÉNOMBREMENTS 2016-2017, (données de 10 des 19 CPAS)

	Femmes	Hommes	< 18 ans	Genre inconnu	Ménages	Total
7 novembre 2016	180	727	17	51	113	1088
6 mars 2017	213	825	58	259	25	1380

Source : la Strada

Malgré des lacunes dans les données, nous pouvons constater que ce sont surtout des hommes qui demandent et obtiennent l'adresse de référence auprès du CPAS. La figure ci-dessus montre que la plupart des adresses de références sont effectivement attribuées à des hommes (plus de 60%). Cela correspond aux résultats des dénombrements successifs. Ce sont surtout des hommes qui ne peuvent accéder à des structures d'accueil agréées et qui, par nécessité, restent dans l'espace public, les squats ou les occupations négociées.

En ce qui concerne les adresses de référence attribuées à des ménages, nous ne disposons pas d'informations sur le nombre d'enfants concernés. Le nombre d'enfants ayant une adresse de référence (17 enfants pour le dénombrement 2016, 58 enfants pour le dénombrement 2017) est toutefois déjà suffisant pour pouvoir déclarer que la situation est préoccupante. Nous devons mentionner ici que 30 des 58 adresses de référence ont été attribuées à des enfants par un seul CPAS.

4.2.2. Structures d'accueil et initiatives de logement

De même, en ce qui concerne l'offre d'accueil et de logement temporaire, il existe de grandes différences entre CPAS bruxellois. Tous les CPAS ne peuvent mettre des logements propres à disposition des personnes vulnérables qui en ont un besoin urgent. Dans la figure ci-dessous, nous faisons une différence entre logements pour accueil de crise, logements de transit et initiatives locales d'accueil (ILA). Les ILA sont des initiatives d'accueil de petite taille pour des demandeurs d'asile vulnérables et des réfugiés reconnus, dans le cadre du transfert vers l'aide sociale. Cet accueil est organisé par un CPAS et financé par les autorités fédérales, grâce à des conventions

⁶¹OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, *Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise, Cahier thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016*, Bruxelles : Commission Communautaire Commune, 2017, p. 41.

avec l'agence Fedasil. Un seul CPAS mentionne une ILA pour l'accueil de mineurs non-accompagnés.

Les figures ci-dessous donnent le nombre de personnes dénombrées dans l'une des structures d'accueil ou des logements mis à disposition par les CPAS bruxellois, qui ont fourni des données à la Strada (rappelons : 8 CPAS pour les deux moments donnés d'enregistrement, 4 pour l'un des deux). Ici également, nous voyons qu'il y a des différences entre CPAS dans les offres, la politique d'aide et l'enregistrement.

FIGURE 56 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 7/11/2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN STRUCTURES D'ACCUEIL ET LOGEMENTS D'UN CPAS BRUXELLOIS. N = 120 (données de 10 des 19 CPAS)

	Hommes	Femmes	< 18 ans	MENA	Total	%
Logements d'urgence	2	2	4		8	6,7%
Logements (transit,...)	11	23	37		71	59,2%
ILA MENA				15	15	12,5%
ILA	8	5	13		26	21,7%
Total	21	30	54	15	120	100,0%

Source : la Strada

FIGURE 57 : RÉPARTITION DES PERSONNES DÉNOMBRÉES PENDANT LA NUIT DU 6/03/2017 EN RÉGION BRUXELLOISE, DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET LOGEMENTS D'UN CPAS BRUXELLOIS. N = 123 (données de 10 des 19 CPAS)

	Femmes	Hommes	< 18 ans	Total	%
Logements d'urgence	2	2	3	7	5,2%
Logements de transit	22	10	25	57	42,2%
ILA	6	18	14	38	28,1%
Autres structures d'accueil	11	3	2	16	11,9%
Non spécifié	4	7	6	17	12,6%
Total	45	40	50	135	100,0%

Source : la Strada

Pour les deux moments d'enregistrement, nous voyons qu'on offre surtout un abri aux personnes dans des logements de transit pour lesquels nous n'avons pas d'informations quant à une possible collaboration avec les services du secteur sans abri en ce qui concerne l'accompagnement. En second lieu, des ILA sont créées à la demande des autorités fédérales. Un CPAS place des personnes dans des structures existantes de différents secteurs. Ce sont surtout des enfants qui restent dans des logements des CPAS. Le nombre comparable d'hommes et de femmes souligne le fait qu'il s'agit surtout de familles vulnérables et de familles monoparentales.

Les logements temporaires mis à disposition par les CPAS créés des situations paradoxales. Un CPAS a mentionné qu'il a fallu passer par une expulsion pour pouvoir faire respecter la durée de séjour dans un logement de transit. Les personnes ne comprennent souvent pas pourquoi elles doivent quitter le logement et en chercher un autre. Un autre CPAS a une convention avec une

société de logements sociaux pour loger des personnes, alors que les logements ne répondent pas aux normes du Code du logement.

■ En général, nous pouvons constater que seul un nombre limité de personnes entrent directement dans un logement via les CPAS bruxellois, en comparaison au nombre de personnes qui font appel à ce même CPAS. A côté de la mise à disposition d'un logement temporaire, les CPAS jouent surtout un rôle très important dans l'accès au logement par le financement de la garantie locative et par l'octroi de la prime d'installation. Certains CPAS interviennent aussi dans le loyer lors du premier mois de location et pour les frais de déménagement.

5. Conclusion

5.1. Synthèse des constats

Le dénombrement bruxellois des personnes sans abri et mal logées est une photographie de la situation à un moment donné, ce qui constitue une limite de la méthode. Mais l'approche rend possible la mobilisation de tout un secteur et de services connexes, qui mettent à disposition et en commun leurs expériences, leurs connaissances et leur temps. De plus, par l'implication de toutes ces personnes dans la préparation du dénombrement et dans l'analyse de ses résultats, la photographie obtenue peut être placée dans un contexte plus large, en lien avec les résultats des exercices précédents.

L'évolution 2008-2016 et la comparaison entre la situation *avant* et *pendant* le plan hivernal confirment que l'offre a un impact important sur le nombre de personnes dénombrées. Ainsi, le nombre de personnes séjournant en maisons d'accueil a très peu augmenté, de par l'évolution limitée du nombre de places pendant huit ans. A l'inverse, le nombre de personnes comptées dans l'accueil d'urgence a doublé durant la même période en raison des extensions successives de places au Samusocial. Un constat encore plus évident dans le cadre du cadre du plan hivernal où la capacité globale d'accueil passe d'environ 200 à 1350 places.

Ce qui frappe le plus dans cet exercice 2016-2017 est l'augmentation énorme du nombre de personnes qui n'ont pas droit ou qui ne désirent pas faire appel à l'un des services reconnus d'aide aux sans-abri et mal logés. Ces personnes vivent dans les espaces publics, dans des structures alternatives d'hébergement (les services d'hébergement non-agrèés ou les initiatives de communautés religieuses) ou encore dans des bâtiments vides occupés avec ou sans l'accord des propriétaires. En 2008, environ 60% des personnes comptabilisées avaient passé la nuit du dénombrement dans une structure d'accueil d'urgence / de crise, ou dans une maison d'accueil (45,4% pour cette dernière catégorie). En novembre 2016, une personne sur 4 (25,2%) seulement trouve refuge dans une maison d'accueil et 14% dans un centre d'hébergement d'urgence / de crise. Cette proportion augmente avec le plan hivernal pour atteindre, en mars 2017, 56,5%. Ceci démontre l'importance de disposer d'un comptage qui recouvre les diverses situations de vie telles que décrites dans la typologie européenne ETHOS.

Il y a toujours plus de personnes qui passent la nuit en rue : de 269 personnes en 2008 à 707 en 2016. Les gens cherchent un abri dans les rues, sous les portiques, dans les parcs, dans les stations de métro ou dans les gares. La nouveauté en 2016 est le nombre important de tentes et d'édifices réalisés avec des restes de matériaux (de construction), ainsi que de camps montés sur des terrains vagues où des groupes plus larges de familles s'installent, qui ne font pas appel aux services existants. Il est difficile de déterminer le nombre d'enfants vivant dans ces situations précaires. Le nombre important d'enfants dans l'espace public, les occupations négociées et les squats est alarmant car il s'agit plus que probablement d'une sous-estimation. Comme les années précédentes, le plan hivernal offre en théorie suffisamment de places pour tous les sans-abri qui sont libres d'y recourir puisque l'accueil se fait chaque nuit de manière inconditionnelle, quelle que soit la situation administrative de chacun. Pourtant, 511 personnes restaient dans l'espace public au cours du dénombrement du 6 Mars 2017.

Nous attirons l'attention sur le fait que le dénombrement bruxellois se déroule entre 23h et minuit, ce qui permet de refléter la situation durant la nuit. Cet intervalle de temps a été choisi pour permettre de ne compter que les personnes qui passent la nuit dehors faute de logement. Il y a en effet de grandes différences entre le jour et la nuit, surtout durant la période hivernale, quant à la présence de sans abri dans les espaces publics. Cela peut s'expliquer notamment par le fait que l'accueil hivernal, tout comme l'accueil d'urgence, n'offre qu'un toit pour la nuit. À l'exception des plus vulnérables, les personnes doivent quitter le centre au matin, après le petit déjeuner. Ils peuvent ensuite revenir se présenter pour passer la nuit suivante dans un centre (le même ou un autre), après avoir réservé une place par téléphone.

Nous constatons une autre évolution importante, à savoir l'éparpillement des personnes dénombrées sur tout le territoire de la Région bruxelloise. Nous observons un déplacement, depuis l'intérieur et les alentours des 3 grandes gares ferroviaires ainsi que le centre de Bruxelles-Ville vers les différentes communes bruxelloises. De par les mesures très strictes de sécurité en vigueur depuis les attentats terroristes de Paris et de Bruxelles, les personnes sans abri cherchent d'autres lieux où ils peuvent éviter les contrôles et/ou les aides. Ils trouvent en outre ailleurs davantage de possibilités pour occuper ou créer un refuge plus ou moins durable. Il y a de fait davantage de signalements d'abris 'longue durée' et de campements dans les parcs et sur les terrains vagues de Bruxelles.

Cet éparpillement entraîne plusieurs conséquences notables dans l'organisation même du dénombrement. En effet, pour pouvoir couvrir l'ensemble des lieux signalés où comptabiliser pendant l'heure prévue, nous avons dû diviser la Région bruxelloise en un plus grand nombre de zones. Plus de zones signifie de facto plus de compteurs à mobiliser. Il n'est pas du tout évident de, à deux reprises en 4 mois, 200 volontaires pour un dénombrement nocturne. Quant aux lieux plus conséquents (comme les camps ou les lieux situés dans les parcs fermés), nous avons collaboré avec les travailleurs de rue et les gardiens de parcs qui sont allés visiter ces points au matin ou durant la journée suivante.

Cette évolution ne se limite pas aux espaces publics. Nous avons collecté les données concernant des squats et des occupations négociées dans 9 communes bruxelloises. Si, pour les structures d'hébergement reconnues, nous pouvons compter sur des chiffres complets, il n'en va pas de même pour les formes 'alternatives' de logement issues de stratégie de survie de personnes qui n'ont pas d'accès à un service officiel de logement. Parmi ces pistes alternatives, il y a les Services d'hébergement non-agrérés (SHNA) qui accueillent des personnes souvent très vulnérables mais qui demeurent hors de tout contrôle des autorités, ce qui peut ouvrir la voie aux abus.

Les chiffres récoltés ne permettent pas de rendre compte du nombre réel de personnes qui trouvent un abri temporaire auprès des diverses communautés religieuses. Les données récoltées en lien avec de telles initiatives doivent être comprises ici comme un point d'attention pour encourager une exploration prochaine de cette catégorie.

Tant en 2016 qu'en 2017, nous constatons une nouvelle fois que les hommes constituent indubitablement la majorité des personnes dénombrées. La différence entre genres est la plus marquée dans les espaces publics (dénombrement de 2016 : 423 hommes pour 50 femmes et 210 de sexe inconnu) et dans les squats (385 hommes pour 112 femmes). Ce n'est qu'au cours du plan hivernal

que la capacité d'accueil des hommes est relevée, d'où une augmentation de 537% des hommes dénombrés dans l'accueil d'urgence.

Malgré la priorité mise sur l'accueil des enfants et des femmes, il y avait, lors du dernier dénombrement, 24 enfants en rue, 149 en centre d'accueil d'urgence, 90 en squats et 64 en occupations négociées.

La plus grande présence de personnes sans abri et mal logées touche davantage les différentes communes bruxelloises et les amène de plus en plus à rechercher et prendre part à des solutions durables. Les CPAS sont un partenaire important pour le secteur de l'aide aux personnes sans abri et certains proposent des habitations (de transit) avec un accompagnement social. Un certain nombre de sociétés de logement social se disent prêtes à établir une convention pour des occupations négociées ou des projets Housing First. Mais ce sont surtout les Agences immobilières sociales qui offrent une alternative au marché privé de location. Les logements sociaux, de par leur complexité administrative et les très longues listes d'attente, n'apparaissent malheureusement pas aujourd'hui comme une porte de sortie au sans-abrisme.

L'entrée dans un logement à soi est un moment-clé crucial pour ce nouveau départ. Non seulement l'emménagement entraîne de nombreux frais et démarches administratives, mais l'arrêt brutal de l'encadrement intensif n'est pas non plus une étape évidente à franchir. Quand cette étape s'est bien déroulée, les chances pour les personnes de retrouver leur autonomie s'en trouvent grandies, que ces personnes soient isolées, en couple ou en famille. Pour les sans-abri vivant en rue et souffrant de problématiques plus complexes, les projets Housing First se mettent en place. L'accompagnement à domicile sous toutes ses formes et le Housing First touchent toujours plus de personnes, et même davantage que les maisons d'accueil. L'accompagnement peut, pour certains isolés ou pour des familles, se limiter à la période de transition. D'autres en ont besoin à plus long terme. Certaines maisons d'accueil prévoient un programme temporaire de post-hébergement afin de soutenir les personnes durant le passage vers un habitat en autonomie. D'autres diversifient leur offre et proposent, outre l'hébergement communautaire, un accompagnement individuel en maison de transit. Nous n'avons pas de chiffres sur ces types d'accompagnement. Il est cependant évident qu'ils jouent un rôle important pour éviter que des personnes perdent leur logement.

5.2. Hypothèses de travail

Il est difficile d'établir de tels constats sans chercher à en établir les causes.

Si les dénombrements n'explorent pas les raisons du sans-abrisme, les enquêtes avant et après chaque exercice donnent un premier aperçu de la diversité des situations de vie présentes tant dans les espaces publics que dans les abris, que ceux-ci soient des structures reconnues ou des formes alternatives d'hébergement. De même, certaines caractéristiques observées font apparaître des premiers éléments de compréhension. Les échanges réguliers avec le secteur avant, pendant, après et entre les exercices de dénombrement, ainsi que les études et données chiffrées établies par d'autres organismes nous autorisent à formuler quelques *hypothèses de travail* qui doivent (nous le soulignons) être explorées, approfondies et faire l'objet d'études scientifiques à même de les corroborer ou de les infirmer. Nous les présentons ici afin de soutenir la réflexion de tous les

acteurs avérés ou potentiels pour construire des politiques et des actions de prévention et de sortie du sans-abrisme et du mal-logement.

L'évolution croissante du sans-abrisme n'est malheureusement pas un phénomène propre à Bruxelles. En Belgique et en Europe, les grandes villes font face à une même tendance de fond⁶². Les couches les plus pauvres de la population sont fragilisées par la crise économique qui préexistait et qui s'est accentuée à partir de 2008. De nombreuses personnes ont de plus en plus de mal à maintenir leur niveau de vie pourtant faible. La hausse des prix à la consommation (notamment dans le domaine de l'énergie), la hausse des loyers et du prix des habitations sont des phénomènes qui se retrouvent dans de nombreux pays et la Belgique n'y échappe pas. À Bruxelles, nous savons que le prix des logements a connu une hausse conséquente ces dernières années. Comme le signale l'Observatoire régional de l'habitat, « l'écart entre indice santé et indice loyer augmente entre 2000 et 2015, avec un maximum enregistré en 2012. La croissance de cet écart ainsi que l'appauvrissement de la population bruxelloise ont eu pour effet de voir augmenter la part de la population locative ne trouvant pas dans l'offre privée actuelle de réponse à ses besoins »⁶³.

À cette difficulté croissante de trouver un logement accessible, s'ajoute la complexité des réponses publiques et l'inaccessibilité croissante des logements sociaux. Fin 2015, plus de 45 000 ménages (environ 120 000 personnes) étaient sur listes d'attente à Bruxelles, soit davantage que l'ensemble des places existantes en logement social à Bruxelles, une évolution en augmentation constante depuis une décennie alors que le nombre de logements sociaux a peu augmenté⁶⁴. La durée d'attente s'allonge et avoisine les 10 années. Les procédures sont de moins en moins aisées à comprendre, retenir ou appliquer pour un nombre croissant de personnes. L'exclusion des listes d'attente s'en trouve facilitée.

La qualité des logements est également pointée. Le parc bruxellois est composé d'une part encore importante de logements vétustes, délabrés, pas ou peu entretenus. Il n'y a pas encore d'indicateurs quant à la proportion de logements insalubres⁶⁵, mais le phénomène est connu comme important et touche un nombre croissant de personnes qui vivent dans des conditions très difficiles mettant à mal leur vie quotidienne et leur santé.

Au-delà des problématiques de logement, d'autres phénomènes peuvent entraîner le sans-abrisme. L'isolement, la santé mentale, la toxicomanie, le handicap, le surendettement constituent autant de freins qui, dans certains cas, deviennent des points de bascule. La personne se retrouve dans l'incapacité de se maintenir chez elle et se retrouve à la rue. Le phénomène des violences intrafamiliales reste très présent et justifie le maintien voire le renforcement de structures adaptées pour adultes qui fuient leur domicile avec ou sans enfants. Ces problématiques multiples sont présentes dans les situations de vie rencontrées et démontrent que le sans-abrisme ne peut être réduit qu'à une question de logement. L'essor d'initiatives d'accompagnement de personnes en logement confirme l'idée selon laquelle la dégradation croissante de la qualité de vie attaque les ressources des personnes, et leur capacité à continuer à percevoir et mobiliser ces ressources.

62.Nous renvoyons notamment au rapport FEANTSA, FONDATION ABBE PIERRE, *2^e regard sur le mal-logement en Europe*, Bruxelles, FEANTSA ; Paris, Fondation Abbé Pierre, 2017.

63.DE KEERSMAECKER Marie-Laurence, *Observatoire des loyers : Enquête 2015*, Bruxelles : SLRB-BGHM, Avril 2016, p. 34.

64.OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, *Baromètre Social : Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016*, Bruxelles : Commission Communautaire Commune, 2016, p. 50.

65.La SLRB travaille sur le projet BRUGIS qui veut mettre en carte différentes données sur le logement à Bruxelles : <http://www.brugis.brussels>.

Ces éléments permettent de souligner deux premières hypothèses qui expliquent la hausse continue constatée au cours des dénombrements successifs sur Bruxelles depuis 2008 : d'une part **la paupérisation de certaines couches de la population s'accroît** et se traduit par l'accroissement de problématiques de santé, de vie, d'assuétudes, de logement, de revenus, souvent même dans une combinaison de plusieurs de ces difficultés ; d'autre part, **le logement lui-même suit une évolution des prix qui s'est détachée du niveau des revenus des plus faibles**, diminuant la part de logements accessibles. Il est à noter que nous constatons désormais à Bruxelles la présence de personnes sans abri bien qu'elles disposent d'un revenu de travail. Le fait de disposer d'un emploi n'est plus une barrière suffisante contre la précarité sociale. Le phénomène des *working poors* gagnerait donc aussi notre pays.

Le cas des logements sociaux évoqué plus haut n'est pas isolé. Le dernier rapport Pauvreté de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale a mis en lumière l'augmentation des freins dans la législation et les réglementations quant à l'accès des personnes à leurs droits sociaux. Que ce soit par de nouvelles procédures, par la contractualisation de l'aide (comme la généralisation, en 2017, du Projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) dans les CPAS) ou la mise en place ou le renforcement de conditions, les droits sociaux apparaissent de plus en plus difficiles à atteindre. Ils constituent désormais des objectifs en soi, eux-mêmes pouvant s'avérer insuffisants⁶⁶. Cette évolution entraîne l'apparition de situations isolées ou collectives où les personnes soit ne savent pas/plus comment recourir à l'aide publique, soit refusent d'y faire appel. De telles situations nous sont de plus en plus régulièrement signalées et renforcent l'hypothèse d'un **décalage croissant d'une part entre l'évolution des minima sociaux et celle des besoins des personnes, d'autre part entre l'offre d'accès aux droits sociaux et les possibilités réelles des personnes de répondre**⁶⁷.

La question migratoire touche particulièrement Bruxelles. En tant que centre politique et administratif du pays, la ville reçoit un grand nombre de personnes qui viennent pour tenter d'introduire un dossier de régularisation de leur situation ou de demande d'asile. D'autres ne veulent pas entamer de démarche mais sont seulement 'en transit'. Les trajets des migrants issus du Moyen-Orient (Afghanistan, Irak et Syrie), d'Asie et d'Afrique font de Bruxelles une étape vers la Grande-Bretagne ou vers les pays nordiques. On retrouve ainsi parmi celles et ceux qui dorment dans la rue ou dans les hébergements d'urgence des personnes qui disent vouloir rejoindre la côte pour tenter la traversée de la Mer du Nord.

L'afflux constaté ces derniers mois (mais qui reste à objectiver) est également nourri par les mesures prises par les autorités d'autres territoires (d'autres communes ou d'autres pays). La fermeture du camp de Calais où séjournèrent plusieurs milliers de personnes, a entraîné des mouvements dont une part non négligeable jusque Bruxelles⁶⁸.

⁶⁶.Ainsi, le revenu d'intégration sociale pour un isolé est de 867,40 € par mois, alors que le seuil de risque de pauvreté pour le même isolé est de 1 083€. Les allocations de chômage ou de remplacement de revenu pour personne handicapée sont également en dessous de ce seuil. L'écart se creuse pour les couples avec enfants et les familles monoparentales (OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, *op. cit.*, p.19).

⁶⁷.Un constat qui n'est pas propre à la Belgique et qui suscite de nombreuses réflexions, parfois provocantes, comme celles de Marc Lassort : *L'aide sociale aggrave-t-elle la pauvreté ?*, Paris : Contrepoints, 5 mars 2016.

⁶⁸.Selon divers témoignages, certains mouvements se feraient même sur conseil ou avec la complicité d'institutions communales ou policières locales.

Une hypothèse est donc que **l'augmentation du sans-abrisme à Bruxelles est aussi partiellement liée à une augmentation du nombre de personnes étrangères qui arrivent à Bruxelles**, soit à cause d'une augmentation des arrivées sur le continent européen, conséquentes de conflits ou de phénomènes climatiques, soit à cause de changements dans la politique d'accueil de territoires voisins, les deux causes n'étant pas exclusives l'une de l'autre.

Si la proportion de cet afflux doit être mise en regard avec d'autres mouvements migratoires connus par le passé (notamment dans les années 1990 suite à la guerre en ex-Yougoslavie), la situation actuelle est également caractérisée par un durcissement de la politique en matière d'accueil et de reconnaissance des étrangers⁶⁹. Ce qui amène un certain nombre de personnes à vivre sans aucun statut sur Bruxelles, parce qu'elles ont été déboutées ou parce qu'elles ne veulent, ne peuvent ou n'osent introduire une demande de peur d'être expulsées. C'est là une autre hypothèse, à mettre en parallèle avec celle sur les politiques sociales, à savoir que **l'évolution de la politique en matière d'accueil des migrants peut entraîner, perpétuer ou renforcer des phénomènes de précarisation et de sans-abrisme**.

Mais ces données ne doivent pas faire oublier une autre réalité bien présente à Bruxelles. En tant que capitale européenne, la majeure partie des étrangers sont issus de l'Union européenne. Parmi eux, un certain nombre peut rencontrer des difficultés similaires aux nationaux, difficultés qui peuvent s'aggraver par des problèmes soit liés aux conditions de leur présence en Belgique (par exemple ne pas pouvoir prouver une présence de plus de 3 mois sur le sol belge) soit liés à leur statut socio-administratif dans leur pays d'origine. On retrouve ainsi parmi les personnes sans abri à Bruxelles des personnes de nationalité européenne qui ne peuvent accéder à l'aide sociale belge car ne remplissant pas certaines conditions. Cette situation renvoie aux questions d'harmonisation administrative et sociale au sein de l'Union, un débat déjà ancien mais aux conséquences parfois funestes⁷⁰.

Lorsqu'on parle des migrants, il est donc essentiel de distinguer les différentes situations pour apporter des réponses adaptées. Nous posons donc une hypothèse de **précarisation d'une partie de la population européenne présente à Bruxelles ou venant à Bruxelles pour tenter de trouver une solution à leurs difficultés, précarisation renforcée par des problèmes en matière de politique sociale à l'échelle européenne**.

Durant le dispositif hivernal, les services d'hébergement et les services d'accueil de jour ont pu constater la présence de proportions significatives de personnes étrangères, qu'elles aient ou non des difficultés quant à leur statut de séjour. L'apparition d'un nombre supplémentaire important de personnes sans abri entre novembre 2016 et mars 2017 ne peut s'expliquer uniquement par un afflux soudain d'étrangers à Bruxelles.

Il y a au moins deux autres hypothèses que nous pouvons poser. La première est la mise en lumière, de par l'existence même du dispositif hivernal, d'une part du sans-abrisme caché que nous avons déjà évoqué dans ce rapport. Nous avons en effet signalé que le dénombrement ne permet pas de connaître le nombre de personnes qui vivent dans des petits squats ou dans des squats sans contact avec une association reconnue, ni le nombre de personnes qui sont provisoirement

⁶⁹. Nous renvoyons au rapport annuel de Myria, Centre fédéral Migration.

⁷⁰. Le rapport 2016 du Collectif « Les Morts de la Rue » signale ainsi que sur les 72 personnes décédées en 2016, 20 étaient de nationalité polonaise.

hébergées chez des amis ou des proches, ni le nombre de personnes vivant dans des logements insalubres. Or, nous émettons l'hypothèse que **le dispositif hivernal offre à une partie de ces personnes une solution temporaire** qui peut s'étaler sur tout ou partie de la durée du plan hivernal (4 mois et demi).

Cette hypothèse en appelle une autre, plus large, déjà rencontrée en ce qui concerne les migrants, à savoir celle de l'appel d'air : **la présence d'une politique d'aide aux sans abri, et particulièrement durant la période hivernale, peut créer un effet d'attraction qui joue à la fois en interne, une série de personnes bruxelloises sortant de l'ombre pour bénéficier d'une aide, et en externe, un certain nombre de personnes d'autres entités venant à Bruxelles en espérant trouver une meilleure solution ou parce que là d'où elles viennent, rien n'est fait pour les insérer socialement.** Cette hypothèse renvoie une nouvelle fois à la question de l'accessibilité de l'aide et de la solidarité collective face au phénomène du sans-abrisme qui touche bien au-delà des frontières de la Région bruxelloise.

On le voit, ces hypothèses qui doivent être examinées et confirmées, renvoient à des pistes de réponses multiples et situées sur différents niveaux. Certaines préventives, d'autres réactives, certaines centrées sur l'aide à apporter, d'autres sur les portes de sortie, certaines sur les sources de paupérisation, d'autres sur les politiques publiques, certaines sur le logement, d'autres sur divers aspects psycho-médico-sociaux, certaines internes au territoire de Bruxelles-Capitale, d'autres renvoyant aux questions de solidarité entre territoires, tant dans le pays qu'entre nations. Le dénombrement nous rappelle que le sans-abrisme a toujours été et demeure une problématique complexe, aux multiples visages.

5.3. Pistes et recommandations

De façon très concrète, les constats et hypothèses nous amènent à recommander divers éléments. Nous nous limiterons ici aux 10 suivants :

1. La meilleure manière de lutter contre le sans-abrisme est encore **de le prévenir**. Si nous rappelons que cette problématique est multi-factorielle et exige des réponses diversifiées et concertées, nous nous focaliserons ici sur le logement : l'accompagnement des personnes qui sont en logement mais susceptibles de le perdre ; la lutte contre la dualisation du parc locatif entre d'un côté des logements qui répondent aux normes et de l'autre des habitations insalubres, souvent mises à profit par des « marchands de sommeil » ; la remise dans le circuit locatif des habitations vides ; l'intégration systématique de logements sociaux dans des projets immobiliers, etc., autant de pistes qui peuvent permettre d'endiguer la hausse du sans-abrisme à Bruxelles.
2. **L'accès aux droits sociaux doit pouvoir être garanti**. Or, la complexification et la conditionnalisation accrue des aides sociales éloignent ceux qui en ont pourtant le plus besoin, créant des poches de grande pauvreté et des déserts sociaux. C'est là un enjeu majeur à traiter, notamment en facilitant l'accès au logement, le domicile étant la porte d'entrée aux autres droits.
3. Au cours de cet exercice, divers contacts avec les CPAS ont souligné **l'importance de renforcer les liens entre eux et le secteur d'aide aux sans abri**, tant dans le suivi et la

compréhension du phénomène que dans la recherche de solutions aux situations concrètes rencontrées. Ainsi, nous plaidons pour un système qui automatise la récolte du nombre d'adresses de référence et d'autres formes d'aide aux sans abri par les CPAS, à l'échelle bruxelloise. Nous encourageons également les pratiques de collaboration dans les interventions auprès et avec les personnes aidées.

4. La diversité des situations de vie et des profils rencontrés implique une **diversification des réponses et des types d'accueil proposés**. Les maisons d'accueil ont ainsi déjà fait des pas dans cette direction. Il est important de soutenir les initiatives actuelles et à venir en ce sens.

5. Tout en soulignant l'importance de veiller à un accueil suffisant des femmes et des enfants, les dénombrements successifs montrent que **les hommes** ne trouvent pas facilement de place et doivent davantage recourir à d'autres stratégies de survie. Il en découle la nécessité de mettre en place des dispositifs permettant de **ne pas laisser ce public sur le côté**.

6. Nous notons que le nombre de personnes hébergées durant le dispositif hivernal augmente chaque année, tout comme le nombre de personnes à la rue et ce, à la fois pendant et après la fin du plan hivernal. Les résultats des enquêtes confirment les études des éditions précédentes sur le plan hivernal⁷¹. Face à l'ampleur de la situation et pour éviter des réponses centrées sur une aide humanitaire court terme, il nous semble opportun de saisir l'opportunité du plan hivernal pour proposer un accompagnement individualisé qui cherche des solutions durables. Cela serait facilité par une réduction de la taille des structures d'hébergement du plan hivernal (éventuellement dans les bâtiments actuels reconconditionnés) : le travail individualisé est en effet plus aisé dans des structures de petite taille.

7. Seul le **renforcement (de la collaboration) de l'ensemble du secteur durant la période hivernale** permettrait de réaliser ce travail de fond. Par exemple, les services d'accueil de jour mènent un travail important (pour preuve le nombre et la diversité des personnes y faisant appel tant durant la période hivernale que le reste de l'année) qui doit pouvoir être renforcé à la hauteur des besoins manifestés.

8. **Éparpiller l'aide aux sans abri sur l'ensemble du territoire bruxellois** : outre que cela permettrait de répartir davantage et plus solidairement la charge de l'aide entre les 19 communes, notamment entre les plus riches et les plus pauvres, cela permet de répondre à l'évolution constatée d'une aggravation et d'une dispersion du sans-abrisme sur toute la Région.

9. Il en découle directement une autre piste, à savoir le **renforcement d'une politique régionale de la lutte contre le sans-abrisme**, qui implique les différents niveaux de pouvoir et les multiples compétences, étant donné la diversité des situations et des causes du sans-abrisme. La multiplicité des causes et problématiques du sans-abrisme, du mal-logement et des occupations négociées dépasse les frontières des communes mais aussi des

⁷¹ Les rapports sur les dispositifs hivernaux de 2010 à 2013 sont disponibles sur : <http://www.lastrada.brussels/portail/fr/observatoire/publications-la-strada>.

secteurs. Nous réitérons notre recommandation de 2015 d'une **approche intégrée** de la problématique.

10. Si la problématique des **migrants** relève du niveau de pouvoir fédéral, les personnes sont présentes sur le territoire bruxellois, en interactions avec les autres habitants. Ceci implique plusieurs choses : **1/** l'accès aux droits minimum doit leur être assuré, **2/** le gouvernement fédéral doit tenir compte de la réalité de ces personnes et trouver un accord avec les autorités bruxelloises pour assurer la survie et la dignité des migrants, **3/** la solidarité doit jouer à la fois à l'échelle du pays et à une échelle plus large, sans pour autant conditionner l'une par l'autre.

De nombreuses autres voies existent, qui sont lancées par certains services, ou qui sont à trouver et à réaliser. Mais, comme pour les autres problématiques, le sans-abrisme n'est pas une fatalité. Et notre Région dispose de nombreux atouts pour y faire face, à commencer par un secteur volontaire et engagé.

6. Liste des abréviations

ADA	Accueil des Demandeurs d'Asile (Croix-Rouge)
AIS	Agence Immobilière Sociale
AMA	Fédération des Maisons d'Accueil et des Services d'Aide aux Sans-abri
APD	Aide aux Personnes Déplacées
ASBL	Association Sans But Lucratif
CAW	Centrum Algemeen Welzijnswerk
CIRÉ	Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers
Cocof	Commission Communautaire Française
CCC	Commission Communautaire Commune
CPAS	Centre Public d'Action Sociale
CSP	Centre Social Protestant
ETHOS	European Typology on Homelessness and Housing Exclusion
FEANTSA	Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri
FÉBUL	Fédération bruxelloise de l'Union pour le Logement
Fedasil	Agence Fédérale pour l'Accueil des Demandeurs d'Asile
HF	Housing First
IDR	Infirmiers de Rue
ILA	Initiative Locale d'Accueil
KU Leuven	Katholieke Universiteit Leuven
MDM	Médecins du Monde
MENA	Mineur Étranger Non Accompagné
OE	Office des Etrangers
ONG	Organisation Non Gouvernementale
RBC	Région de Bruxelles-Capitale
RBDH – BBRoW	Rassemblement bruxellois pour le Droit à l'Habitat - Brusselse Bond voor het Recht op Wonen
SESO	Service Social Solidarité Socialiste
SHNA	Structure d'Hébergement Non Agréée
SISP	Société Immobilière de Service Public
SLRB	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
SMES-B	Santé Mentale et Exclusion Sociale - Belgique
SNCB	Société nationale des Chemins de fer belge
STIB	Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles
ULg	Université de Liège
UNHCR	Office du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
VGC	Vlaamse Gemeenschapscommissie – Commission Communautaire Flamande
VWV	Vluchtelingenwerk Vlaanderen

7. Bibliographie

Monographies

BUSCH-GEERTSEMA Volker, et alii, *Asylum Seekers, Refugees and Homelessness : The Humanitarian Crisis and the Homelessness Sector in Europe*, EOH Comparative Studies on Homelessness n°6, Bruxelles : European Observatory on Homelessness (FEANTSA), Décembre 2016, 69 p.

BUSCH-GEERTSEMA Volker, et alii, *Extent and Profile of Homelessness in European Member States : A Statistical Update*. EOH Comparative Studies on Homelessness n°4, Bruxelles : European Observatory on Homelessness (FEANTSA), Décembre 2014, 117 p.

COLLECTIF LES MORTS DE LA RUE, *Hommage aux Morts de la Rue 2016, 2017*, 20 p.

<http://mortsdelarue.brussels/IMG/pdf/farde_de_presse_2017.pdf>.

Dernière consultation : 12.06.2017.

DE KEERSMAECKER Marie-Laurence, *Observatoire des loyers : Enquête 2015*, Bruxelles : SLRB-BGHM, Avril 2016, 142 p.

<<http://www.slrbririsnet.be/publications/observatoire-regional-du-logement/observatoire-des-loyers-2015>>.

Dernière consultation : 12.06.2017.

DIDDEN Flor, *Migratiemythes : Fact check : 'Rechten van migranten inperken om de samenleving in stand te houden*, Brussel : 11.11.11 ; Netwerk tegen Armoede ; Vluchtelingenwerk Vlaanderen ; Minderheden Forum ; Orbit ; Samenlevingsopbouw, 2016, 21 p.

<<https://samenlevingsopbouwbrussel.be/wp-content/uploads/2016/05/Migratiemythes-Fact-Check-Mythe-3.pdf>>.

Dernière consultation : 16.06.2017.

FEANTSA, FONDATION ABBE PIERRE, *2^e regard sur le mal-logement en Europe*, Bruxelles, FEANTSA ; Paris, Fondation Abbé Pierre, 2017, 127 p.

<http://www.feantsa.org/download/fr_regard-mal-logement-eu_complet_20176013913157665433739.pdf>.

Dernière consultation : 12.06.2017.

INTRAND Caroline (Ed.), *Migrant(e) et victime de violences conjugales : Quels sont mes droits ?*, Bruxelles : CIRÉ, Décembre 2015, 45 p.

<file:///C:/Users/N2307~1.DER/AppData/Local/Temp/CIRE_VC_FR_WEB_DEC2015.pdf>.

Dernière consultation : 12.06.2017.

LA SARDO Sébastien, *Sorties de rue. Une ethnographie des pratiques d'intervention Housing First*, Bruxelles : Forum Bruxelles contre les inégalités, 2016, 134 p.

<http://www.fblp.be/IMG/pdf/sortie_de_rue-web.pdf>.

Dernière consultation : 16.06.2017.

LA STRADA, *Dénombrement des personnes sans abri et sans logis en Région de Bruxelles-Capitale*, Bruxelles: la Strada, 2008, 10 p.

LA STRADA, DE WITTE Jasper, *Recueil central de données des maisons d'accueil et des centres d'hébergement d'urgence en Région de Bruxelles-Capitale : Données relatives à l'hébergement de personnes sans abri durant la période 2010-2014*, Bruxelles : la Strada Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri, 2016, 38 p.

<https://www.lastrada.brussels/portail/images/Strada_RCD_2016_FR_VD.pdf>.

Dernière consultation : 12.06.2017.

LA STRADA, MARTIN Lucie, *Le Housing First à Brussel. Rapport de suivi des projets*, Bruxelles : la Strada Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri, 2017, 118 p.

<https://www.lastrada.brussels/portail/images/20160922_Rapport_Evaluation_HFBrussels_VF.pdf>.

Dernière consultation : 16.06.2017.

MANGHELINCKX Patrick (Ed.), *Leeggoed : Du vide au vidange, un projet d'habitat solidaire dans des bâtiments vides*, Bruxelles : Stadslabo JES, Pigment, Samenlevingsopbouw Brussel, Bij Ons/Chez Nous, 2015, 43 p.

<https://samenlevingsopbouwbrussel.be/wp-content/uploads/2016/04/SOBpublLeeggoedVidanges_FR_scherm.pdf>.

Dernière consultation : 12.06.2017.

MONDELAERS Nicole, BLANCKE Birger, *Secteur de l'Aide aux Sans-abri- CPAS : Faciliter l'accès aux droits sociaux fondamentaux*, Bruxelles : Fédération Bico, Bruxelles, 2014, 64 p.

<<https://docs.google.com/file/d/0B6gsXUbpCv6TVnIwVWVqNDl1aU0/edit>>.

Dernière consultation : 12.06.2017.

NICAISE Betty (Ed.), *Adresse de référence pour les sans-abri : quelques suggestions pour une amélioration optimale du dispositif*, Bruxelles : Fédération des Services Sociaux-Fédération des Services Sociaux Bicommunautaires, 2015, 26 p.

<http://www.fblp.be/IMG/pdf/version_finale.pdf>.

Dernière consultation : 12.06.2017.

OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, *Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise, Cahier thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016*, Bruxelles : Commission Communautaire Commune, 2017, 157 p.

<http://www.observatbru.be/documents/graphics/rapport-pauvrete/rapport_thema_fr_2016.pdf>.

Dernière consultation : 12.06.2017.

OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, *Baromètre Social : Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016*, Bruxelles : Commission Communautaire Commune, 2016, 63p.

<http://www.observatbru.be/documents/graphics/rapport-pauvrete/barometre_social_2016_tmaokprot.pdf>.

Dernière consultation : 15.06.2017.

OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE, *Vivre sans chez soi à Bruxelles : Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2010*, Bruxelles, Commission Communautaire Commune, 2010, 87 p.

<http://www.observatbru.be/documents/graphics/rapport-pauvrete/rapport-pauvrete-2010/2_rapport_thematique_2010.pdf>.

Dernière consultation : 16.06.2017.

Articles

LASSORT Marc, *L'aide sociale aggrave-t-elle la pauvreté ?*, Paris : Contrepoints, 5 mars 2016.

<<https://www.contrepoints.org/2016/03/05/241644-laide-sociale-aggrave-t-elle-la-pauvrete>>.

Dernière consultation : 12.06.2017.

Textes législatifs

COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE, *Note de politique générale à l'aide aux sans-abri*, 2016, 17 p.

<https://www.lastrada.brussels/portail/images/PDF/notes/20151120_NoteDePolitiqueGenerale.pdf>.

Dernière consultation : 16.06.2017.

MINISTERE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, *Ordonnance portant le Code bruxellois du Logement*, 17 juillet 2003 (MB 2003/031392).
<http://www.etaamb.be/fr/ordonnance-du-17-juillet-2003_n2003031392.html>.
Dernière consultation : 16.06.2017.

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, *Ordonnance modifiant l'ordonnance du 17 juillet 2003 portant le Code bruxellois du Logement*, 11 juillet 2013 (MB 2013/031638).
<http://www.etaamb.be/fr/ordonnance-du-11-juillet-2013_n2013031638.html>.
Dernière consultation : 16.06.2017.

SERVICE PUBLIC FEDERAL – CHANCELLERIE DU PREMIER MINISTRE, *Accord de coopération concernant le sans-abrisme et l'absence de chez-soi*, 12 mai 2014 (MB 2014/206010).
<http://www.etaamb.be/fr/accord-de-cooperation-du-12-mai-2014_n2014206010.html>.
Dernière consultation : 16.06.2017.

SERVICE PUBLIC FEDERAL DE PROGRAMMATION INTEGRATION SOCIALE, LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET ECONOMIE SOCIALE, *Arrêté royal visant à fixer les conditions et modalités pour l'octroi d'une aide matérielle à un étranger mineur qui séjourne avec ses parents illégalement dans le Royaume*, 24 juin 2004 (MB 2004/002072).
<http://www.etaamb.be/fr/arrete-royal-du-24-juin-2004_n2004002072.html>.
Dernière consultation : 16.06.2017.

Sites Internet

AGENTSCHAP INTEGRATIE & INBURGERING, 5 jaar voorwaardelijk verblijf voor gezinshereniging met Belgische echtgenoot.
<<http://www.agii.be/thema/je-bent-familielid-van-een-belg/je-bent-derdelander/je-bent-echtgenoot-of-gelijkgesteld-partner-van-een-belg/5-jaar-voorwaardelijk-verblijf-voor-gezinshereniging-met-belgische-echtgenoot>>.
Dernière consultation : 16.06.2017.

AMA : FEDERATION DES MAISONS D'ACCUEIL ET DES SERVICES D'AIDE AUX SANS-ABRI, Post-hébergement et alternatives à l'hébergement.
<<http://www.ama.be/projets/post-hebergement-et-alternatives-a-l-hebergement>>.
Dernière consultation : 16.06.2017.

BRULOCALIS : ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES.
<<http://www.brulocalis.brussels/>>.
Dernière consultation : 12.06.2017.

DISPOSITIF HIVER 86.400.
<<http://www.86400.be/>>.
Dernière consultation : 12.06.2017.

DIVERSITEIT EN GEMEENSCHAPSVORMING, Solidariteit diversiteit.
<<http://www.solidariteitdiversiteit.be/>>.
Dernière consultation : 16.06.2017.

FEANTSA, ETHOS Typology on Homelessness and Housing Exclusion.
<<http://www.feantsa.org/en/toolkit/2005/04/01/ethos-typology-on-homelessness-and-housing-exclusion>>.
Dernière consultation : 12.06.2017.

FEBUL-BFUH, Agence occupations temporaires.
<<http://www.febul.be/index.php/innovations-sociales/agence-occupations-temporaires>>.
Dernière consultation : 12.06.2017.

FEDASIL : AGENCE FEDERAL POUR L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE;

<<http://fedasil.be/fr>>.

Dernière consultation : 12.06.2017.

LA STRADA : CENTRE D'APPUI AU SECTEUR BRUXELLOIS D'AIDE AUX SANS-ABRI.

<<https://www.lastrada.brussels/portail/fr/>>.

Dernière consultation : 12.06.2017.

LOGEMENT BRUSSELS, Les associations d'insertion par le logement.

<http://logement.brussels/fr/qui-fait-quoi/acteurs-associatifs/les-associations-d2019insertion-par-le-logement-1?set_language=fr>

Dernière consultation : 16.06.2017.

OCMW-INFO-CPAS, L'adresse de référence auprès du CPAS.

<http://www.ocmw-info-cpas.be/fiche_FT_fr/ladresse_de_reference_aupres_du_cpas_ft>.

Dernière consultation : 12.06.2017.

SAMUSOCIAL : DISPOSITIF D'URGENCE POUR PERSONNES SANS ABRI.

<<http://samusocial.be/>>.

Dernière consultation : 12.06.2017.

SLRB, BruGIS.

<<http://www.mybrugis.irisnet.be/MyBruGIS/brugis/>>.

Dernière consultation : 12.06.2017.

WONINGEN 123 LOGEMENTS : ASSOCIATION D'HABITANTS ET SOLIDAIRES.

<<http://www.123rueroyale.be/>>.

Dernière consultation : 12.06.2017.

8. Annexes

8.1. ETHOS : typologie européenne de l'exclusion liée au logement

ETHOS 2007 Typologie européenne de l'exclusion liée au logement

L'exclusion liée au logement est un des problèmes de société traités dans le cadre de la Stratégie européenne pour la protection et l'inclusion sociale. La prévention de l'exclusion liée au logement et la réintégration des personnes sans domicile sont des questions qui nécessitent une connaissance des parcours et trajectoires qui mènent à de telles situations de vie.

FEANTSA, Fédération européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri, a développé une typologie de l'exclusion liée au logement appelée ETHOS (European Typology on Homelessness and housing exclusion).

La typologie part du principe que le concept de "logement" (ou "home" en anglais) est composé de trois domaines, dont l'absence pourrait constituer une forme d'exclusion liée au logement. Le fait d'avoir un logement peut

être interprété comme: avoir une habitation adéquate qu'une personne et sa famille peuvent posséder exclusivement (*domaine physique*); avoir un lieu de vie privée pour entretenir des relations sociales (*domaine social*); et avoir un titre légal d'occupation (*domaine légal*). De ce concept de logement sont dérivées quatre formes d'exclusion liée au logement: être sans abri, être sans logement, être en situation de logement précaire, être en situation de logement inadéquat - des situations qui indiquent toutes l'absence d'un logement. ETHOS classe donc les personnes sans domicile en fonction de leur situation de vie ou de logement ("home"). Ces catégories conceptuelles sont divisées en 13 catégories opérationnelles qui peuvent être utiles sur le plan de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation de politiques de lutte contre l'exclusion liée au logement.

	Catégorie opérationnelle	Situation de vie	Définition générique
SANS ABRIS	1 Personnes vivant dans la rue	1.1 Espace public ou externe	Qui vit dans la rue ou dans des espaces publics, sans hébergement qui puisse être défini comme local d'habitation
	2 Personnes en hébergement d'urgence	2.1 Hébergement d'urgence	Personne sans lieu de résidence habituel qui fait usage des hébergements d'urgence, hébergements à bas prix
SANS LOGEMENT	3 Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile	3.1 Foyer d'hébergement d'insertion	Quand l'intention est que la durée du séjour soit courte
		3.2 Logement provisoire	
		3.3 Hébergement de transition avec accompagnement	
4 Personnes en foyer d'hébergement pour femmes	4.1 Hébergement pour femmes	Femmes hébergées du fait de violences domestiques et quand l'intention est que la durée du séjour soit courte	
5 Personnes en hébergement pour immigrants	5.1 Logement provisoire/centres d'accueil 5.2 Hébergement pour travailleurs migrants	Immigrants en hébergement d'accueil ou à court terme du fait de leur statut d'immigrants	
6 Personnes sortant d'institutions	6.1 Institutions pénales	Pas de logement disponible avant la libération Reste plus longtemps que prévu par manque de logement Pas de logement identifié (p.ex. au 18 ^e anniversaire)	
	6.2 Institutions médicales (*)		
	6.3 Institutions pour enfants / homes		
7 Bénéficiaires d'un accompagnement au logement à plus long terme	7.1 Foyer d'hébergement médicalisé destiné aux personnes sans domicile plus âgées	Hébergement de longue durée avec accompagnement pour ex-sans-abri (normalement plus d'un an)	
	7.2 Logement accompagné pour ex-sans-abri		
8 Personnes en habitat précaire	8.1 Provisoirement hébergé dans la famille/chez des amis	Qui vit dans un logement conventionnel, mais pas le lieu de résidence habituel du fait d'une absence de logement Occupation d'une habitation sans bail légal Occupation illégale d'un logement; Occupation d'un terrain sans droit légal	
	8.2 Sans bail de (sous-)location		
	8.3 Occupation illégale d'un terrain		
9 Personnes menacées d'expulsion	9.1 Application d'une décision d'expulsion (location)	Quand les avis d'expulsion sont opérationnels	
	9.2 Avis de saisie (propriétaire)	Quand le prêteur possède un avis légal de saisie	
10 Personnes menacées de violences domestiques	10.1 Incidents enregistrés par la police	Quand une action de police est prise pour s'assurer d'un lieu sûr pour les victimes de violences domestiques	
11 Personnes vivant dans des structures provisoires/non conventionnelles	11.1 Mobile homes	Pas conçu pour être un lieu de résidence habituel Abri, baraquement ou cabane de fortune Baraque ou cabane de structure semi permanente	
	11.2 Construction non conventionnelle		
	11.3 Habitat provisoire		
12 Personnes en logement indigne	12.1 Logements inhabitables occupés	Défini comme impropre à être habité par la législation nationale ou par les règlements de construction	
13 Personnes vivant dans conditions de surpeuplement sévère	13.1 Norme nationale de surpeuplement la plus élevée	Défini comme excédant les normes nationales de densité en termes d'espace au sol ou de pièces utilisables	

Note: Un séjour de courte durée est défini comme normalement moins d'un an; un séjour de longue durée est défini comme plus d'un an.
 Cette définition est compatible avec les définitions du recensement telles qu'elles sont recommandées dans le rapport UNECE/EUROSTAT (2006)

(*) Inclut les centres de désintoxication, les hôpitaux psychiatriques, etc.

8.2. Aperçu des organisations ayant participé aux dénombrements 2016/2017

Experts de vécu et associations et services d'aide aux sans-abri : 123 Logements, Accueil Montfort, AMA, Het Anker, L'Appel du Coeur, Aprèstoe, ARA, Ariane, Armée du Salut – Foyer Bodeghem, Armée du Salut – Habitat Accompagné, Brussels Platform Armoede, CAW Brussel – Albatros, CAW Brussel – De Foyer, CAW Brussel – Hobo, CAW Brussel – Huis van Vrede, CAW Brussel – Puerto, CAW Brussel – De Schutting, CAW Brussel – Vrienden van het Huiseke, CAW Brussel – Woonbegeleiding, Chèvrefeuille, Chez Nous, Centre de prévention des Violences Conjugales, Chant d'Oiseau/Vogelzang, Le Comité de la Samaritaine, Consigne Article 23, Les Copains du P'tit Bitume, Diogenes, DoucheFlux, Dune, Escale, Fami-Home, FEANTSA, Fédération Bico, Foyers d'Accueil, Foyer Georges Motte, Front Commun des SDF, Home Baudouin, Home du Pré, Huis van Vrede, L'Ilot, Infirmiers de Rue, Jamais sans toit, Kenniscentrum WWZ, Latitude Nord, La Fontaine, La Maraude de Saint-Josse, Les Biscuits, Lhiving, La Maison Rue Verte, Maison de la Mère et l'Enfant, Nativitas, Le Nouveau 150, Opération Thermos, Pag-Asa, Pierre d'Angle, Pigment, Les Petits Riens, Porte Ouverte, Le Relais, Resto du cœur, Restojet, S.Ac.A.Do, Samusocial, SOS Jeunes, Source, Talita, Transit, Les Trois Pommiers, Un Toit à Soi.

Services publics : Bruxelles Environnement, Cabinet Smet, CPAS d'Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Etterbeek, Evere, Ganshoren, Koekelberg, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle et Watermael-Boitsfort, HERSCHAM, Hôtel Social de Molenbeek, Services prévention d'Anderlecht, Jette, Saint-Gilles, Molenbeek-Saint-Jean et Woluwe-Saint-Lambert, SNCB et STIB.

Associations et services de secteurs connexes : Abaka, AMO TCC Accueil, Armée du Salut – Foyer Selah, Begeleid Wonen Brussel, Bral, Bruxelles Accueil Porte Ouverte, Bureau d'Accueil Bruxellois d'Intégration civique, De Buurtwinkel, Caritas International, Centre Gériatrique d'Ixelles, Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation (CPCP), Ciré, COFACE, Commission Justice et Paix, Coren, Croix Rouge de Belgique, L'Entraide de Saint-Gilles, Entr'Aide des Marolles, Espace Social Télé-Service, Fédération Bruxelloise des Unions de Locataires (FÉBUL), Fedasil, Feedtruck Belgium, Forum Bruxelles contre les inégalités, Fraternité Saint-Nicolas, Habitat et Humanisme, Hôpitaux bruxellois (Centre Hospitalier Jean Titeca, CHU Brugmann, CHU Saint-Pierre, Clinique de l'Europe (Sainte-Elisabeth et Saint-Michel), Clinique Saint-Jean, Clinique Sana-tia, Cliniques Universitaires Saint-Luc, Epsilon, HIS (Etterbeek-Ixelles, Joseph Bracops et Molière Longchamp), Hôpital Erasme), Humanity Help Team, Jesuit Refugee Service (JRS) Belgium, KU Leuven, Maison des Migrants, Médecins du Monde, Mentor Escale, Minor-Ndako, Missionnaire de la Charité, Office de Réadaptation Sociale (ORS), Plate-forme de Concertation pour la Santé Mentale, Parnasse-ISEI, Plate-forme pour le Service citoyen, La Poudrière, Poverello, Rafaël, Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat (RBDH), Residences Diamant, Gai Logis, La Forest, Laïla et Welkom, Samenlevingsopbouw Brussel, SMES-B, SMES-Europa, Synergie 14, ULB, Ulg, Union des locataires marolienne, Université Saint-Louis.

Sociétés privées : Interparking en Q-Park.

→ Plus de **150 services** ont contribué d'une ou plusieurs façons à la réalisation des dénombrements :

- identification des lieux
 - participation aux dénombrements nocturnes
 - transmission des données sur les hébergements en structures d'accueil
 - réalisation des pré- et post-enquêtes
- Plus de **180 volontaires** ont participé aux dénombrements nocturnes dans les 19 communes bruxelloises et à l'Aéroport de Bruxelles-National.

8.3. Engagement moral

Engagement moral – Dénombrement des personnes sans-abri le 6/03/2017

Le dénombrement est un des instruments visant à une meilleure connaissance du sans-abrisme en Région de Bruxelles-Capitale. Il vise à produire une photographie instantanée de la situation, et notamment de celle la plus méconnue (de la rue, des squats, etc.) et ainsi rendre plus visible l'invisible.

La Strada s'engage à associer les participants au dénombrement à l'interprétation des données, spécifiquement les « compteurs » qui manifesteront un intérêt en ce sens.

Les « compteurs » qui se rendent dans les zones géographiques attribuées s'engagent :

- à respecter les personnes qui séjournent dans l'espace public. Ils veillent par conséquent à ne pas les déranger ni les réveiller;
- dans le cas où la personne sans-abri concernée prend l'initiative personnelle d'échanger quelques mots, seules des questions pour déterminer son âge pourront être posées. Si n'est pas possible, l'enquêteur n'insiste pas;
- à respecter la confidentialité des données collectées ayant trait aux personnes sans-abri et à leur lieu de séjour et de les communiquer exclusivement aux responsables de la Strada dans le cadre du dénombrement.

8.4. Formulaire pour le dénombrement nocturne du 7 novembre 2016

Dénombrement bruxellois - 7 novembre 2016 - Brusselse telling										
Zone ... - membres d'equipe/teamleden										
Prénom	Nom	Organisation								
Lieux - Plaatsen				Personnes - Personen				Autres observations - Andere opmerkingen		
Heure Uur	Code postale Postcode	Adres(se)		Lieux précis -Precieze locatie	Femmes Vrouwen	Hommes Mannen	Impossible à determiner- Onmogelijk vast te stellen	Enfant Kind (< 18 ans- jaar)	Traces de présence - Sporen van aanwezigheid (s'il n'y a personne, wanneer er niemand is)	Signes distinctifs ou remarque importante - Uiterlijke kenmerken of belangrijke opmerkingen
	1030	Rue Van Hammée 2		à gauche des bulles à verre, en haut du pont	0	1		0	grand carton et couverture	Il pourrait être aussi jeune, difficile à dire car visage abîmé

8.6. Formulaire pour les services de Guidance à Domicile, dénombrement du 6 mars 2017

Organisation/Service :					
Situation de vie	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Nombre d'enfants < 18 ans	Nombre de transgenres	Remarques
En logement géré par le service de Guidance à domicile					
En logement géré par une Agence Immobilière Sociale (AIS)					
En logement social géré par une société de logement social					
En habitat solidaire					
En logements privés (locataire, sous-locataire)					
Chez des amis / Chez la famille					
En maison d'accueil					
Suivis en rue					
En institution					
En maison de repos					
Autres :					

8.7. Formulaire pour la pré-enquête du dénombrement du 6 mars 2017

LA STRADA DENOMBREMENT DU 06 MARS 2017 Formulaire pour la pré-enquête

LIEU DE L'ENTRETIEN :

HEURE DE L'ENTRETIEN :

NOM DE L'ENQUETEUR :

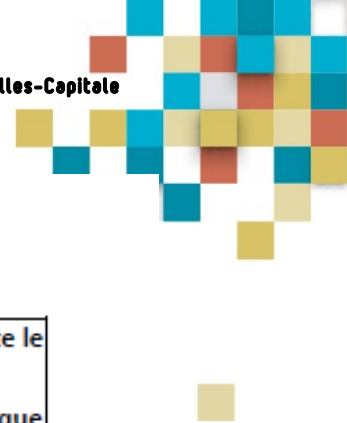
NOM DE L'ASSOCIATION :

NUMERO DU QUESTIONNAIRE :

Explication au bénéficiaire du pourquoi de ce questionnaire

Bonjour, je m'appelle(nom de la personne qui fait passer le questionnaire) nous faisons actuellement une étude pour le Centre d'appui (La Strada). Nous essayons de mieux comprendre combien de personnes restent la nuit « dehors » et dans quelles conditions. L'enquête est parfaitement anonyme et les informations que vous nous transmettez sont confidentielles. Ceci aura comme but ultime d'essayer d'améliorer le travail social et les politiques publiques. Auriez-vous un moment à consacrer à cette étude ?

Est-ce qu'une autre personne vous a déjà interrogé(e) aujourd'hui ? Si oui, qui et dans quel(le) centre/association ?.....



Merci d'entourer l'option, parmi celles proposées ci-dessous, qui se rapporte le mieux à la réponse de la personne. Notez toujours le nom du service, de l'institution ou de l'organisation fréquentée par la personne interrogée lorsque cette information est mentionnée (ex : Pierre d'Angle- accueil de nuit)

1. Dans quel genre d'endroit est-ce que vous avez passé la dernière nuit, à partir de 23h?

- A. Bougeant – Itinérant :
Vous ne passez pas la nuit au même endroit ; vous circulez, allez d'un endroit à un autre
- B. Dormant :
- a. Centre d'hébergement :
1. Samusocial
 2. Asile de nuit Pierre d'angle
 3. Centre d'accueil d'urgence Ariane
 4. Maison d'accueil : laquelle ?
 5. Habitat Accompagné
- b. Hôpital, clinique, maison de soins ou de convalescence, établissement de cure
- c. Prison.
- d. Logement (y compris maison individuelle, caravane, mobil-home).
1. Logement dépendant d'une association, d'un centre d'hébergement, ou d'un organisme.
 2. Logement où la personne est propriétaire, locataire, sous-locataire ; remarque particulière sur le logement (*style : nous étions à 4 dans une pièce sans fenêtre*)
 3. Logement où la personne est hébergée par un particulier (ami, famille).
- e. Logement dans le cadre d'une demande de protection/de séjour en Belgique
1. Appartement du CPAS/ILA (*Initiative Locale d'Accueil ; pour réfugiés reconnus ou certains demandeurs d'asile*)
 2. Logement suivi par une association travaillant avec des étrangers (type Caritas, CIRE, autre)
 3. Centre d'accueil pour demandeurs d'asile, lequel ?
(Pour info, les centres sur Bruxelles sont : Fedasil : Petit Château, Woluwé ; Croix Rouge : Uccle, Jette ; Samu social (Neder Over Hembeek, Ixelles) ; SESO ; Foyer Selah ; Bodeghem/CAW Brussel)
 4. Structure pour Mineurs Etrangers Non Accompagnés ; laquelle ?
(Pour info, les centres sur Bruxelles sont : Minor Ndako, Fedasil Petit Château, Fedasil Neder Over Hembeek, Croix Rouge Uccle, Mentor Escalé, Synergie 14, Caritas, ILA Watermael/Boisfort)
- f. Chambre d'hôtel ou auberge de jeunesse (préciser)

Steunpunt thuislozenzorg Brussel - La Strada - Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri

- g. Lieux non prévus pour l'habitation : abris de fortune (attention entourer et spécifier)
 - 1. Cave, parking fermé, grenier, cabane
 - 2. Voiture, wagon, bateau
 - 3. Usine, bureau, entrepôt, bâtiment agricole ou local technique
 - 4. Parties communes d'un immeuble d'habitation
 - 5. Ruines, chantier, grotte
 - 6. Tente
 - 7. Garage
- h. Squat
- i. Communauté religieuse ; par exemple un centre tenu par des religieux, une église, une mosquée, etc.
- j. Lieux non prévus pour l'habitation : espace public
 - 1. Métro ; quelle station ?
 - 2. gare : quelle station ?
 - 3. Couloirs d'un centre commercial
 - 4. bâtiment public
 - 5. Rue, pont : précisez
 - 6. Parking extérieur, voie ferrée, jardin public, terrain vague.
- k. Autres : précisez


Avez-vous une adresse de référence au CPAS ? Si oui, quel CPAS ?

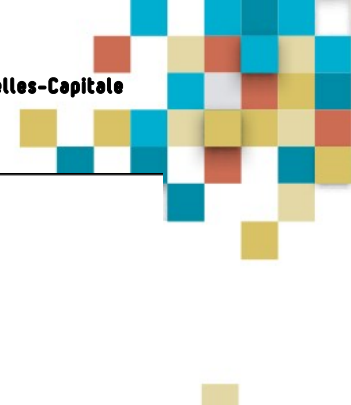
2. A cet endroit, dormez-vous ?

- 1. Toutes les nuits
- 2. Souvent, plus de 4 fois par semaine
- 3. Régulièrement, de 1 à 3 fois par semaine
- 4. Rarement (une fois de temps en temps)
- 5. C'est la première fois. (Eventuellement demander pourquoi.)

3. Avez-vous passé la plus grande partie de la soirée et/ou de la nuit précédente seul(e) ou en groupe ?

- a. Seul(e)
- b. Accompagné(e) (ce sont les personnes avec qui l'interviewé reste par choix)
 - 1. Partenaire
 - 2. Enfant(s), précisez leur nombre et leur âge (IMPORTANT !!!!!)
 - 3. Amis ou d'autres personnes que vous connaissez
 - 4. Des personnes que vous ne connaissez pas
 - 5. Autre : précisez
- c. En groupe (non choisi, par exemple : il a dormi dans un dortoir avec d'autres personnes)

Steunpunt thuislozenorg Brussel - La Strada - Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri 



4. Y a-t-il un quartier ou une rue où vous passez la plus grande partie de vos nuits ?
- Oui. Merci de spécifier *(pas obligatoire. Éviter d'effrayer la personne)*
 - Non
 - Itinérant

5. Sur les 7 dernières nuits, vous est-il arrivé de dormir dans un centre d'hébergement ?
- Oui
 - Non
 - Ne sait pas

6. Est-ce que vous fréquentez d'autres associations de jour ou de nuit?

Type de service	Parfois (1 ou 2 x / semaine)	Souvent (plus de 3x/sem)	Tous les jours	Jamais
Samu social				
Pierre d'Angle				
Centre Ariane				
Maison d'accueil				
Douche				
Vestiaire				
Consigne				
Soins médicaux (Infirmiers de Rue, Croix Rouge, Médecins du Monde)				
Hôpital				
Service social				
Restaurant social				
Activités sociales (briser la solitude)				
Faire une sieste				
Autre				

7. Y a-t-il des raisons / des causes qui font que vous préférez NE PAS faire appel à un des services de nuit ou de jour mentionné précédemment ? Si oui, laquelle ou lesquelles ?

Exemples de raisons. Si possible, mentionner le nom des services auxquels la personne fait référence à chaque fois :

- o Le prix
- o Pas de droit de séjour
- o L'absence d'anonymat (obligation de donner son identité)
- o Peur d'avoir affaire à la police ou au huissier, peur d'être expulsé(e)

- o Manque de sécurité
- o Agression / vol (vécu ou réputation du lieu)
- o Trop bruyant, trop de monde
- o Parce que la personne est sur une « liste noire »

- o Obligation de suivre un règlement d'ordre intérieur (ne pas boire, ne pas fumer, etc.)
- o Restrictions / interdiction de consommer certains produits
- o Pas d'animaux de compagnie
- o Heures d'ouverture (trop tôt, trop tard, ...)
- o Modes d'accès inadéquats (accès par téléphone, tirage aux, entretiens préalables)
- o Devoir accepter un accompagnement

- o Ne pas être assimilé à un groupe / public particulier
- o Manque d'intimité, de vie privée
- o Etre séparé(e) des amis ou de la famille

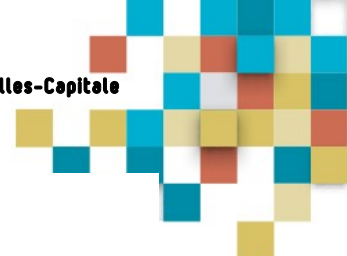
- o Nourriture mauvaise ou pas adéquation avec ses convictions / choix de vie
- o Personnel jugé non accueillant
- o Autre

L'enregistrement de l'identité de la personne est-elle un obstacle ou une difficulté ?

8. Sexe

- Homme
- Femme
- X

9. Quel est votre âge ?



10. Travaillez-vous actuellement ou quelles sont vos ressources ?

- Travail avec contrat
- Au noir
- Travail étudiant

- CPAS (Revenu d'intégration sociale ou autre)
- Chômage
- Mutuelle
- Pension
- Allocation de personne handicapé (« Vierge noire »)

- Faire la manche
- Vente d'objets (bouteilles, objets fabriqués soi-même, etc.)
- Pas de ressources
- Autre :

11. Quel est votre titre de séjour pour la Belgique ?

- Vous êtes de nationalité belge
- Vous êtes de nationalité européenne (de quel pays ?)
- Vous êtes réfugié(e) reconnu(e) (vous pouvez rester en Belgique, vous pouvez avoir votre propre logement, vous pouvez travailler)
- Demandeur d'asile (vous avez été à l'office des étrangers et au CGRA (Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides) récemment et on vous a posé des questions pour savoir comment c'était dans votre pays, pourquoi vous êtes en danger et pourquoi vous demandez la protection de la Belgique – vous attendez une réponse)
- En séjour irrégulier (vous n'avez pas de papiers) ; voir éventuellement si européen
- Autre

8.8. Formulaire pour la post-enquête du dénombrement du 7 novembre 2016

Formulaire pour la post-enquête

du dénombrement des personnes sans abri et mal logées du 7 novembre 2016

Date : **8 novembre 2016**, + heure de l'entretien

Nom enquêteur :

Nom de l'association ou du lieu :

Numéro du questionnaire :

Bonjour, je m'appelle nous réalisons actuellement une étude pour le centre d'appui (La Strada). Nous essayons de mieux comprendre combien de personnes restent « dehors » la nuit et dans quelles conditions. L'enquête est parfaitement anonyme et les informations que vous nous transmettez sont confidentielles. Ceci a pour but ultime d'adapter le travail social et les politiques publiques.

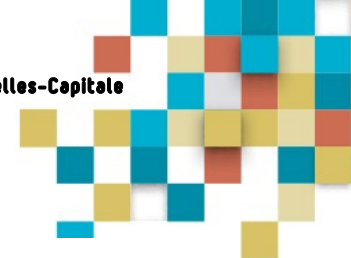
Auriez-vous un moment à consacrer à cette étude ?

Est-ce qu'une autre personne vous a déjà interrogé(e) aujourd'hui ? Si oui, qui et dans quel(le) centre/association ?

Merci d'entourer l'option, parmi celles proposées ci-dessous, qui se rapporte le mieux à la réponse de la personne. . Notez toujours le nom du service, de l'institution ou de l'organisation fréquentée par la personne interrogée lorsque cette information est mentionnée (ex : Pierre d'Angle-Hoeksteen)

1. Dans quel genre d'endroit est-ce que vous avez passé la dernière nuit, à partir de 23h et au moins jusqu'à minuit?
 - A. Dormant :
 - a. Centre d'hébergement :
 1. Samusocial
 2. Abri de nuit
 3. Maison d'accueil
 4. Habitat Accompagné
 5. Centre d'accueil pour demandeurs d'asile
 - b. Hôpital, clinique, maison de soins ou de convalescence, établissement de cure.
 - c. Prison.
 - d. Logement (y compris maison individuelle, caravane, mobil-home).
 1. Logement dépendant d'une association, d'un centre d'hébergement, ou d'un organisme.
 2. Logement où la personne est propriétaire, locataire, sous-locataire,
 3. Résident(e)

Steunpunt thuislozenzorg Brussel - La Strada - Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri



4. Logement squatté.
 5. Logement où la personne est hébergée par un particulier (ami, famille).
 - e. Chambre d'hôtel
 - f. Lieux non prévus pour l'habitation : abris de fortune
 1. Cave, parking fermé, grenier, cabane.
 2. Voiture, wagon, bateau.
 3. Usine, bureau, entrepôt, bâtiment agricole ou local technique.
 4. Parties communes d'un immeuble d'habitation.
 5. Ruines, chantier, grotte, tente.
 - g. Lieux non prévus pour l'habitation : espace public
 1. Métro, gare : *précisez*
 2. Couloirs d'un centre commercial, bâtiment public.
 3. Rue, pont : *précisez*
 4. Parking extérieur, voie ferrée, jardin public, terrain vague.
 - h. Autres : *précisez*
- B. Bougeant - Itinérant
2. C'était plus ou moins à quel endroit, dans quel quartier de Bruxelles?
Cette variable donne une indication de l'endroit au sein de la région bruxelloise où la personne a passé la nuit. C'est surtout important pour les personnes qui ont passé la nuit dans des abris de fortune ou dans l'espace public. Si la consigne demande une réponse approximative, il vous est à contrario demandé d'obtenir la réponse la plus complète possible, afin que l'on puisse déduire si la localisation a été dénombrée la veille ou non.
 3. Avez-vous passé la plus grande partie de la soirée et/ou de la nuit précédente seul(e) ou accompagné(e) ?
Les réponses à ces questions sont cruciales surtout dans le cas où la personne a dormi dans des conditions qui s'avèrent difficiles à dénombrer, telles qu'en squat ou chez des amis/la famille. Le but est de savoir combien de personnes dans ce ménage sont touchées par une situation de mal-logement.
 1. Seul(e)
 2. Accompagné(e)
 1. Partenaire
 2. Enfant(s) (*précisez leur nombre et leur âge*)
 3. Amis
 4. D'autres personnes que vous connaissez
 5. Des personnes que vous ne connaissez pas
 6. Autre : *précisez*
 4. Sexe (ne pas poser la question)
 Homme
 Femme
 5. Quel est votre âge ? ans

6. Travaillez-vous actuellement ou quelles sont vos ressources financières ?

Les réponses aux questions 6 et 7 permettent de cerner si la personne remplit les conditions pour avoir accès aux droits sociaux fondamentaux, une structure d'hébergement ou de l'accompagnement.

- Travail
 - Contrat (CDI, CDD, Intérim,...) Quel travail ?
 - Autre régime (p. ex. travail au noir)
- Chômage
- Mutuelle
- CPAS
- Pension
- Allocation de personne handicapée (« Vierge noire »)
- étudiant
- Faire la manche
- Vente d'objets (bouteilles, objets fabriqués soi-même, etc.)
- Pas de ressources
- Autre :
- Pas de réponse

7. Quel est votre titre de séjour pour la Belgique ?

- Régulier
- Demandeur d'asile (en procédure régulière)
- Irrégulier (sans-papiers, ...)

8. Signes distinctifs :

Il s'agit ici de décrire la personne sur le plan physique et vestimentaire. Veillez à sélectionner des éléments qui seraient particulièrement visibles (balafres, cicatrices, bandages, tatouages, piercings, chaussures ou habits de couleur vive, etc.) et qui permettront de reconnaître la personne (dans le cas d'un double comptage) tout en préservant son anonymat. Dès lors, prière de ne pas opter pour des caractéristiques qui seraient sujettes à interprétation subjective (poids, taille, ...). N'hésitez pas à fournir plusieurs éléments. Il est important de remplir ces informations pour chaque interviewé, dans le cas où celui-ci serait interrogé par un travailleur d'un autre service.

8.9. Formulaire pour les aux structures d'hébergement / initiatives des CPAS, dénombrement du 6 mars 2017

Attention ! Les informations demandées ci-dessous ne concernent que la situation durant la nuit du 6 au 7 mars 2017.

Ce dont nous avons besoin :

- le nombre d'adresses de référence qui sont accordées à des personnes sans abri,
- le nom et le type de la structure d'hébergement (initiatives locales d'accueil (ILA), logements de transit ou autres structures et initiatives d'hébergement (d'urgence)...),
- le nombre maximal de places et le nombre réel de places occupées,
- le nombre d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont passé la nuit du recensement dans une des structures évoquées ci-dessus.

Si votre institution dispose d'une structure d'hébergement agréée par ailleurs, merci de nous le signaler afin que nous en tenions compte et évitions les doublons.

Ce formulaire est à renvoyer le 7 mars à : denombrement@lastrada.brussels

La Strada attache beaucoup d'importance à la confidentialité des données fournies. Seule La Strada a accès à l'ensemble données sur les lieux où les personnes sans abri se trouvent.

Lors de la présentation des résultats aucune donnée n'est présentée par commune. Une distinction est uniquement faite entre le pentagone et le reste de la région bruxelloise.

Merci de votre participation !

		Hommes	Femmes	Enfant < 18	Transgenres		
	Nombre d'adresses de référence						

la Strada

Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri
Steunpunt thuislozenzorg Brussel

Éditeur responsable

Yahyâ Hachem Samii
la Strada asbl
Centre d'Appui au secteur bruxellois
d'aide aux sans-abri
Rue de l'Association, 15 – 1000 Bruxelles
T : 02/880.86.89 | www.lastrada.brussels

Bruxelles, juin 2017

Toute reproduction autorisée sous réserve de citer la source.
Dit verslag is beschikbaar in het Nederlands

Veillez citer cette publication de la façon suivante :
« Sans-abri et mal-logés en Région de Bruxelles-Capitale
- novembre 2016 / mars 2017 -
Centre d'appui du secteur bruxellois de l'aide aux sans-abri la Strada »

Pour plus d'informations, contactez le Centre d'appui :
T : 02/880.86.89 | denombrement@lastrada.brussels



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE